

29/150

E/1985/36
E/ECA/CM.11/81

N°

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

RAPPORT ANNUEL

29 mai 1984 - 29 avril 1985

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1985

SUPPLEMENT N° 15



NATIONS UNIES

New York, 1985

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/1985/36
E/ECA/CM.11/81

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
ABREVIATIONS ET SIGLES		v
INTRODUCTION	1	1
I. QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTEES A SON ATTENTION	2 - 3	1
1. Questions appelant une décision du Conseil	2	1
2. Questions portées à l'attention du Conseil	3	10
II. TRAVAUX DE LA COMMISSION AU COURS DE LA PERIODE ALLANT DU 29 MAI 1984 AU 29 AVRIL 1985	4 - 148	14
A. Activités des organes subsidiaires.	4	14
B. Autres activités	5 - 142	14
C. Relations avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les autres organisations	143 - 148	46
III. VINGTIEME SESSION DE LA COMMISSION ET ONZIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES	149 - 326	49
A. Participation et organisation des travaux	149 - 157	49
B. Ordre du jour	158	51
C. Compte rendu des débats	159 - 320	52
D. Programme de travail et ordre de priorité	321 - 326	84
IV. RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE DES MINISTRES A SA ONZIEME REUNION		88

Annexes

- I. Incidences financières des résolutions adoptées par la dix-neuvième session de la Commission et la onzième réunion de la Conférence des ministres
- II. Réunions d'organes subsidiaires tenues pendant la période considérée
- III. Liste des documents

ABREVIATIONS ET SIGLES

ACP	- Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AFRAA	- Association des compagnies aériennes africaines
ANC	- African National Congress
APD	- Aide publique au développement
BAD	- Banque africaine de développement
BOAD	- Banque ouest-africaine de développement
CAEM	- Centre africain d'études monétaires
CAFAC	- Commission africaine de l'aviation civile
CARFF	- Centre africain de recherche et de formation pour la femme
CCI	- Centre du commerce international
CEA	- Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	- Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEE	- Communauté économique européenne
CEEAC	- Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale
CEPALC	- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CEPD	- Coopération économique entre pays en développement
CEPGL	- Communauté économique des pays des Grands Lacs
CDRIA	- Centre de développement rural intégré pour l'Afrique
CNUCED	- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUEH	- Centre des Nations Unies pour les établissements humains
CODESRIA	- Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique

CRAT	- Centre régional africain de technologie
CRDI	- Centre de recherche sur le développement international (Canada)
CREP	- Centre régional d'études de population
CTPD	- Coopération technique entre pays en développement
FADI	- Fonds africain de développement industriel
FAO	- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FASNUDA	- Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique
FIDA	- Fonds international de développement agricole
FIPF	- Fédération internationale pour le planning familial
FISE	- Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FMI	- Fonds monétaire international
FNUAP	- Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
GATT	- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HCR	- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDEP	- Institut africain de développement économique et de planification
IFORD	- Institut de formation et de recherche démographiques
MULPOC	- Centre multinational de programmation et d'exécution de projets
EPSC	- Nouveau Programme subscantiel d'action
OACI	- Organisation de l'aviation civile internationale
OIG	- Organisation intergouvernementale
OIT	- Organisation internationale du Travail

OMM	- Organisation météorologique mondiale
OMPI	- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	- Organisation mondiale de la santé
ONG	- Organisation non gouvernementale
ONUDI	- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPF	- Organisation panafricaine des femmes
ORAN	- Organisation régionale africaine de normalisation
OUA	- Organisation de l'unité africaine
PAC	- Pan Africanist Congress of Azania
PADIS	- Système panafricain de documentation et d'information
PAM	- Programme alimentaire mondial
PANAFTEL	- Réseau panafricain de télécommunications
PFSA	- Programme de formation statistique pour l'Afrique
PMA	- Pays les moins avancés
PNUD	- Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	- Programme des Nations Unies pour l'environnement
RIPS	- Regional Institute for Population Studies
SGPC	- Système généralisé de préférences commerciales
SWAPO	- South West Africa People's Organization
UDEAC	- Union douanière et économique des Etats de l'Afrique centrale
UIT	- Union internationale des télécommunications
UNU	- Université des Nations Unies
ZEP	- Zone d'échanges préférentiels

INTRODUCTION

1. Le présent rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique, qui porte sur la période allant du 29 mai 1984 au 29 avril 1985, a été établi en application du paragraphe 18 du mandat de la Commission et adopté par la Conférence des ministres de la Commission le 28 avril 1985.

I. QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTEES A SON ATTENTION

1. Questions appelant une décision du Conseil économique et social

2. A sa deux cent quarante et unième réunion, tenue le 29 avril 1985, la Conférence des ministres de la Commission a accepté par acclamation l'invitation du Gouvernement de la République du Cameroun à tenir la douzième réunion/vingt et unième session de la Commission à Yaoundé en avril 1986, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Au cours de la même réunion, la Conférence des ministres a adopté, à l'unanimité, les projets de résolution suivants, dont sera saisi le Conseil économique et social pour suite à donner :

A

Mise en oeuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique 1/

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 491 (XIX) de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique, en date du 26 mai 1984, sur la mise en oeuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique,

Rappelant la résolution 39/233 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1984 dans laquelle l'Assemblée a fait sien l'appel lancé par la septième Conférence des ministres de l'industrie tenue à Addis-Abeba du 26 au 28 mars 1984 pour qu'un montant minimum de 5 millions de dollars par an soit imputé en permanence sur le budget ordinaire de l'ONU afin de permettre à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'aider les pays et les organisations intergouvernementales intéressées d'Afrique à mettre en oeuvre le programme de la Décennie,

Se félicitant de la Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à sa vingtième session tenue du 12 au 15 novembre 1984 dans laquelle celle-ci a apporté son soutien au programme

1/ Voir résolution 532 (XX).

de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et aux recommandations de la septième Conférence des ministres africains de l'industrie, en particulier, la résolution 1 (VII) sur la mise en oeuvre du programme de la Décennie,

Conscient de la nécessité d'atténuer les effets de la crise économique actuelle en Afrique, en particulier dans les industries prioritaires qui soutiennent la réorganisation et la relance du secteur alimentaire et agricole,

Rappelant la résolution 2 (VIII) adoptée en mars 1985 par le MULPOC de Lusaka et les résolutions similaires des autres MULPOC sur le rôle que les MULPOC sont appelés à jouer dans l'accélération de la mise en oeuvre du programme de la Décennie au niveau sous-régional, en particulier eu égard à l'exécution des projets multinationaux,

1. Prend note et exprime sa satisfaction aux mesures prises ou en voie de l'être par les Etats membres, les organisations intergouvernementales et les secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI pour mettre en oeuvre les programmes et activités de la Décennie, et demande instamment à tous ceux qui sont concernés de continuer à intensifier leurs efforts;

2. Se félicite de la décision prise par l'Assemblée générale de porter le montant des ressources du budget ordinaire de l'ONU allouées à l'ONUDI au titre de la Décennie de 1 million de dollars à au moins 5 millions de dollars par an;

3. Prie l'Assemblée générale d'allouer à la CEA et aux MULPOC à titre permanent un montant annuel de 700 000 dollars afin de leur permettre de mener des consultations et des négociations sur les modalités de la mise en oeuvre de projets multinationaux et de promouvoir les investissements au titre de tels projets;

4. Demande aux secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI de continuer à fournir leurs services aux Etats membres pour leur permettre d'exécuter effectivement le programme de la Décennie.

B

La femme et le développement en Afrique 2/

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 28 de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix tenue à Copenhague du 14 au 30 juillet 1980 sur la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,

2/ Voir résolution 535 (XX).

Ayant présente à l'esprit la résolution 512 (XIX) de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique en date du 26 mai 1984, sur la mobilisation des ressources humaines et financières au titre des programmes régionaux et sous-régionaux en faveur des femmes au-delà de la Décennie pour la femme,

Conscient de ce que les femmes soumises aux politiques d'apartheid et les femmes dans la Namibie illégalement occupée sont toujours victimes de toutes les formes d'injustice et d'atrocités dont se rend coupable le régime raciste d'Afrique du Sud et de ce que la condition des femmes des pays de première ligne s'est sérieusement détériorée du fait des actes d'agression et de déstabilisation commis par l'Afrique du Sud,

1. Demande aux gouvernements africains et aux organisations internationales de poursuivre l'assistance aux mécanismes nationaux pour l'intégration de la femme au développement, en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre de programmes nationaux de développement en faveur des femmes conformément aux stratégies d'Arusha;

2. Demande instamment aux Etats qui ne l'ont pas encore fait de signer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, aux pays signataires de procéder à la ratification de la Convention, enfin aux signataires de tout faire pour en garantir la mise en oeuvre;

3. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire exécutif de la CEA de ne ménager aucun effort pour doter le CARFF et les MULPOC de postes financés par imputation au budget ordinaire, et obtenir les crédits nécessaires pour assurer la continuité des programmes régionaux et sous-régionaux des Nations Unies pour la femme.

C

Institut africain de développement
économique et de planification 3/

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions 285 (XII) du 28 février 1975, 350 (XIV) du 27 mars 1979, 399 (XV) du 12 avril 1980 et plus particulièrement 433 (XVII) du 30 avril 1982 sur l'Institut africain de développement économique et de planification, adoptées par la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique,

Rappelant également la résolution 526 (XIX) du 26 mai 1984 dans laquelle la Conférence a exprimé sa vive préoccupation devant l'aggravation de la crise économique et sociale en Afrique et ses sérieuses

3/ Voir résolution 537 (XX).

conséquences pour les populations et les économies du continent et considérant le rôle et la contribution que l'Institut peut apporter dans l'atténuation et la solution de la crise économique actuelle,

Considérant qu'à sa vingt-septième réunion tenue à Addis-Abeba du 9 au 10 janvier 1985, le Conseil d'administration de l'Institut a demandé à la onzième réunion de la Conférence des ministres de la Commission de préparer et d'adopter une résolution priant instamment les Etats membres, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Assemblée générale d'apporter leur concours pour le financement futur de l'Institut,

Notant que l'Institut devrait étendre ses activités d'enseignement et de recherche conformément aux objectifs du Plan d'action de Lagos et que l'obstacle majeur dans la réalisation de cette tâche était l'insuffisance des ressources financières,

Conscient de la nécessité de consolider et de renforcer la position financière de l'Institut dans le moyen terme,

1. Recommande que le Programme des Nations Unies pour le développement poursuive son soutien financier à l'Institut étant donné que celui-ci est une institution qui pourrait assister le Secrétaire général des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement dans leurs efforts accrus pour aider l'Afrique à atténuer les effets de la crise économique et sociale;

2. Recommande à l'Assemblée générale des Nations Unies d'incorporer dans le budget ordinaire des Nations Unies sept postes essentiels de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs comme contribution au financement à long terme de l'Institut à l'instar de ce qui a été fait pour d'autres institutions régionales en Afrique (par exemple les MULPOC) et hors d'Afrique (la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes).

D

Mesures propres à accélérer l'exécution efficace du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés au cours de la seconde moitié des années 80 4/

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions 37/224 du 20 décembre 1982, 38/195 du 20 décembre 1983 et 39/174 du 17 décembre 1984 de l'Assemblée générale relatives à l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés,

4/ Voir résolution 538 (XX).

Rappelant la résolution 397 (XV) de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique du 12 avril 1980 dans laquelle elle a chargé la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés d'assurer la coordination des efforts, l'établissement des priorités, le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés ainsi que la résolution 503 (XIX) du 26 mai 1984 relative aux mesures propres à assurer l'exécution efficace du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés,

Gravement préoccupé par la détérioration continue des conditions économiques et sociales des pays africains les moins avancés, qu'a aggravées la sécheresse alarmante qui s'est étendue à toute la région, entraînant de profonds déséquilibres dans l'approvisionnement alimentaire et amenant la famine à se généraliser,

Reconnaissant qu'il importe à cet égard d'aider les pays africains les moins avancés à procéder aux changements structurels nécessaires et qu'il leur faut pour réaliser cet objectif, bénéficier d'une aide accrue des donateurs,

Notant avec satisfaction les résultats de la réunion de Genève convoquée par le Secrétaire général sur la crise économique africaine afin d'amener la communauté internationale à fournir aux pays africains, en particulier aux moins avancés parmi eux, l'assistance financière et technique dont ils ont besoin,

Profondément préoccupé et déçu par la lenteur désespérante de l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés depuis qu'il a été adopté en septembre 1981 et par les résultats décevants des négociations sur le nouveau Programme substantiel d'action à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement tenue à Belgrade en juin et juillet 1983,

Prenant note des efforts considérables faits par les pays africains les moins avancés pour organiser leurs réunions de consultation nationales respectives, notamment pour définir des stratégies et politiques visant à assurer la bonne exécution de leurs plans nationaux de développement ainsi que de leurs programmes et projets d'investissements publics,

1. Prie vivement les pays africains les moins avancés de se préparer convenablement avec l'assistance de la CEA pour l'examen global à mi-parcours en septembre - octobre 1985 afin de pouvoir faire des propositions constructives pour le réajustement éventuel du nouveau Programme substantiel d'action, afin qu'il soit tenu compte de leur situation particulière et que soit accélérée l'exécution du programme au cours de la seconde moitié de la décennie;

2. Prie instamment les pays développés, les pays en développement qui sont en mesure de le faire, les institutions multilatérales de financement, les organismes des Nations Unies ainsi que les autres organisations intergouvernementales, non gouvernementales et internationales concernées, de se faire représenter à un niveau élevé à l'examen global à mi-parcours et de prendre les mesures nécessaires pour replacer le nouveau Programme substantiel d'action dans le contexte qu'il convient afin d'en assurer la bonne exécution au cours de la seconde moitié des années 80;

3. Prie instamment les pays africains les moins avancés de redoubler d'efforts pour accroître la production agricole, notamment vivrière, de manière à réduire leur dépendance excessive à l'égard de sources extérieures pour leur approvisionnement alimentaire et demande à la communauté internationale de fournir l'assistance technique et financière propre à assurer le développement agricole et rural des pays africains les moins avancés;

4. Exhorte les pays donateurs à porter leur Aide publique au développement (APD) en faveur des pays les moins avancés à l'objectif de 0,15 p. 100 de leur PNB ou à la doubler d'ici à la fin des années 80, et ce, dans le cadre global de l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action en vue de progresser vers l'objectif convenu de 0,7 p. 100;

5. Demande en outre à l'Assemblée générale d'accroître les ressources humaines et financières dont dispose le Programme de la CEA en faveur des pays africains les moins avancés afin qu'une assistance plus adéquate leur soit apportée.

E

Politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement et situation des travailleurs migrants africains^{5/}

Le Conseil économique et social,

Conscient des conséquences sérieuses de l'incidence de la situation socio-économique critique de l'Afrique sur les conditions de vie des peuples du continent, ainsi que sur le financement et la fourniture des services sociaux dont l'importance se fait sentir davantage maintenant qu'au cours des périodes antérieures du développement économique,

Réaffirmant le rôle essentiel de la protection sociale dans le processus du développement ainsi que dans le règlement, notamment des problèmes que soulèvent les situations de pénuries alimentaires, les questions des réfugiés et personnes déplacées, la séparation des familles, le manque de moyens adéquats dans les domaines de la santé et de l'éducation, le chômage et le sous-emploi, l'urbanisation et les taux élevés de croissance démographique,

^{5/} Voir résolution 543 (XX).

Ayant examiné la question des travailleurs migrants africains et l'impact qu'elle a sur le développement socio-économique des pays d'origine et des pays d'accueil,

Prenant acte du fait que depuis 1979 les activités sont en cours pour préparer une convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille,

1. Prie instamment tous les Etats membres, et en particulier les pays les moins avancés, de se préparer en vue de la prochaine consultation interrégionale sur les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement qui doit se tenir en 1987 et de s'y faire représenter d'une manière adéquate;

2. Demande au Secrétaire exécutif de la CEA d'établir un rapport sur les questions dont fait état le texte de la résolution 1982/22 du Conseil économique et social, en mettant l'accent sur toutes les questions qui sont d'un intérêt particulier pour l'Afrique afin que la teneur de ce rapport reçoive toute l'importance qu'elle mérite, notamment dans l'ordre du jour et la documentation de la consultation interrégionale;

3. Demande également au Secrétaire exécutif de la CEA de prendre les dispositions nécessaires en vue d'une étude approfondie de la situation des travailleurs migrants africains aussi bien dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine pour déterminer les actions propres à promouvoir le bien-être et la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille, ainsi qu'une politique appropriée de réinsertion sociale;

4. Prie instamment l'Assemblée générale d'approuver les incidences techniques et financières des activités de la CEA dans ces deux domaines.

F

Décennie des Nations Unies pour les transports
et les communications en Afrique 6/

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 2097 (LXIII), en date du 29 juillet 1977 et la résolution 32/160 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1977, proclamant la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique,

Rappelant également la résolution 464 (XVIII) de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique du 2 mai 1983 par laquelle la Conférence a demandé au Secrétaire exécutif de la Commission

6/ Voir résolution 544 (XX).

de faire en sorte que l'exécution du programme de la seconde phase favorise, entre autres, l'harmonisation et la coordination des différents modes de transports et de communications, et sa résolution 487 (XIX) du 26 mai 1984, par laquelle la Conférence a entériné le programme de la seconde phase de la Décennie,

Se référant à la résolution 1984/68 du Conseil en date du 25 juillet 1984, et aux résolutions 38/150 et 39/230 de l'Assemblée générale, des 19 décembre 1983 et 18 décembre 1984, sur la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique,

Notant avec satisfaction les ressources financières qui ont été dégagées par l'Assemblée générale pour la réalisation des activités prévues dans ses résolutions 38/150 et 39/230, notamment les études sur l'harmonisation et la coordination des différents modes de transports et de communications,

1. Rend hommage à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement pour le soutien qu'il n'a cessé d'apporter à la Décennie en finançant le Groupe de coordination des activités de la Décennie et le prie de continuer à fournir des fonds à la Commission pendant le prochain cycle de programmation pour lui permettre de mener à bien le suivi de l'exécution du programme de la Décennie et d'évaluer les résultats de l'ensemble de ce programme;

2. Se félicite du rôle joué par le Comité de coordination inter-institutions, placé sous la direction de la CEA, organisme directeur chargé de la coordination des activités, et de sa contribution à la réalisation des objectifs de la Décennie;

3. Prie le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Commission économique pour l'Afrique des ressources pour lui permettre d'organiser la cinquième Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification en 1986;

4. Prie également le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Commission des ressources financières suffisantes pour lui permettre d'organiser des réunions sur le cofinancement de certains projets régionaux et projets de couloirs de désenclavement des pays sans littoral;

5. Prie le Secrétaire exécutif de la CEA :

a) d'organiser, conjointement avec les autres organes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales africaines, au moins deux fois par an jusqu'à la fin de la Décennie, des réunions sur le cofinancement de certains projets régionaux et projets de couloirs de transport, et ce, avec les pays donateurs et les institutions financières appropriées;

b) de redoubler d'efforts pour contacter autant de pays donateurs et d'institutions financières que possible afin de promouvoir le programme de la Décennie;

6. Réitère l'appel précédemment lancé aux pays donateurs et aux institutions financières internationales pour qu'ils accroissent leur soutien financier au programme de la seconde phase et pour qu'ils accordent une attention particulière au financement des projets régionaux et des projets liés à l'entretien et à la remise en état de l'infrastructure, à la formation et à l'assistance technique et des projets de couloirs de désenclavement des pays sans littoral.

G

Nomination des directeurs des MULPOC 7/

Le Conseil économique et social,

Constatant que les centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) de la Commission économique pour l'Afrique ont actuellement pour la plupart un directeur par intérim plutôt qu'un directeur en titre,

Conscient de l'importance du rôle économique que jouent les MULPOC dans la coopération et l'intégration sous-régionales ainsi que de la nécessité de les doter d'un personnel suffisant de haut niveau étant donné le caractère délicat des responsabilités qui leur sont dévolues,

Conscient de la nécessité de respecter, autant que possible, le principe de la répartition géographique équitable des postes entre les Etats membres,

1. Prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour pourvoir rapidement les postes de directeur des MULPOC;

2. Prie en outre le Secrétaire général de veiller à ce que le directeur d'un MULPOC donné soit dans la mesure du possible ressortissant de l'un des Etats membres desservis par ce MULPOC.

H

Adoption du portugais comme langue officielle de travail
de la Commission économique pour l'Afrique 8/

Le Conseil économique et social,

Considérant le nombre de pays membres de la CEA qui utilisent le portugais comme langue officielle de travail et le nombre croissant de la population de ces pays,

7/ Voir résolution 552 (XX).

8/ Voir résolution 553 (XX),

Notant que le développement économique, social et culturel d'un pays passe par la transmission de l'information technique et scientifique à travers la langue,

Reconnaissant que la question du portugais a fait l'objet de discussions et a été un sujet de préoccupation des chefs d'Etat et de gouvernement des cinq pays ayant le portugais comme langue officielle au cours des différents sommets tenus au niveau du continent,

Constatant que les peuples de ces pays ne tirent pas le meilleur parti de l'assistance technique, de la formation professionnelle, des séminaires et autres activités susceptibles de faciliter leur intégration dans les programmes socio-économiques aux niveaux sous-régional et régional en raison des difficultés de langue,

1. Recommande que le portugais soit adopté comme langue de travail de la Commission économique pour l'Afrique;

2. Prie l'Assemblée générale de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

2. Questions portées à l'attention du Conseil

3. A sa deux cent quarante et unième séance tenue le 29 avril 1985, la Conférence des ministres de la CEA a également décidé de porter les résolutions suivantes à l'attention du Conseil économique et social :

A

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant l'appui total qu'elle accorde à la création et au renforcement du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique en faveur des gouvernements et des pays d'Afrique,

Ayant examiné le rapport intérimaire sur les contributions annoncées, sur les contributions versées par les Etats membres ainsi que sur l'état d'exécution des projets et les dépenses y relatives pour la période 1983-1984,

Ayant examiné par ailleurs le rapport sur les ressources extra-budgétaires nécessaires pour exécuter le programme de travail de la période 1986-1987,

Consciente de la grave crise économique et sociale que traverse le continent africain et de la nécessité pour les Etats membres d'appliquer la politique d'autosuffisance adoptée par la Commission,

Notant avec satisfaction la bonne volonté des Etats membres, des gouvernements de pays non africains et d'institutions financières internationales à contribuer au Fonds,

Reconnaissant les efforts entrepris par le Secrétaire exécutif pour dynamiser le Fonds et obtenir le versement effectif des contributions annoncées,

1. Prie instamment les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de verser dans les meilleurs délais leurs montants de contributions annoncées et non encore versées au Fonds;

2. Prie le Secrétaire exécutif de poursuivre les efforts qu'il a entrepris pour négocier au nom des Etats membres avec d'autres pays en développement ou développés ainsi qu'avec des institutions financières internationales susceptibles de contribuer au Fonds;

3. Lance un appel à tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies et à toutes les institutions financières internationales pour qu'ils contribuent généreusement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique afin de fournir au secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) les ressources extrabudgétaires qui lui permettraient d'exécuter le programme de travail adopté par les organes législatifs de la Commission.

B

Programme de travail et ordre de priorité de la
Commission économique pour l'Afrique, 1986-1987

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 508 (XIX) en date du 26 mai 1984 sur le rapport biennal du Secrétaire exécutif,

Ayant axé les délibérations de sa session en cours (25-29 avril 1985) sur les questions économiques dont sera saisie la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa vingt et unième session ordinaire, qui doit se tenir en juillet 1985 et qui sera consacrée principalement à l'examen des questions économiques, et ayant présenté des recommandations et des propositions destinées à en assurer le suivi, pour examen par le Comité directeur de sept Etats membres chargé de préparer ladite session ordinaire,

Ayant examiné le rapport préliminaire sur l'exécution du programme de travail et ordre de priorité de la Commission pour l'exercice biennal 1984-1985,

Ayant examiné également le projet de programme de travail et ordre de priorité de la Commission pour l'exercice biennal 1986-1987, qui devrait être examiné par le Comité du programme et de la coordination à sa vingt et unième session à New York, du 29 avril au 31 mai 1985,

Convaincue que, si le programme est approuvé par l'Assemblée générale et exécuté par la Commission, il contribuera grandement à résoudre les problèmes économiques et sociaux qui se posent à l'Afrique,

1. Prend note du rapport préliminaire sur l'exécution du programme de travail et ordre de priorité pour l'exercice biennal 1984-1985;
2. Approuve le projet de programme de travail et ordre de priorité de la Commission pour l'exercice biennal 1986-1987;
3. Invite les membres africains du Comité du programme et de la coordination à appuyer ces propositions à la vingt-cinquième session du Comité;
4. Prie instamment le Comité du programme et de la coordination :
 - a) d'examiner favorablement ces propositions à sa vingt-cinquième session et de recommander en conséquence par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire en juillet 1985, leur adoption par l'Assemblée générale à sa quarantième session, qui se tiendra de septembre à décembre 1985;
 - b) de prendre, conjointement avec tous les organes de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale et les deuxième et cinquième commissions, toutes les mesures voulues pour que des ressources suffisantes soient accordées à la CEA en vue de l'exécution de ce programme de travail, notamment dans les secteurs prioritaires de l'alimentation et de l'agriculture, de la sécheresse et de la désertification, de la mise en valeur des ressources en eau, des transports et des communications et du développement industriel;
5. Demande au Secrétaire exécutif de la CEA de réviser les propositions en fonction des décisions que pourrait prendre la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa vingt et unième session en juillet 1985.

C

Motion de remerciements aux pays, institutions
et particuliers qui ont aidé les pays africains
à faire face à la crise économique et sociale

La Conférence des ministres,

Rappelant le Mémoire spécial sur la crise économique et sociale en Afrique adopté à sa dixième réunion,

Prenant note de la Déclaration de l'Assemblée générale sur la situation économique critique en Afrique (résolution 39/29 et annexe),

Ayant examiné la suite donnée par la Communauté internationale et des organismes des Nations Unies à la Déclaration sur la crise économique critique en Afrique, en particulier lors de la Conférence de Genève du 11 mars 1985,

Constatant que l'aide humanitaire et matérielle généreuse ne mettra pas fin aux causes profondes de la crise actuelle et que persisteront, les besoins à long terme en matière de développement et de croissance économique qui n'ont pas encore bénéficié de l'attention voulue,

Consciente du fait qu'en dépit de tous les efforts qui ont été déployés la crise persiste dans toute son ampleur,

1. Exprime sa profonde gratitude aux pays, organismes des Nations Unies et autres organisations internationales ainsi qu'aux particuliers qui ont fourni une aide humanitaire généreuse en nature ou en espèces aux pays africains touchés par la crise;

2. Lance un appel à la communauté internationale, aux organismes des Nations Unies, aux autres organisations internationales et aux particuliers à même de le faire, pour qu'ils continuent de fournir une assistance matérielle et technique généreuse aux pays africains pour leur permettre de réaliser leurs objectifs de développement de croissance économique à long terme.

II. TRAVAUX DE LA COMMISSION AU COURS DE LA PERIODE ALLANT DU
29 MAI 1984 AU 29 AVRIL 1985

A. Activités des organes subsidiaires

4. La liste des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période considérée figure à l'annexe II du présent rapport.

B. Autres activités

5. Les activités menées par la Commission au titre de son programme de travail et ordre de priorité pour 1984-1985 ou en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Conférence des ministres, sont décrites ci-après :

1. Problèmes et politiques de développement

6. Le secrétariat a achevé l'Etude des conditions économiques et sociales en Afrique, 1983-1984 qui traite de l'évolution de la situation au cours de la période 1983-1984 et fournit des prévisions relatives aux principales variables macro-économiques pour 1985. Cette étude reflète la grave crise économique que traverse le continent en raison de la sécheresse qui s'est abattue sur plus de 27 Etats membres de la Commission.

7. Le secrétariat a également mené à bien l'étude sur les fuites de devises fondée sur les études de cas réalisées avec le concours d'un certain nombre d'instituts de recherche africains ainsi que du Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique (CODESRIA). Cette étude a été présentée lors d'un atelier sur les fuites de devises et le problème plus général de balance de paiements dans les pays africains.

8. Pour ce qui est de la planification et des projections, le secrétariat a essentiellement aidé les Etats membres à mettre en place des systèmes de prévision à court terme fondés sur les matrices de comptabilité sociale. Des missions ont été organisées dans un certain nombre de pays en vue de les aider à se doter de tels systèmes. En outre, le secrétariat a commencé à préparer un atelier sur les modèles de planification multisectorielle à l'intention des planificateurs africains, ce qui permettra certainement de créer des moyens de planification au niveau national.

9. Le secrétariat a continué d'accorder la priorité à l'aide aux pays africains les moins avancés, notamment par le biais de l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action (NPSA). Certains de ces pays ont bénéficié d'une assistance pour l'élaboration de leur plan et l'organisation de leurs réunions de consultation. En outre, le secrétariat a réalisé,

à l'intention de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés, une Etude des conditions économiques et sociales dans ces pays pendant la période 1981-1984, dans le cadre de l'examen à mi-parcours (1985) des progrès accomplis dans l'exécution du NPSA en Afrique.

10. Par ailleurs, l'étude sur les problèmes de balance de paiements des pays africains en développement a été achevée. Il ressort de cette analyse détaillée des problèmes liés au commerce visible et invisible des pays africains que l'alourdissement des factures d'importation de produits alimentaires, des combustibles et des biens d'équipement d'une part, et la baisse continue des exportations en volume et en valeur d'autre part, ont sérieusement ralenti le processus de développement des pays africains. L'expansion des exportations est en outre entravée par les contingents et les barrières tarifaires. Virtuellement tous les apports de capitaux (notamment ceux provenant des marchés financiers privés, de l'aide publique au développement et des institutions multilatérales de financement) ont été bien en deçà des montants requis, et les fuites de devises n'ont fait qu'aggraver cette situation. Il importe donc, tant pendant les années 80 qu'au-delà, d'adopter des mesures et des politiques de type nouveau. Une Table ronde des gouverneurs des banques centrales africaines et des hauts fonctionnaires d'institutions financières internationales s'est tenue au siège de la CEA du 4 au 8 février 1985 en vue d'examiner les problèmes de balance de paiements et de fuites de devises des pays africains.

2. Développement industriel

11. Conformément aux décisions de la septième Conférence des ministres africains de l'industrie qui s'est tenue en mars 1984, la CEA a, au sein du secrétariat mixte CEA/OUA/ONUDI et dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, accordé une attention particulière au suivi des recommandations adoptées par les quatre réunions sous-régionales sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine et encouragé une meilleure intégration des projets et programmes industriels de chaque sous-région. De même, les centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) et les principales organisations intergouvernementales de chaque sous-région ont bénéficié d'une assistance du secrétariat, lequel a également élaboré des dossiers sur un certain nombre de projets sous-régionaux en vue d'aider les pays à les exécuter.

12. Ont également été entreprises des études spécifiques sur la participation des industries locales à l'exécution des projets moteurs au titre du programme de la Décennie afin que les industriels locaux contribuent à la réalisation des objectifs de la Décennie.

13. La CEA, en coopération avec l'OUA et l'ONUDI, a aidé le Groupe africain à adopter une position commune sur les questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI. En outre, la CEA a pu, à l'issue de discussions, parvenir à un accord pour coopérer, dans le cadre de la Décennie, avec le secrétariat du Commonwealth, dans les domaines suivants : cuirs et produits en cuir, papier et pâte à papier, métallurgie et mécanique; matériaux de construction; énergie et électricité.

14. La CEA a lancé et mené à bien un certain nombre d'activités en vue d'aider les Etats membres à exécuter certains projets sélectionnés dans divers sous-secteurs industriels; l'accent a été mis sur le respect des priorités définies pour la Décennie, en particulier la nécessité de créer ou de renforcer les industries motrices aux niveaux national et sous-régional, dans les sous-secteurs suivants : industries agricoles et agro-alimentaires; industries forestières (traitement du bois); industries chimiques (engrais); industries métallurgiques (sidérurgie); et industries mécaniques. Le secrétariat a mis à jour un répertoire des profils de projet relatifs aux possibilités de développer la petite industrie et y a inclus de nouveaux produits.

15. Pour ce qui est des industries agro-alimentaires, le secrétariat a continué de promouvoir l'utilisation de farines composées pour la cuisson du pain et d'autres produits à base de blé. Un manuel technique sur les farines composées est en cours d'élaboration. En ce qui concerne les industries forestières, un programme d'assistance et de collaboration a été mis au point avec l'Organisation africaine du bois et des études de préfaisabilité ont été entreprises pour certains projets. Par ailleurs, des modèles de meubles et de pièces menuisées à bon marché ont été mis au point à l'intention des petits entrepreneurs.

16. Pour ce qui est des industries métallurgiques, des propositions ont été présentées aux Etats de la sous-région d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, engageant les gouvernements de ces pays à négocier un accord-cadre pour la promotion et le développement de l'industrie sidérurgique. Dans la sous-région de l'Afrique du Centre, des services consultatifs ont été fournis à l'aciérie de Maluku afin qu'elle puisse utiliser de façon rentable sa capacité de production, dans le cadre d'une coopération avec certains Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale. Pour ce qui est des industries chimiques, le secrétariat a présenté des propositions pouvant servir de base à des négociations relatives

à la coopération multinationale pour le développement de l'industrie des engrais en Afrique de l'Est et en Afrique australe ainsi qu'en Afrique de l'Ouest. En ce qui concerne les industries mécaniques, le Gouvernement indien a, à la suite de négociations, accordé au Centre régional africain de conception et de fabrication techniques une somme de 310 000 dollars pour l'achat d'équipement. D'autres activités de soutien au Centre se sont poursuivies.

17. Parmi les principales activités menées pour promouvoir les programmes de la Décennie, il faut noter que la BAD a mis au point à Abidjan, en novembre 1984 un projet d'accord relatif à la gestion du Fonds africain de développement industriel (FADI). Par ailleurs, l'assistance fournie dans le cadre de la coopération intra-africaine a permis au secrétariat de la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP) de mettre au point son programme de travail en matière de développement industriel. De même, l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) a bénéficié d'une assistance pour la réalisation de plusieurs études sectorielles détaillées, l'une d'entre elles portant sur la politique commune de développement industriel de l'UDEAC et énonçant des propositions concrètes qui permettraient à l'UDEAC de commencer à appliquer la stratégie du développement industriel autonome et auto-entretenu.

3. Statistiques

18. Les principaux programmes du secrétariat en matière de statistiques nationales sont les suivants : le Programme africain concernant la mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages, le Programme de formation statistique pour l'Afrique (PFSA), le Programme concernant la mise en place de services de comptabilité nationale et les services consultatifs régionaux pour les statistiques démographiques (SCRSD); il convient en outre, de mentionner les travaux relatifs au développement d'une base de données statistiques. Récemment, le secrétariat a lancé un nouveau programme relatif aux statistiques sur l'environnement.

19. En outre, le secrétariat fait paraître régulièrement les publications suivantes : Annuaire statistique pour l'Afrique, Répertoire des statisticiens africains, Informations statistiques, Echos du PFSA, Annuaire des centres d'application du PFSA, Statistiques africaines du commerce extérieur (séries A et C), Bulletin d'information statistique pour l'Afrique, Indicateurs économiques africains.

20. Deux réunions ont été organisées au cours de la période considérée à savoir :

a) Les journées d'études sur l'organisation, le contenu et la méthodologies des enquêtes sur les ménages à Lusaka (Zambie) du 1er au 6 octobre 1984 et parrainées conjointement par le secrétariat et le Fonds de coopération technique du Commonwealth, en collaboration avec le Gouvernement zambien;

b) Un stage de formation sur le recensement et l'utilisation des ensembles de programmes à Yaoundé (Cameroun) du 1er au 26 octobre 1984. Cette réunion a vu la participation de 24 ressortissants de pays africains francophones.

4. Alimentation et agriculture

21. Les activités du secrétariat dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture ont été les suivantes : mise en place de moyens dans certains domaines clés en ce qui concerne, notamment la planification et les politiques agricoles; mise en valeur et conservation des ressources forestières; promotion du développement rural intégré; renforcement des institutions au service des petits agriculteurs, harmonisation et coordination des politiques et programmes en matière de développement de l'élevage; prévention des pertes de denrées alimentaires; amélioration de la sécurité alimentaire et formulation de politiques de commercialisation agricoles rationnelles.

22. Dans le domaine de la planification et des politiques agricoles, un plan de développement quinquennal portant sur le secteur de l'alimentation et de l'agriculture a été élaboré pour le Burundi, le Rwanda et le Zaïre. Une étude intitulée «Etude des options pour une unité de planification d'un centre d'investissement ou d'un bureau d'études sous-régional à implanter dans la CEDEAO» a été réalisée et présentée aux secrétariats de la CEDEAO et de la FAO. Un document technique sur l'amélioration des moyens de planification agricole en Afrique a également été établi. Un rapport sur l'agriculture traditionnelle de subsistance en Afrique a été rédigé et sera présenté à un séminaire sur les politiques et programmes propres à accroître la production alimentaire et agricole dans le secteur traditionnel de subsistance (1985) et par ailleurs un rapport sur les mesures propres à améliorer les données statistiques agricoles en Afrique a été établi.

23. Dans le sous-secteur forestier, un rapport intitulé «Harmonisation des politiques de mise en valeur des exploitations forestières en Afrique : problèmes et perspectives» a été établi. Un autre rapport intitulé «Rôle des forêts dans les pays membres de la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe» a été mis au point et présenté au Comité de coopération agricole de la ZEP (mai 1984) et une étude sur l'identification de projets réalisée pour le compte de Sao Tomé-et-Principe a été achevée.

24. Des mesures importantes ont été prises pour promouvoir le développement rural intégré et améliorer les institutions au service des petits agriculteurs. Un séminaire et des voyages d'études ont été organisés en URSS à l'intention de spécialistes africains participant à l'exécution de projets de développement rural. A la suite d'une mission pluridisciplinaire au Tchad en mai 1984, un rapport exhaustif sur le secteur de l'alimentation et de l'agriculture de ce pays a été présenté au Gouvernement tchadien.

25. Pour compléter l'étude sur la mise en valeur des hauts plateaux éthiopiens, trois rapports respectivement intitulés «Evaluation study of the Ethiopian Resettlement Programme», «Macro-Economic Review of the Ethiopian Highlands» et «Assessment of the Dominant Soil Degradation Processes in the Ethiopian Highlands» ont été achevés. Deux rapports intitulés «Land-Use Policies and Farming Systems in Africa» et «Constraints Inhibiting Effective Agricultural Services and Institutions for Small Farmers» ont été achevés, ce dernier document étant constitué de trois rapports distincts sur les services d'appui à l'agriculture au Botswana, au Swaziland et au Lesotho.

26. Les activités menées pour le développement de l'élevage sont également importantes : dans le cadre des activités de suivi d'une consultation d'experts sur la recherche-développement dans le domaine de l'élevage en Afrique (1983), un rapport traitant des questions connexes a été achevé. En outre, cinq rapports sur le développement de l'élevage ont été établis.

27. La sécurité alimentaire, la prévention des pertes de denrées alimentaires et les politiques de commercialisation agricoles sont parmi les domaines auxquels une attention prioritaire a été accordée. Un rapport intitulé «Etude de préféabilité concernant la mise en place d'un réseau sous-régional de sécurité alimentaire dans la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe» a été établi. Comme base des activités visant à empêcher les pertes de denrées alimentaires, un rapport intitulé «Survey of Constraints to improved Storage Facilities in Central and North Africa» a été élaboré et deux rapports intitulés «The Role of Small-scale Indigenous Entrepreneurs in the Marketing of Food and Agricultural Products in Africa» et «Price and Incentives for Increased Food and Agricultural Production - The Nigerian Experience» ont été achevés.

5. Population

28. Le secrétariat a continué d'exécuter son budget-programme pour la période 1984-1985. A la fin de 1984 il avait réalisé les produits prévus pour 1984 et commencé à exécuter les éléments du programme pour 1985.

29. Le secrétariat a fourni des services consultatifs aux Etats membres sur la mise en oeuvre des politiques démographiques et a procédé à l'analyse des données provenant de recensements et d'autres sources. Il a également achevé la série pour 1984 de projections démographiques pour

les Etats membres de la CEA, réalisées en collaboration avec la Division de la population de l'Organisation des Nations Unies. Il a entrepris des études sur une évaluation des politiques de répartition de la population, sur la structure, les différences et l'évolution de la fécondité et de la mortalité dans certains pays africains.

30. Dans le domaine de la formation démographique, le secrétariat a continué de gérer le Regional Institute for Population Studies (RIPS), l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD) et l'Institut du Sahel et leur a fourni un appui technique.

31. Le secrétariat a aidé les Etats membres à préparer la Conférence internationale sur la population qui s'est tenue à Mexico en 1984. Au cours de la Conférence, le secrétariat a distribué des documents, fourni des informations et entrepris des consultations visant à assurer une meilleure application des recommandations de la Conférence

6. Ressources naturelles

a) Ressources minérales

32. Le secrétariat a poursuivi le programme de travail indiqué dans le budget-programme pour la période 1984-1985. L'activité essentielle a été de renforcer le Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe à Dodoma (République-Unie de Tanzanie) en lui apportant un soutien technique et administratif, en encourageant les Etats à y adhérer et en évaluant les contributions financières ainsi que les autres formes de soutien au Centre.

33. Le secrétariat a également entrepris une étude sur les possibilités de production de matériaux de construction en République-Unie de Tanzanie, les perspectives d'agrandissement des usines extractives ainsi que sur les moyens de promouvoir l'utilisation de ces matériaux de construction dans l'industrie du bâtiment. De même, une assistance a été fournie pour la réalisation d'une étude sur les moyens de réaménager le complexe sidérurgique de Maluku au Zaïre.

34. S'agissant du Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique centrale situé à Brazzaville (Congo) le personnel essentiel a été recruté et le Conseil d'administration a tenu sa deuxième réunion en juillet 1984 tandis que le Conseil d'administration lui, a tenu en décembre 1984 une réunion extraordinaire pour permettre au Centre d'être opérationnel.

b) Ressources en eau

i) Appui à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau aux niveaux national et sous-régional

35. Le secrétariat de la CEA a, dans son programme de travail pour la période 1984-1985, accordé une place prépondérante à la prestation de services consultatifs aux Etats membres qui en font la demande. Toutefois, compte tenu de l'insuffisance des ressources financières et humaines dont dispose le groupe des ressources en eau, ces services seront extrêmement limités. Au cours de la première année de l'exercice biennal, les activités ont porté essentiellement sur l'Afrique de l'Ouest où, le détachement d'un fonctionnaire au MULPOC de Niamey a permis de fournir des services consultatifs à l'occasion de missions sur le terrain et de faire rapport par l'intermédiaire des organes délibérants du MULPOC. Au cours de la série de réunions tenues à Conakry en 1984, plusieurs documents ont été présentés.

36. A sa réunion en mai 1984, après l'abandon de l'idée d'utiliser les MULPOC comme centres de coordination des activités de mise en valeur des ressources en eau, la Conférence des ministres de la CEA a adopté une résolution dans laquelle le Secrétaire général était prié de renforcer le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique dans le secteur des ressources en eau, afin que des experts en la matière puissent être détachés auprès des MULPOC pour aider les Etats membres à assurer la planification et l'exécution de leurs activités de mise en valeur des ressources en eau, ainsi que le suivi des recommandations figurant dans le Plan d'action de Mar del Plata. Cette résolution a été approuvée par le Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire en juillet 1984 à Genève (résolution 1984/73).

ii) Promotion de l'exploration et de la mise en valeur des eaux souterraines en Afrique

37. Le secrétariat collabore avec le Département de la coopération technique pour le développement sur le projet intitulé : «Ground-water exploration and development : a global review with emphasis on appropriate technologies for developing countries».

iii) Promotion de la coopération dans le domaine de la mise en valeur des ressources en eau en Afrique

38. Dans le cadre du suivi des activités menées précédemment, des consultations sont en cours avec les Etats riverains du lac Tanganyika/Bassin du Kivu pour déterminer dans quelle mesure ils souhaiteraient coopérer à la création d'une organisation commune de mise en valeur de ce bassin. Les initiatives précédentes, y compris la création du Comité technique n'ont rien donné en raison du manque de fonds et de l'absence de suivi des projets techniques communs.

c) Ressources énergétiques

39. Les activités du Groupe des ressources énergétiques ont visé essentiellement la promotion de la coopération multinationale en Afrique dans trois grands domaines : i) prospection, évaluation et mise en valeur des ressources énergétiques et intégration de la planification globale socio-économique; ii) recherche, formation et information; iii) création d'institutions.

Sous i) :

- a. Des publications techniques destinées aux Etats membres des sous-régions de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et de l'Afrique du Centre et portant sur l'inventaire et l'évaluation des ressources en hydrocarbures, en charbon, ainsi que des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ont été établies;
- b. Deux missions dans les Etats membres ont été organisées : l'une entreprise en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Mozambique afin d'examiner les possibilités de prospection et de mise en valeur du pétrole et du gaz naturel et l'autre portant sur la mise en valeur du charbon en Afrique, effectuée au Botswana, au Swaziland et au Mozambique. Sur la base des résultats obtenus, une publication technique destinée au MULPOC de l'Afrique de l'Est a été établie;
- c. Les travaux relatifs à l'établissement de l'Atlas des ressources énergétiques de l'Afrique se sont poursuivis et 10 des 18 feuilles de l'Atlas sont prêtes pour le tirage final; le secrétariat a fourni des services consultatifs aux Etats membres intéressés et les cartes sur les matières premières et l'énergie électrique ont été mises à jour;
- d. Une étude sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire a été réalisée. Le consultant recruté à cet effet a établi un projet de rapport qui a été présenté à l'AIEA à Vienne pour observations. Le rapport final sera achevé au cours du premier trimestre de 1985 et envoyé aux Etats membres.

Sous ii) :

- a. Une publication technique sur les aspects opérationnels et organisationnels de l'utilisation des ressources hydro-électriques a été établie;

- ii) Le rapport devant être présenté à la Conférence des ministres concernant la possibilité de développer l'énergie tirée des océans dans les Etats côtiers de l'Afrique de l'Est a été terminé;
- iii) Le secrétariat a pu négocier avec le Gouvernement français l'octroi de cinq bourses d'étude pour des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens africains dans le domaine de l'énergie solaire.
- d) Cartographie et télédétection

40. Le secrétariat a fourni une assistance aux institutions cartographiques dans les Etats membres ainsi qu'aux centres multinationaux créés sous l'égide de la CEA. Il a aidé le Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de la télédétection de Nairobi à élaborer des descriptifs de projet en vue d'une assistance extérieure et a contribué à l'achat de matériel pour le Programme africain de positionnement par méthode Doppler. Par ailleurs, le secrétariat a, en collaboration avec le Centre, procédé à l'évaluation des services nationaux de cartographie en Ouganda et au Mozambique en vue de solliciter une assistance extérieure pour leurs programmes respectifs de remise en état desdits services. Une assistance a également été fournie au Centre régional de formation aux techniques des levés aériens d'Ile-Ife (Nigéria) pour l'élaboration de son programme.

41. Le secrétariat a également fourni des avis au Conseil africain de la télédétection et à ses organes subsidiaires et a aidé à élargir les activités des centres régionaux pour la formation et l'assistance aux utilisateurs.

42. En tant que principal enquêteur agissant au nom des Etats membres, le secrétariat a pris part à la vérification technique d'une nouvelle série de photographies prises grâce à une caméra métrique embarquée en ayant recours aux services du Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de la télédétection et du Centre régional de formation aux techniques des levés aériens. Le premier lot de six couples stéréoscopiques de photographies spatiales de deux sites choisis en Afrique a été envoyé au Groupe de travail de l'Agence spatiale européenne chargé de l'expérience. Un document portant sur la photogrammétrie et l'inventaire des ressources en Afrique a été présenté à la Conférence mondiale organisée au Brésil par la Société internationale de la photogrammétrie et de la télédétection.

e) Ressources de la mer

43. Pendant la période biennale 1984-1985, le programme relatif aux ressources de la mer est réalisé en tant que sous-programme du programme relatif aux ressources naturelles en Afrique. Toutefois, les seules ressources disponibles permettant de fournir un mois et demi de services

de consultance et 5000 dollars sont également disponibles dans des voyages au titre de missions. C'est pourquoi certaines activités n'ont pu être menées qu'en faisant appel à un consultant et en redéployant le personnel employé au titre d'autres sous-programmes. En 1984, la réunion intergouvernementale d'experts africains sur certains aspects de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a, du 17 au 21 septembre 1984 à Addis-Abeba fait une étude sur les moyens dont disposaient les pays africains pour la prospection, l'exploitation et la mise en valeur des ressources marines. Le rapport a été également présenté à la onzième réunion de la Conférence des ministres.

7. Science et technique

44. Dans le programme de travail pour la période 1984-1985, il a été prévu d'examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre, par les Etats membres, du chapitre 5 du Plan d'action de Lagos consacré à la science et à la technique et à cet égard un questionnaire détaillé établi par le secrétariat a été envoyé aux centres de liaison dans les Etats membres. Les résultats qui en seront issus seront présentés au Comité intergouvernemental d'experts pour le développement de la science et de la technique au cours de sa réunion en 1985.

45. Le secrétariat a, du 28 mai au 15 juin 1984, effectué une mission au Rwanda, au siège de l'UDEAC à Bangui, ainsi qu'au Mali pour élaborer des mesures propres à assurer la diffusion des divers modèles de technologies rurales adaptés aux problèmes et besoins de la population rurale en Afrique, lesquels modèles ont été examinés à la deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour le développement de la science et de la technique; elle avait également pour objet d'examiner la législation et les mécanismes nationaux de contrôle des importations de technologies. Le secrétariat a, en outre, organisé un voyage d'étude au siège de l'Organisation européenne des brevets à Munich et à la Haye. Dans le cadre des activités immédiates de suivi, la CEA et l'Organisation européenne des brevets ont convenu d'envisager en 1985 de former un fonctionnaire de la CEA à l'utilisation et à la diffusion des informations techniques contenues dans les brevets, d'organiser un séminaire à Addis-Abeba sur les façons d'utiliser les informations techniques contenues dans les brevets et de détacher un fonctionnaire de l'Organisation européenne des brevets comme conseiller pour le programme de formation organisé par le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques au Nigéria.

46. Dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et au titre de la deuxième subvention octroyée par le Gouvernement indien pour la création d'un centre de formation et d'application en ce qui concerne les technologies rurales appropriées, le secrétariat a organisé au Kenya, au Sénégal et au Maroc une mission dont faisait partie un expert indien et procède actuellement au choix final du pays hôte. Le centre va être créé en 1985 et, outre la démonstration et la formation, permettra d'adopter et de populariser les technologies choisies, grâce à l'assistance des chefs d'entreprise locaux.

47. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos, le secrétariat a, en collaboration avec des organismes internationaux tels que l'OUA, l'ONUDI, le Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, la Fondation allemande pour le développement international et le Centre de recherches pour le développement international, organisé au Swaziland du 22 au 26 octobre 1984 une réunion à l'intention d'experts africains. L'objet de cette réunion était d'examiner les incidences des technologies nouvelles et avancées sur la stratégie du développement de l'Afrique. Les participants se sont penchés sur les derniers développements survenus dans la biotechnologie, la micro-électronique, les techniques relatives aux matériaux de construction, les technologies relatives aux nouvelles sources d'énergie, à la télédétection et aux communications et ont formulé des recommandations spécifiques dans tous ces domaines.

8. Division des transports, des communications et du tourisme

48. Les activités menées par le secrétariat ont porté sur les domaines suivants : problèmes posés par le transport général et multimodal et les transports ferroviaires, routiers, aériens, par voies d'eau intérieures et par mer, les ports, le tourisme, les télécommunications, y compris les communications par satellite et la radiodiffusion ainsi que les services postaux.

a) Transports et tourisme

49. Les pays africains et les organisations intergouvernementales ont bénéficié d'une assistance technique pour l'identification et la formulation des projets relatifs à tous les modes de transport en vue de l'exécution de la seconde phase du programme de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, ainsi que de services consultatifs pour la réalisation de diverses études sur divers modes de transport et sur le tourisme.

50. Les termes de référence de l'étude sur la main-d'oeuvre et la formation dans le domaine du transport général et multimodal ont été définis et des consultants recrutés. L'étude, qui doit être achevée avant le deuxième trimestre de 1985, est en cours de réalisation et des consultants ont déjà effectué des missions sur le terrain dans certains pays africains.

51. Le secrétariat a, en janvier 1985, commencé à établir à l'intention des Etats membres un rapport sur les programmes prioritaires en matière de transports et communications dans les pays africains en développement sans littoral.

52. Parmi les séminaires et ateliers organisés, figuraient les suivants :

a) Un séminaire sur les statistiques des transports organisé en juin 1984 grâce à l'assistance du Gouvernement français et en collaboration avec l'Ecole nationale des ponts et chaussées de Paris;

b) L'organisation en juillet 1984 à Leningrad (URSS) d'un séminaire sur les opérations portuaires en coopération avec le Gouvernement soviétique;

c) L'assistance à l'Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe d'Arusha (République-Unie de Tanzanie), celle-ci a consisté à donner des cours dans le cadre d'un stage sur les projets de transports;

d) Le lancement d'activités préparatoires en vue de l'organisation en juin 1985 à Wroclaw (Pologne); d'un stage de formation sur le transport par voies d'eau intérieures en coopération avec le Gouvernement polonais;

e) La réalisation d'activités préparatoires à la tenue en septembre 1985 à Arusha (République-Unie de Tanzanie) d'un séminaire sur le transport ferroviaire.

53. En coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la cinquième réunion du Comité des transports et des communications de la ZEP a défini le cadre de référence d'une étude de faisabilité sur la création d'une compagnie multinationale de transport maritime pour les Etats membres de la Zone.

54. Le Comité ministériel de coordination de la route trans-Afrique du centre et la Commission inter-Etats de facilitation pour l'Autorité de la route trans-Afrique de l'Est ont été créés.

b) Communications

55. Les activités menées par le secrétariat de la CEA dans le domaine des communications s'inscrivaient dans le cadre du programme de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique et englobaient le programme du réseau panafricain de télécommunications (PANAFTEL), l'organisation de séminaires et le service et la participation à des réunions et conférences.

56. Dans le cadre de ses efforts visant à mobiliser des ressources financières supplémentaires pour l'exécution de projets de radio-diffusion au titre du programme de la Décennie, le secrétariat a organisé la sixième réunion technique consultative entre pays africains, donateurs potentiels, institutions financières internationales, institutions

spécialisées des Nations Unies et organisations intergouvernementales d'Afrique. En outre, le secrétariat et l'UIT ont conjointement organisé la réunion technique des experts de radiodiffusion sur le rapport du projet d'assistance préparatoire (RAF/81/009) pour le développement de la radiodiffusion en Afrique, celle-ci avait précédé la sixième réunion technique consultative.

57. Après une série de réunions, le Comité de coordination inter-institutions chargé de la création d'un réseau régional africain de communications par satellite a décidé de définir et de répartir les tâches parmi ses différents membres en vue de la réalisation de la deuxième phase de l'étude de faisabilité.

58. En vue de définir les domaines où la CEA et le Brésil pourraient coopérer pour améliorer et développer les télécommunications en Afrique, une étude préliminaire sur l'exécution, le fonctionnement et le suivi du projet PANAFTEL a été réalisée.

59. Au cours du premier trimestre de 1985, le secrétariat, en collaboration avec un membre de l'IACC organisera une réunion de consultation avec des donateurs potentiels en vue d'aider à la mobilisation de ressources financières destinées à l'exécution de la deuxième phase de l'étude de faisabilité sur la création d'un réseau régional africain de communications par satellite et de trouver les moyens d'appliquer certaines des recommandations résultant de l'étude sur la définition de domaines de coopération entre le Brésil et la CEA.

60. Le secrétariat a effectué des études sur les services postaux ruraux en vue d'identifier les principales entraves à leur développement et d'uniformiser les tarifs. Par ailleurs, s'agissant de l'amélioration des services postaux en Afrique, le secrétariat a, en collaboration avec l'Union postale universelle, mené une étude (RAF/81/054) dans les pays sans littoral et commencé à préparer la neuvième réunion technique consultative sur les services postaux devant se tenir en 1985.

9. Questions commerciales et financières internationales

61. Le secrétariat a, au cours de cette période, mis l'accent sur cinq questions principales : commerce intérieur et échanges et coopération intra-africains; information et promotion commerciales; monnaie et finances, commerce avec des pays non africains; et activités des sociétés transnationales en Afrique.

a) Commerce intérieur

62. Les activités commencées l'année dernière, se sont poursuivies en 1984. L'activité principale a été l'identification de circuits de distribution intérieurs compte tenu de la crise alimentaire en Afrique. L'étude préliminaire sur la situation du commerce intérieur en Afrique (E/ECA/TRADE/3) a été révisée et y figurent maintenant des données supplémentaires ainsi que trois études de cas sur les structures du commerce intérieur, les mécanismes et circuits de distribution en Sierra Leone, au Sénégal et au Mali.

b) Commerce intra-africain

63. Le secrétariat a essentiellement fourni une assistance aux institutions sous-régionales telles que la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP), la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le secrétariat de la CEA a élaboré, à la demande de la ZEP, un certain nombre de documents techniques relatifs à la liste commune des produits qui seront échangés à l'intérieur de la ZEP, au protocole sur la coopération douanière à l'intérieur de la ZEP, ainsi qu'à une étude technique ayant trait aux négociations tarifaires produit par produit et à l'élimination progressive des barrières non tarifaires.

64. Dans la sous-région de l'Afrique centrale, le secrétariat a continué à aider le secrétariat de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale nouvellement créée à appliquer le Traité et ses protocoles. Les principales études menées jusqu'en janvier 1985 avec le concours financier du PNUD avaient pour objet de proposer des mesures concrètes en vue de la réduction ou de l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires pour ce qui est des produits devant être échangés au sein de la Communauté. L'assistance au MULPOC a bénéficié d'un rang de priorité très élevé.

c) Information et promotion commerciales

65. Le secrétariat a mené des activités liées à l'information sur le commerce, à l'étude de marché et à la promotion commerciale par le biais du Centre africain du commerce établi au sein de la Division des questions commerciales et financières internationales et s'est surtout intéressé à trois principaux domaines : information sur le commerce et les finances; promotion commerciale et prestation de services consultatifs; et formation. En plus de la publication de cinq numéros du bulletin «Propositions d'affaires» et de trois numéros du Bulletin du commerce africain, le Centre a élaboré des profils

des pays africains en vue de l'établissement du répertoire du commerce africain devant être publié dans le courant du dernier trimestre de 1985. Des activités préliminaires ont également été menées en vue de la création d'un système d'information commerciale utilisant les services du système panafricain de documentation et d'information (PADIS).

66. L'une des principales réalisations a été la création, en septembre 1984, de la Fédération africaine des chambres de commerce, date à laquelle les statuts de la Fédération ont été adoptés (E/ECA/TRADE/20) conformément aux vœux exprimés par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA dans le Plan d'action de Lagos. Vingt-quatre chambres nationales de commerce, d'industrie, de mines et d'agriculture ont signé les statuts. Le secrétariat de la CEA a été désigné pour faire office de secrétariat provisoire de la Fédération et a aidé le bureau et le conseil d'administration de celle-ci à définir les moyens de mettre sur pied un secrétariat autonome qui serait pleinement opérationnel en janvier 1986 et dont le siège serait le Caire (Egypte).

67. Dans le domaine de la promotion commerciale, la CEA a mené des activités de suivi et établi des rapports sur le programme conjointement mené par le Groupe consultatif pour les industries forestières en Afrique et le Centre africain du commerce et grâce auquel, les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pourraient exporter du bois et des produits dérivés du bois vers le Moyen-Orient. A cet égard, un voyage d'études et de prospection du marché a été effectué dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord au début de 1984.

68. Des services consultatifs ont été fournis à la Banque nationale et à la Banque commerciale d'Ethiopie pour leur permettre d'achever une étude sur la stabilisation des importations et les informations commerciales qui permettrait de réduire le gaspillage de ressources en devises au cours des opérations d'importation; des avis ont également été donnés sur les moyens d'exécuter le projet de l'UDEAC relatif au système d'informations commerciales et ce en coopération avec le CIC, la CNUCED et le GATT et une assistance a été accordée aux chambres de commerce de Djibouti et d'Ethiopie dans le cadre de leurs négociations bilatérales sur des questions commerciales.

d) Relations monétaires et financières

69. Les activités du secrétariat se sont déroulées dans un climat international défavorable. Dans la plupart des pays africains, il y a eu une diminution de l'aide publique au développement (APD), une flambée des taux d'intérêt et un alourdissement de la dette extérieure.

Dans ses tentatives de trouver une solution africaine à certaines de ces questions, le secrétariat a réalisé une étude sur la dette extérieure des pays africains conformément à la résolution 520 (XIX) de la Conférence des ministres de la CEA. Une réunion ministérielle régionale sur la dette extérieure des pays africains, précédée d'une réunion d'experts du 14 au 17 juin 1984, s'est tenue à Addis-Abeba du 18 au 20 juin 1984. Les ministres ont examiné l'étude susmentionnée (document E/ECA/TRADE/10) et adopté la «Déclaration d'Addis-Abeba sur la dette extérieure des pays africains» qui était annexée au Mémoire spécial de la Conférence des ministres de la CEA sur la crise économique en Afrique (document E/ECA/CM.10/37/Rev.2). Le Mémoire spécial et l'Annexe ont été présentés à l'Assemblée générale des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil économique et social lors de sa session de juillet 1984 et à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à sa vingtième session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) en novembre 1984.

70. Au cours de la période, la création d'un fonds monétaire africain a bénéficié d'un rang de priorité élevé. A cet égard la CEA a élaboré en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Banque africaine de développement (BAD), l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) et le Centre africain d'études monétaires (CAEM) une étude de faisabilité sur les «principes, problèmes et mécanismes» en vue de l'établissement d'un fonds monétaire africain, cette étude a été approuvée lors d'une réunion inter-secrétariats tenue à Addis-Abeba du 14 au 18 janvier 1985. Le document final a été adopté par la deuxième réunion du groupe d'experts gouvernementaux des ministères des finances et des banques centrales tenue à Addis-Abeba du 25 au 29 mars 1985 et dont le rapport a été présenté à la sixième réunion du Comité technique préparatoire plénier tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 15 au 22 avril 1985. Une réunion commune des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales s'est tenue à Addis-Abeba du 13 au 15 mai 1985 afin d'examiner l'étude précitée et de faire des propositions concrètes en vue de la création du Fonds monétaire africain à la vingt et unième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA prévue en juillet 1985.

71. Le secrétariat a poursuivi son assistance aux organisations inter-gouvernementales sous-régionales dans les domaines monétaire et financier. Une étude de faisabilité sur la création d'une banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour le commerce et le développement a été réalisée en collaboration avec les secrétariats du CAEM et de la ZEP et avec le concours d'experts gouvernementaux du Malawi, de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe. Une assistance directe a également été fournie à la Chambre de compensation d'Afrique centrale dans le cadre d'un séminaire sur l'évaluation du fonctionnement de ladite Chambre organisé à Kinshasa les 5 et 6 novembre 1984.

e) Echanges avec des pays non africains

72. Dans ce domaine le secrétariat a axé ses efforts sur les principaux problèmes rencontrés par les pays africains pour accroître leurs recettes d'exportation dans une situation caractérisée par l'instabilité ou la chute des cours mondiaux des produits de base. Le secrétariat s'est surtout employé à aider ces pays à tirer le maximum d'avantages des principales négociations économiques internationales en cours, à savoir celles se déroulant dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et ses commissions permanentes, la négociation d'un arrangement qui remplacerait la Convention ACP-CEE de Lomé II et le Système généralisé des préférences commerciales (SGPC) entre pays en développement.

73. Le Comité ministériel chargé d'évaluer les progrès réalisés dans le domaine des questions commerciales et financières en vue du développement de l'Afrique a, lors de sa troisième réunion tenue en mai 1984, examiné une série de questions commerciales intéressant les pays africains (E/ECA/CM.10/36), il s'est notamment penché sur l'étude commune CEA/OUA sur l'examen et l'évaluation de la sixième session de la CNUCED (E/ECA/OAU/TRADE/11) et qui mettait en relief les conséquences de cette session pour le développement de l'Afrique. Cette étude a ensuite été présentée à la vingtième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA tenue à Addis-Abeba en novembre 1984.

74. Le secrétariat a, en outre, intensifié ses efforts visant à promouvoir la coopération économique entre pays en développement (CEPD) en fournissant des services consultatifs ainsi qu'une assistance technique à des délégations africaines et en réalisant certaines études préliminaires en vue d'identifier des produits intéressant les pays africains. La CEA a fourni au Groupe africain les experts dont il avait besoin durant des négociations et a établi conjointement avec l'IDEP un document de base intitulé «Les conventions de Lomé : un cadre au service du bon voisinage» en vue d'un séminaire spécialement organisé à l'intention des négociateurs africains au sein du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

75. Les questions relatives à la structure des échanges et à la coopération économique entre l'Afrique et les pays socialistes d'Europe orientale ont été examinées par le Comité ministériel chargé d'évaluer les progrès réalisés dans le domaine des questions commerciales et financières en vue du développement de l'Afrique lors de sa troisième réunion. Le Comité a souligné qu'en dépit des possibilités de coopération dans ce domaine, les pays socialistes n'avaient pas encore contribué de façon notable à résoudre les problèmes de développement de l'Afrique. Le Comité a donc chargé le secrétariat d'étudier les possibilités d'instaurer entre les deux groupes de pays un dialogue direct sur les relations commerciales et économiques et les moyens de renforcer la coopération.

f) Sociétés transnationales en Afrique

76. Durant la période considérée, la Division des questions commerciales et financières internationales a établi des études analytiques et qualitatives axées sur des questions de politique générale et des mesures spécifiques permettant de faire face aux sociétés transnationales en Afrique, en particulier dans les secteurs minier, agricole et financier. Un document général intitulé «Examen des activités des sociétés transnationales en Afrique : évaluation préliminaire» (E/ECA/UNCTD/16) et qui résume les conclusions de l'ensemble des recherches effectuées par le Groupe mixte depuis 1978 a été établi aux fins de présentation aux organes délibérants de la CEA. Des études sur le rôle des sociétés transnationales dans les institutions bancaires et institutions financières africaines ont également été réalisées. Des monographies sur le Libéria et le Nigéria ont été réalisées ainsi qu'une étude régionale sur «Le rôle des banques transnationales et des institutions financières dans le processus de développement de l'Afrique» (E/ECA/UNCTD/43) qui contenait cinq autres monographies sur l'Egypte, le Soudan, l'Ethiopie, la République-Unie de Tanzanie et la Côte d'Ivoire effectuées au cours des années précédentes. Les activités des sociétés transnationales dans les autres principaux secteurs tels que l'agriculture, les industries alimentaires et les industries extractives ont également été étudiées.

10. Activités opérationnelles et coordination de l'assistance technique

77. Grâce à des fonds provenant de l'ONU et de sources bilatérales et multilatérales, le secrétariat de la CEA a poursuivi en 1984 toute une série d'activités de coopération technique.

78. Des fonds disponibles au titre du Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et d'un montant de 1 481 000 dollars ont permis au secrétariat de s'attacher les services de 10 conseillers régionaux et de financer les services régionaux et sous-régionaux fournis par les MULPOC. Les services consultatifs régionaux ont porté sur la coopération économique, les statistiques, le développement social, la formation de la main-d'oeuvre, la mise en valeur des sources d'énergie classiques et non classiques, l'administration publique, les finances publiques, les transports et les communications et la recherche socio-économique.

79. Des fonds d'un montant de 7 045 393 dollars alloués par le PNUD ont servi à financer des projets dans les domaines de la statistique, de l'industrie, de la comptabilité nationale, des transports et des communications et de l'intégration de la femme au développement. Ces fonds ont également permis d'apporter un concours aux MULPOC et aux centres de recherche, notamment au Centre pour la mise en valeur des ressources

minérales en Afrique de l'Est et en Afrique australe, au Centre régional africain de conception et de fabrication techniques, au Centre régional des services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de la télédétection, à l'Institut de développement économique et de planification ainsi qu'à l'Institut de gestion de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.

80. La CEA a utilisé les 3 275 373 dollars alloués par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) durant l'année 1984 pour financer les activités de la CEA en matière d'infrastructures démographiques, de services régionaux consultatifs pour les statistiques démographiques, organiser des journées d'étude nationales sur la population et le développement, appuyer les activités de l'Institut de formation et de recherches démographiques (IFORD), du Regional Institute for Population Studies, de l'UDEAC/CREP, de l'Institut du Sahel et participer aux préparatifs de la deuxième Conférence africaine sur la population.

81. Des dons directs d'organisations et de pays donateurs d'un montant de 1 997 108 dollars ont permis de recruter des experts au titre de programmes d'assistance technique bilatérale et d'autres programmes dans les domaines de l'agriculture, de l'administration publique, de la gestion et de la formation de la main-d'oeuvre, des ressources naturelles, de l'industrie, des transports et des communications, du commerce international, de la coopération économique, de la recherche et de la planification socio-économiques et de l'information.

82. Le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme a alloué une somme de 154 194 dollars à utiliser pour améliorer les mécanismes nationaux chargés de l'intégration de la femme au développement et appuyer les activités du Centre africain de recherche et de formation pour la femme. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a également fourni 158 300 dollars au Groupe de coordination pour l'environnement de la CEA.

83. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique a alloué une somme de 563 150 dollars pour l'exécution de projets dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture, des ressources naturelles, de l'administration publique, du commerce, de la coopération économique, ainsi que de la recherche et de la planification socio-économiques.

11. Coopération et intégration économiques

a) Coopération sous-régionale et entre les sous-régions

i) Assistance aux centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC)

84. La CEA a redoublé d'efforts pour appuyer et renforcer ses cinq MULPOC. Les divisions organiques de la CEA ont assuré le service des réunions des organes directeurs des MULPOC tenues entre janvier et avril 1985.

85. Comme par le passé, les progrès enregistrés dans l'exécution des programmes de travail adoptés lors de sessions précédentes ont été examinés en détail et de nouvelles tâches ont été assignées aux MULPOC.

86. Un accent particulier a été mis cette année sur la nécessité d'harmoniser davantage les programmes de travail des MULPOC et ceux des divisions spécialisées de la CEA et d'assurer une meilleure coordination de leurs activités respectives.

87. Pour répondre aux besoins des divers MULPOC et en application des résolutions antérieures de la Commission relatives au renforcement des MULPOC et à la restructuration progressive de tous les services du secrétariat, un certain nombre de fonctionnaires tant de la catégorie des administrateurs de celle des services généraux ont été affectés dans les MULPOC.

ii) Assistance aux groupements économiques sous-régionaux

88. Dans le domaine des questions juridiques et économiques, une assistance a été fournie à la ZEP, à la CEDEAO, à la CEEAC, à diverses institutions parrainées par la CEA et à d'autres organisations inter-gouvernementales. Les détails de cette assistance sont donnés ci-dessous :

a) S'agissant de la CEDEAO, un projet de protocole sur l'établissement du code des entreprises communautaires et un projet de Statuts du Tribunal ont été préparés. Le secrétariat a également aidé à préparer les réunions chargées d'examiner le rapport de la CEA sur les propositions visant à renforcer l'intégration économique en Afrique de l'Ouest et à assurer leur service;

b) Un projet de protocole relatif à l'assouplissement et à la suppression des restrictions en ce qui concerne les visas avec la ZEP. En outre, un projet de charte de la Fédération des chambres de commerces dans la sous-région desservie par la ZEP, un projet de charte de la banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour le commerce et le développement ainsi que divers projets d'amendement au Traité de la ZEP ont été présentés lors des réunions pertinentes de la ZEP;

c) S'agissant de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), le règlement intérieur de l'Autorité des chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que du Conseil des ministres, tout comme des projets de règlement financier et de règlement du personnel ont été établis dans le cadre des divers services que le secrétariat conjoint OUA/CEA fournit à cette organisation.

b) Institutions parrainées par la CEA

89. Les principaux documents indiqués ci-après ont été établis :

a) Accord de gestion entre la BAD et le Fonds africain de développement industriel;

b) Règlement du personnel pour le Centre régional de formation aux techniques des levés aériens;

c) Projets de statuts et de règlement intérieur de la Fédération africaine des chambres de commerce;

d) Projet d'accord de coopération entre les organisations intergouvernementales (OIG) en Afrique de l'Ouest;

e) Projet d'accord de siège entre le Gouvernement de la République populaire du Congo et le Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique du Centre.

90. Diverses études ont également été réalisées pour le compte de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et de l'UDEAC.

c) Coopération régionale

91. Le Comité spécial des dix créé en application de la résolution 477 (XVIII) de la neuvième réunion de la Conférence des ministres de la CEA s'est à plusieurs reprises réuni au siège de la CEA pour donner suite à la résolution 519 (XIX) adoptée lors de la dixième session de la Conférence des ministres de la CEA et relative à l'évaluation, à l'harmonisation, à la rationalisation et à la fusion éventuelle des institutions parrainées par la CEA et l'OUA. Le Comité a visité les cinq institutions où il n'avait pas eu l'occasion de se rendre à savoir l'Organisation de la propriété industrielle des pays anglophones, le Centre régional de formation aux techniques des levés aériens, le Centre régional de conception et de fabrication techniques, l'Association des administrations portuaires de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Centre et le Regional Institute for Population Studies (RIPS).

d) Coopération interrégionale

92. Au titre du suivi de la réunion entre la CEA et la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) tenue en juin 1982, un livre intitulé «Les perspectives de coopération entre l'Afrique et l'Amérique latine» portant sur la coopération entre les Etats membres des deux commissions dans les domaines de la science et de la technique, la formation et l'utilisation de la main-d'oeuvre ainsi que la promotion du commerce a été publié. Les propositions qui y figurent seront soumises aux organes délibérants de la CEA et de la CEPAL (devenue CEPALC) pour examen et approbation.

93. La CEA a fait une contribution au rapport de la réunion du Comité de haut niveau chargé d'examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires.

e) Coopération afro-arabe

94. Un accord de coopération afro-arabe a été signé entre la CEA et la Ligue des Etats arabes. La contribution du secrétariat lors de la réunion annuelle du Comité permanent de la coopération afro-arabe a été importante.

12. Développement social, environnement et établissements humains

a) Développement rural intégré

95. Le secrétariat a pris des mesures importantes en vue d'assurer la coordination effective des activités rurales au niveau régional. La première réunion commune du Comité interinstitutions régional africain sur le développement rural et la quatrième réunion interinstitutions de la FAO pour l'Afrique sur le suivi de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) s'est tenue à la CEA du 20 au 22 novembre 1984. Elle a examiné le document de la CEA intitulé «Strengthening of Inter-Agency Co-operation in the Field of Rural Development in Africa» (le renforcement de la coopération inter-institutions dans le domaine du développement rural en Afrique) et décidé de se réunir à nouveau en 1986.

96. La publication du bulletin de la CEA, «Progrès rural» s'est poursuivie. Un des numéros spéciaux était consacré à l'Année internationale de la jeunesse 1985 et un autre à la sécheresse en Afrique.

97. Des services consultatifs techniques ont été fournis à deux Etats membres (Tchad et Guinée) à leur demande.

98. Cinq études par pays sur le rôle de la coopération dans les secteurs productifs ruraux sont sur le point d'être achevées.

b) Jeunesse et promotion sociale

99. Au cours de la période considérée, le secrétariat a élaboré une étude sur les politiques, l'organisation et l'administration en ce qui concerne la protection de la famille et de l'enfance en Afrique. Elle avait pour objet essentiel de fournir aux Etats membres des principes directeurs pour l'élaboration de politiques et programmes appropriés de protection de la famille compte tenu des tendances actuelles de la

situation socio-économique sur le continent. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial en faveur des personnes handicapées et conformément à la résolution 3 (III) de la Conférence des ministres africains des affaires sociales, le secrétariat a mené une étude sur la situation des personnes handicapées en Afrique destinée essentiellement à aider la Commission à élaborer un programme régional en faveur des personnes handicapées dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial en faveur des personnes handicapées.

100. Une étude relative au rôle de la jeunesse dans le développement national est en cours. Elle vise à aider les Etats membres à revoir leurs politiques et programmes en faveur des jeunes de façon à les reformuler, les modifier et les renforcer pour les adapter davantage à la situation socio-économique, conformément au Plan d'action régional en faveur de la jeunesse. Le secrétariat a en outre établi et présenté à la Conférence des ministres africains des affaires sociales, un rapport intérimaire sur l'Année internationale de la jeunesse et les activités y relatives.

c) Politique, planification et institutions dans le domaine social

101. Une étude relative aux tendances sociales et aux principaux problèmes de développement social en Afrique ainsi qu'une autre sur les stratégies et programmes d'action en vue de réaliser les objectifs du Plan d'action de Lagos dans le domaine social et de combattre les incidences sociales de la crise en Afrique ont été revues et mises à jour en tant que documents de travail pour la quatrième Conférence des ministres africains des affaires sociales tenue à Addis-Abeba du 18 au 25 mars 1985.

102. Une étude sur les politiques en matière de protection de la famille et de l'enfance, l'organisation et l'administration en Afrique a été achevée et présentée comme document de base à la quatrième Conférence des ministres africains des affaires sociales.

103. Le secrétariat a pris des mesures pour donner suite aux recommandations de la réunion régionale sur la prévention du crime et le traitement des délinquants en prévision du septième Congrès de l'Organisation des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, prévu pour août 1985. Les activités ont consisté essentiellement à élaborer de nouveaux principes directeurs en ce qui concerne la prévention du crime et la justice criminelle dans le cadre du développement et du nouvel ordre économique international. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et l'OUA, le secrétariat a participé aux travaux préliminaires relatifs à l'établissement de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

d) Services consultatifs fournis au cours de la période considérée

104. Au cours de la période, les services consultatifs suivants ont été fournis :

a) A la Guinée, sur les besoins d'urgence à la suite du tremblement de terre de Gaoual-Koumbia;

b) Au Tchad, sur les politiques en matière de mise en valeur des ressources humaines, ainsi que sur un examen global de la situation sociale du pays;

c) Au Groupe africain de New York, sur les mesures à prendre en vue de définir une position africaine commune au cours de la rédaction d'un projet de convention sur les droits des travailleurs migrants et d'un projet de déclaration sur les droits des étrangers;

d) Au bureau des réfugiés de l'OUA, sur le contenu et la forme du projet de déclaration et programme d'action de la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique (CIARA II) ainsi que sur les moyens éventuels d'assurer le suivi efficace des réunions de 1979 et de 1983 d'Arusha sur les problèmes des réfugiés.

13. Environnement

105. Le rapport annuel sur l'environnement en Afrique dans le programme de travail pour la période mai 1984-mai 1985 porte essentiellement sur les activités ayant trait à: a) la sécheresse et la désertification, b) l'éducation et la formation sur les questions de l'environnement, c) l'évaluation des effets sur l'environnement, et d) la lutte contre la pollution et l'évacuation des déchets.

a) La lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse

106. Lors de la dixième session de la Conférence des ministres de la CEA tenue à Addis-Abeba en mai 1984, les participants ont examiné deux principaux rapports sur l'environnement, à savoir : a) le rapport de la Table ronde scientifique sur la situation climatique et la sécheresse en Afrique E/ECA/CM.10/23 et b) le rapport de la deuxième réunion du Comité régional intergouvernemental des établissements humains et de l'environnement E/ECA/CM.10/13. La Conférence a examiné la situation économique et sociale critique en Afrique, aggravée par la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles. Il a été constaté que 34 pays africains étaient touchés par la sécheresse et la désertification et que sur ce nombre 24 avaient besoin d'une aide alimentaire et 16 étaient

des PMA. Le rapport de la Table ronde scientifique contenait un plan d'action régional pour lutter contre les effets de la sécheresse en Afrique, plan adopté dans la résolution 499 (XIX) de la CEA. Par ailleurs, la résolution 528 (XIX) invitait la CEA et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à étudier la possibilité d'établir un centre pilote de météorologie en Afrique pour faciliter l'application de la météorologie au développement socio-économique et dans la lutte contre la sécheresse. La réunion a adopté la résolution 496 (XIX) relative à l'environnement et au développement et dans laquelle étaient préconisés la promotion de la coopération technique, l'échange d'information, de technologies et de connaissances pour lutter contre la désertification en Afrique.

b) Education et formation sur les questions de l'environnement

107. Un projet commun CEA/PNUE, EP/3102-84-02 (2367) ayant pour objet d'intégrer les questions d'environnement aux programmes de formation des institutions parrainées par la CEA a été financé par le PNUE vers la fin de 1984 en application de la résolution 496 (XIX) de la CEA relative à l'environnement et au développement et dans laquelle a été adopté un programme d'action concernant l'éducation et la formation dans le domaine de l'environnement.

108. Le projet avait pour objectif essentiel d'assurer la formation de spécialistes de l'environnement qui permettraient de sensibiliser aux questions d'environnement et de les prendre en considération dans la planification du développement.

109. La phase initiale du projet a débuté en janvier 1985, elle a comporté la réalisation d'une enquête globale sur les cours de formation dans chacune des onze institutions régionales et sous-régionales parrainées par la CEA.

110. Par la suite a été organisé un séminaire d'une semaine qui avait pour objet de mettre au point un programme de base sur l'environnement à l'intention de 22 instructeurs des onze institutions parrainées par la CEA. Le séminaire a porté essentiellement sur les questions, les concepts et les principes en matière d'environnement, de façon à ce que les formateurs puissent en tenir compte dans leurs cours.

c) Evaluation des effets sur l'environnement

111. Pour faire en sorte que les banques nationales de développement soient conscientes des effets que leurs activités peuvent avoir sur l'environnement, la CEA a présenté une proposition à la Banque africaine de développement pour examen.

112. Il s'agissait d'aider la BAD et les banques nationales des Etats membres à mettre en place leurs moyens propres en matière d'environnement.

d) Lutte contre la pollution et évacuation des déchets

113. Un questionnaire général a été établi dans le cadre d'une enquête sur les activités industrielles et les mesures propres à assurer la protection de l'environnement dans le cadre du développement agricole et industriel dans les cinq pays desservis par le MULPOC de Tanger.

114. Les principaux objectifs de l'enquête étaient les suivants :

a) Déterminer l'importance des activités de traitement industriel dans la sous-région;

b) Identifier les mesures ainsi que les moyens mis en place en ce qui concerne l'évacuation des déchets agricoles et industriels dans la région;

c) Formuler des recommandations appropriées aux fonctionnaires du MULPOC de Tanger en ce qui concerne une infrastructure fonctionnelle pour l'évacuation des déchets agricoles et industriels.

14. Etablissements humains

115. Au cours de la période considérée, le secrétariat a réalisé certaines études, notamment la planification en ce qui concerne les usines et les services décentralisés de construction. Il s'agissait d'attirer l'attention des Etats membres sur les principaux éléments à prendre en considération dans la conception et la mise en place des industries de matériaux de construction locaux. Une étude a également été achevée qui elle portait sur les moyens actuels de production de ciment dans la région. Par ailleurs a été menée une étude de politiques nationales en matière d'établissements humains, traitant des mesures appropriées à prendre pour acquérir et développer les terrains à usage de logements destinés aux groupes à revenu faible. Une mission a été organisée au Botswana, en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains en vue d'étudier de nouveaux mécanismes pour le financement des logements sociaux dans ce pays.

15. Administration publique, gestion et main-d'oeuvre

a) Elaboration des systèmes budgétaires et fiscaux

116. A la demande de l'Institut botswanais de l'administration et du commerce, le secrétariat a collaboré à l'organisation d'un cours d'initiation à l'intention de 21 fonctionnaires du Botswana nouvellement

recrutés. Ce cours a porté sur l'administration des finances publiques et la gestion budgétaire. En octobre 1984, un cours de formation sur la gestion des finances publiques a été organisé en Ethiopie socialiste à l'intention de fonctionnaires.

117. Un rapport à l'Association des administrateurs africains des impôts sur l'étude de faisabilité relative à la mise en place d'établissements et de centres sous-régionaux de formation dans le domaine des questions fiscales en Afrique a été établi. Il y est procédé à une évaluation des politiques, régimes et structures en matière de fiscalité dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest, à une identification des politiques fiscales actuelles qui entravent les mouvements de capitaux d'investissement entre les pays et entre les régions et y sont préconisées des politiques fiscales qui permettront d'assurer l'intégration économique de la sous-région et d'attirer des investissements dans la sous-région. Une étude sur la possibilité de mettre en place un système de vérification des comptes en ce qui concerne les finances publiques a été achevée et dans ce cadre, une mission sur le terrain a été organisée au Kenya et en République-Unie de Tanzanie.

b) Administration publique et gestion

118. Une conséquence importante de la crise socio-économique en Afrique est qu'on est de plus en plus conscient qu'il importe d'améliorer l'administration publique et les systèmes de gestion. La CEA a poursuivi son assistance aux Etats membres et a cherché essentiellement à améliorer les moyens des services publics grâce au renforcement des principales institutions chargées d'élaborer et d'exécuter les plans, programmes et politiques de développement. Les services consultatifs, l'assistance technique et les publications des résultats de travaux de recherche ont été les trois principales formes d'assistance. Dix-huit séries de services consultatifs directs ont été fournis à 14 Etats membres (Botswana, Cameroun, Ethiopie, Gambie, Kenya, Libéria, Malawi, Maurice, Ouganda, Seychelles, Sierra Leone, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe). Trois de ces missions ont consisté en enquêtes générales sur la gestion du secteur public, dans le but de déterminer les secteurs critiques pour lesquels des mesures correctrices devront être adoptées en collaboration avec les Etats membres. D'autres missions consultatives ont comporté la formation des agents des administrations locales, la révision des programmes et l'examen des besoins en matière de formation des instituts de formation à la gestion et des problèmes de gestion des entreprises publiques, la formation à la gestion dispensée aux cadres des entreprises publiques ainsi que la restructuration des instituts d'administration publique.

c) Éducation, formation, gestion de la main-d'oeuvre et emploi

119. Les activités dans ce domaine ont porté essentiellement sur les domaines interdépendants que sont les systèmes d'enseignement de type classique et de type non classique, la formation en ce qui concerne le perfectionnement des compétences et le transfert des techniques; l'organisation des carrières, les services d'orientation et de conseils; la mise en place d'institutions; l'administration des bourses, la planification de la main-d'oeuvre et de l'emploi ainsi que la mise en place d'un mécanisme institutionnel pour la planification, la mise en valeur et l'utilisation de la main-d'oeuvre.

120. En ce qui concerne l'éducation, des monographies sur l'enseignement de type non classique en vue du développement rural intégré au Kenya, au Lesotho et au Ghana ont été établies de façon à permettre de déterminer l'efficacité du système pour la promotion du développement rural intégré. Une autre étude a été menée, elle portait sur l'optimisation et l'utilisation des ressources dans les établissements d'enseignement supérieur au Kenya et était axée essentiellement sur la façon dont ces établissements pourraient être mis à contribution pour absorber plus d'étudiants et établir des liens plus efficaces entre l'université et l'industrie. D'autres études ont été réalisées au Libéria, au Togo et en République-Unie de Tanzanie elles portaient sur les conséquences et l'efficacité des programmes d'orientation professionnelle et de conseils.

d) Administration des bourses

i) Bourses dans le cadre de l'aide bilatérale

121. Cinquante-neuf bourses offertes par la France, la Grèce, l'Italie, la Pologne, la République démocratique allemande, la Tchécoslovaquie, la Turquie et l'URSS ont été accordées à des ressortissants d'Etats membres par le canal du secrétariat. Dans quatre cas, les candidats n'ont pu profiter de ces offres.

ii) Programme financé par la CEA - Fonds d'affection spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (FASNUDA)

122. Cinq boursiers qui suivent une formation dans diverses institutions africaines bénéficieront de 18 000 dollars prélevés récemment par le Secrétaire exécutif sur le FASNUDA. Le solde de 307 dollars sera utilisé pour des activités prévues en 1985.

iii) Programme financé par le PNUD pour la formation de Namibiens dans le secteur du transport

123. Deux Namibiens suivent un stage de formation au sein du «Nigerian Railways Corporation» et deux autres ont participé à un séminaire sur les opérations portuaires organisé à Leningrad (URSS) en juillet et en août 1984.

16. Centre africain de formation et de recherche pour la femme

124. Immédiatement après la huitième Conférence des ministres, le Centre s'est consacré aux activités préparatoires à la réunion intergouvernementale régionale en vue de la Conférence mondiale. Du 23 au 25 juillet 1984, le secrétariat a participé à la réunion des Etats de première ligne consacrée à l'apartheid et tenue à Dar es-Salaam. Entre-temps, des négociations ont été menées à bien avec le Comité de planification des organisations non gouvernementales en vue d'organiser une réunion des ONG avant la Conférence régionale. Cette réunion a finalement eu lieu les 6 et 7 octobre 1984 à Arusha.

125. La réunion intergouvernementale régionale conjointe CEA/OUA préparatoire de la Conférence mondiale sur la Décennie des Nations Unies pour la femme/troisième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement qui s'est tenue du 8 au 12 octobre 1984 à Arusha (République-Unie de Tanzanie) a eu pour principal résultat l'adoption de stratégies prospectives en vue de la promotion de la femme africaine au-delà de la Décennie. La Conférence a été suivie le 13 octobre 1984 par une table ronde des donateurs consacrée à l'assistance à la femme en Afrique, qui a pris acte de la nouvelle stratégie élaborée par un groupe d'experts réunis du 4 au 6 octobre 1984 à Arusha.

126. Par ailleurs, le secrétariat a continué d'aider les Etats membres à perfectionner les compétences techniques des femmes et à promouvoir les activités génératrices des revenus à l'intention des femmes. A cet égard, le Burundi, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, le Togo et le Zaïre ont reçu une assistance au cours de cette période. Le secrétariat s'est par ailleurs particulièrement efforcé d'améliorer les compétences techniques de la femme et a, à cet égard, organisé du 14 au 18 octobre 1984 à Kikuyu (Kenya), un séminaire en vue de mettre au point un ensemble de programmes adapté aux besoins en formation des femmes faisant leur entrée dans le monde des affaires au sein des pays africains. Un séminaire identique a été organisé du 27 au 30 novembre 1984 à Abidjan (Côte d'Ivoire) à l'intention des pays francophones. Les programmes de formation issus de ces deux séminaires insistent sur les principes de gestion commerciale, les formules d'investissement et de financement, la définition d'un programme de prêt et la comptabilité et instituent une approche pratique à l'enseignement.

127. En réponse aux demandes d'assistance émanant des mouvements de libération nationale, le secrétariat a effectué en août 1984 une mission dans les campements de la SWAPO en Zambie pour étudier la possibilité de mettre au point un projet de formation aux activités commerciales génératrices de revenu à l'intention des Namibiennes vivant dans ces campements. Le secrétariat devrait, à titre de mesure consécutive, lancer un projet qui sera exécuté en 1985 conjointement avec le Fonds international de secours à l'enfance (FISE) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) en Zambie.

128. Dans le passé, les barrières linguistiques ont toujours sérieusement entravé l'octroi d'une assistance aux pays lusophones nouvellement indépendants. Le recrutement d'un volontaire des Nations Unies lusophone dans le cadre du programme de l'équipe spéciale en 1984 a fait que l'on redouble d'efforts pour répondre aux besoins des femmes vivant dans ces pays. Le volontaire en question a eu pour première tâche de déterminer les tendances actuelles du développement et la situation des femmes dans ce contexte.

129. L'autre tâche importante menée par le secrétariat a été la diffusion d'informations sur la femme africaine. L'alimentation et l'agriculture étant un important sujet de préoccupation, la Division mixte CEA/FAO de l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont conjointement réalisé une étude de faisabilité sur la prévention des pertes alimentaires au Togo et en Sierra Leone. Outre, les études établies en vue de la Conférence régionale, une étude a été réalisée sur la femme devant la loi en Ouganda et plusieurs publications mises au point et diffusées.

130. Les opérations de surveillance ont été confiées à des consultants du PNUD qui ont procédé à l'évaluation des programmes en faveur de la femme au sein des MULPOC et présenté un rapport à la réunion tripartite d'évaluation sur les projets du Centre africain de recherche et de formation pour la femme (CARFF) financés par le PNUD, réunion qui s'est tenue du 21 au 23 juin 1985 à New York. Le secrétariat a assuré le suivi des projets sur le fumage du poisson à Etieussika et la poterie à Katiola, en Côte d'Ivoire.

131. L'assistance aux Etats membres est allée à titre prioritaire aux pays victimes de la sécheresse et aux domaines clefs identifiés dans les stratégies d'Arusha, à savoir l'alimentation et l'agriculture, l'industrie, l'environnement, la science et la technique, les ressources en eau et l'énergie, la mise en valeur des ressources humaines, notamment l'emploi, la santé et l'éducation. A ce titre, des projets sont en cours d'élaboration, qui seront présentés aux gouvernements et organismes donateurs. Le secrétariat a par ailleurs organisé des stages d'une durée de dix semaines sur la gestion d'entreprise, stages qui devraient permettre de former 39 femmes. Dans le cadre de son programme d'équipe spéciale, le secrétariat a effectué une mission d'information auprès de trois pays lusophones, à savoir l'Angola, le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe en vue d'identifier les besoins et problèmes particuliers des femmes dans ces pays.

17. Système panafricain de documentation et d'information

132. Au cours de la période considérée, le Bureau central de coordination à Addis-Abeba a mené ses activités par l'intermédiaire des unités ci-après.

a) Section des opérations informatisées

133. La section des opérations informatisées a poursuivi ses activités qui ont porté notamment sur l'entretien des logiciels existants et la mise au point de nouvelles applications, ayant trait en particulier aux finances, à la gestion des stocks et dossiers du personnel de la CEA et à la mise en place d'une banque de données statistiques. En outre, la section a organisé des stages de formation à l'utilisation des machines de traitement de textes et des bases de données médicales, et relatives aux bibliothèques et aux transports. L'ordinateur du PADIS a été utilisé dans le cadre du séminaire de formation de la CEA sur les techniques d'analyse des données issues de l'enquête sur la fécondité dans le monde effectuée dans les pays.

b) Section de la documentation informatisée

134. La section de la documentation informatisée a collecté, étudié, indexé et résumé des documents ayant trait aux questions du développement économique des pays africains. Au cours de la période considérée, cette section a publié cinq numéros (9, 10, 11, 12 et 13) de la revue DEVINDEX-
AFRICA. Les fonctionnaires de la section ont effectué des missions en rapport avec la mise en index des documents et la publication d'index au profit des centres situés en Guinée et au Niger.

135. Par ailleurs, une base de données a été mise en place ainsi qu'un système d'indexation pour l'analyse et l'informatisation des références sur les documents relatifs aux minéraux et à l'exploitation minière détenus par le Ministère éthiopien des mines.

c) Section de la formation et des services aux utilisateurs

136. Cette section a organisé des stages de courte durée sur la gestion de la documentation et des bases de données à l'intention de stagiaires selon le programme ci-après :

<u>Pays/institutions</u>	<u>Nombre de stagiaires</u>	<u>Durée</u>
Bénin	2	4 semaines chacun (août 1984)
Botswana	1	4 semaines (août 1984)
Organisation du bassin du fleuve Kagera	1	4 semaines (juillet 1984)

137. En outre, les documentalistes du Bureau central de coordination ont aidé à former le personnel national aux techniques d'analyse des documents en Guinée et au Niger.

d) Section de la maintenance, de la reprographie et de l'impression

138. Cette section a continué de mettre sur microfiches les documents introduits dans le système.

e) Centres nationaux de documentation

139. Au cours de la période considérée, le Centre national de documentation de la République du Bénin a été informatisé. Des services consultatifs ont été fournis à l'Institut national de recherche du Botswana en vue de la mise en place d'un centre national de documentation.

f) Centres sous-régionaux de documentation

140. En raison de difficultés d'ordre budgétaire, l'exécution des projets de création de centres sous-régionaux de documentation et d'information au sein des MULPOC a été reportée de deux ou trois ans. Il a été décidé en lieu et place de commencer par créer des centres nationaux qui se transformeraient progressivement en centres sous-régionaux. C'est ainsi que deux centres devant faire office de centres nationaux les deux premières années sont en cours d'établissement à Lusaka (Zambie) et Niamey (Niger).

g) Répertoire des experts africains

141. Quatre suppléments au répertoire des experts africains ont été publiés et distribués. Les bases de la mise en place d'une base de données des institutions africaines susceptible de servir dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement ont été jetées.

h) Réunion du Comité technique régional

142. En application des décisions prises par la Conférence des ministres de la CEA à sa dixième réunion, la réunion du Comité technique régional s'est tenue les 26 et 27 mars 1985 à Addis-Abeba. Le rapport en a été présenté à la Conférence des ministres à sa onzième réunion.

C. Relations avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les autres organisations

143. Comme par le passé, la Commission a entretenu des liens étroits avec les autres programmes du système des Nations Unies, ainsi qu'il apparaît à travers le compte rendu des activités de la Commission qui figure à la section B.

144. Des fonds fournis par le PNUD ont servi à financer des projets dans les domaines de la statistique, de l'industrie, de la comptabilité nationale, des transports et des communications etc.. La coopération technique en vue du développement de la gestion s'est poursuivie au cours de la seconde phase du projet financé par le PNUD et portant sur l'amélioration des moyens de formation à la gestion de l'Institut de gestion pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Avec le concours du PNUD, du Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires et de l'OUA, le secrétariat a commencé les activités préparatoires à la création de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

145. Un manuel établi par la CEA sur les moyens d'évaluer les ressources en eau souterraines a été envoyé à l'UNESCO et au Département de la coopération technique pour le développement pour observations. Le secrétariat, en collaboration avec le German Foundation for International Development (DSE) et le Centre régional africain de technologie (CRAT) a organisé en avril 1984 une réunion sur la science et la technique au cours de laquelle ont été définies les activités préparatoires à l'organisation d'un atelier à l'intention des ressortissants de certains pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est.

146. Le secrétariat a, avec le PNUD et le Centre régional africain de technologie (CRAT), participé à la deuxième réunion de révision tripartite sur le projet RAF/82/038 du PNUD, tenue à Dakar les 25 et 26 septembre 1984 pour examiner les progrès réalisés depuis la première réunion tripartite.

147. En collaboration avec l'AFRAA, la CAFAC et l'OUA, le secrétariat a établi des rapports en vue de la Conférence africaine sur les libertés de l'air qui s'est tenue à Mbabane (Swaziland) en novembre 1984. Sur la base d'un document préparatoire, le PNUD a approuvé l'établissement d'un descriptif de projet intégral ainsi que les domaines sur lesquels portera l'étude en vue d'un plan directeur pour les transports en Afrique.

148. Le secrétariat a, avec le concours de la CNUCED, élaboré du matériel de formation sur le rôle des entreprises multinationales dans l'intégration sous-régionale et procédé à une évaluation des réglementations commerciales dans les pays de la ZEP en vue d'un stage de formation organisé par la Zone à Harare (Zimbabwe) du 14 au 19 juin 1984 à l'intention des fonctionnaires des chambres de commerce, des administrations douanières et des ministères du commerce. Il a par ailleurs achevé une étude sur les relations commerciales et économiques

entre les pays africains en développement et les pays socialistes d'Europe orientale dans le cadre de l'établissement des documents de base en vue d'un séminaire sous-régional bilingue sur le développement des échanges entre les pays socialistes d'Europe orientale et les pays en développement de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, organisé conjointement par la CEA et la CNUCED et financé par le Fonds d'affectation spéciale URSS/PNUD et par la République démocratique allemande.

III. VINGTIEME SESSION DE LA COMMISSION ET ONZIEME REUNION
DE LA CONFERENCE DES MINISTRES

A. Participation et organisation des travaux

153. La vingtième session de la Commission et onzième réunion de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 25 au 29 avril 1985. M. Wako Yizila, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Zaïre en Ethiopie a ouvert la réunion, au nom du Président sortant de la dixième réunion.

156. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par le Camarade Addis Tedla, membre du Comité permanent du CAMP, vice-président du Comité national de la planification centrale et membre du Bureau politique du PTE; Ndugu B. Mkapa, membre du Parlement, ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie, président du Comité directeur chargé de l'élaboration des documents de base de la vingt et unième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA et le Secrétaire général par intérim de l'Organisation de l'unité africaine. Le Secrétaire exécutif de la CEA a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (Voir la section C ci-dessous).

157. Etaient représentés à la réunion les Etats membres de la Commission ci-après : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.

158. Conformément au paragraphe 9 du mandat de la Commission, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après, non membres de la Commission, étaient représentés par des observateurs : Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, Bulgarie, Chine, Cuba, Espagne, Finlande, France, Inde, Italie, Jamaïque, Japon, Mexique, Norvège, République démocratique allemande, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Roumanie, Venezuela et Yougoslavie.

159. Etaient également représentés par des observateurs le Saint-Siège et la République de Corée, Etats non membres de l'Organisation des Nations Unies.

160. L'African National Congress of South Africa (ANC) et le Pan-Africanist Congress of Azania (PAC) étaient représentés, conformément au règlement intérieur de la Commission.

161. Etaient également représentés les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après : Département des affaires économiques et sociales internationales, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en

Afrique, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Bureau de liaison des commissions régionales, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Université des Nations Unies (UNU), Fonds international de développement agricole (FIDA), Programme alimentaire mondial (PAM), Conseil mondial de l'alimentation et Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

156.. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient représentées conformément au paragraphe 11 du mandat de la Commission : Banque africaine de développement (BAD), Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques, Centre régional africain de conception et de fabrication techniques, Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN), Centre africain d'études monétaires (CAEM), Centre de développement rural intégré pour l'Afrique (CIRDAFRICA), Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD), Organisation de l'unité africaine (OUA), Organisation panafricaine des femmes (OPF), Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP), Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de la télédétection, Centre régional de formation aux techniques des levés aériens, Regional Institute for Population Studies (RIPS), Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe, Autorité de la route trans-Afrique de l'Est, Banque ouest-africaine de développement (BOAD), la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et Fédération internationale pour le planning familial.

157. La Conférence a, à l'unanimité, élu le bureau suivant :

Président :	S.E. Bernard Chidzero (Zimbabwe)
Premier Vice-Président :	S.E. Etienne Ntsama (Cameroun)
Second Vice-Président :	S.E. Ali Oubouzar (Algérie)
Rapporteur :	S.E. Cheikh Hamidou Kane (Sénégal)

B. Ordre du jour

158. Lors de la séance du 25 avril 1985, les participants ont adopté l'ordre du jour suivant :

Thème de la Conférence : La crise économique et sociale en Afrique : la situation actuelle et les perspectives

1. Ouverture de la réunion.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Election du bureau.
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
5. Débat général sur :
 - a) La crise économique et sociale en Afrique : examen de la situation depuis la dernière session de la Commission en mai 1984;
 - b) Questions économiques dont sera saisie la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à son vingt et unième Sommet conformément aux décisions prises par le Conseil des ministres de l'Organisation à sa quarante et unième session, tenue à Addis-Abeba du 25 février au 4 mars 1985;
 - c) Questions relatives à la crise africaine dont sera saisi le Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire en juillet 1985 - Examen prioritaire de ces questions;
 - d) Questions renvoyées par les organes subsidiaires de la Commission;
 - e) Programme de travail et ordre de priorité de la CEA, 1986-1987;
 - f) Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique;
 - g) Autres questions pertinentes que les Etats membres souhaiteraient soulever au cours du débat général.
6. Rapport et recommandations de la sixième réunion du Comité technique préparatoire plénier sur les questions économiques dont sera saisi le vingt et unième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine.

7. Rapport et recommandations du Comité technique préparatoire plénier sur les questions relatives à la situation économique en Afrique dont sera saisi le Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire en juillet 1985.
8. Cinquième Conférence biennale pour les annonces de contribution au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique.
9. Rapport et projets de résolution de la sixième réunion du Comité technique préparatoire plénier pour adoption par la Conférence des ministres.
10. Adoption du rapport et des recommandations de la cinquième réunion de la Conférence des ministres des pays les moins avancés.
11. Date et lieu de la vingt et unième session de la Commission/douzième réunion de la Conférence des ministres.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport de la vingtième session de la Commission/onzième réunion de la Conférence des ministres.
14. Clôture de la réunion.

C. Compte rendu des débats

Allocution d'ouverture

159. Le Camarade Addis Tedla, membre du Bureau politique et membre du Comité central du Parti des travailleurs d'Ethiopie et vice-président du Comité national de la planification centrale, a donné lecture d'un message du Camarade Mengistu Haile Mariam, Secrétaire général du Parti des travailleurs d'Ethiopie, Président du Conseil administratif militaire provisoire et Commandant en Chef des forces armées révolutionnaires d'Ethiopie, dans lequel celui-ci, au nom du Parti, du Gouvernement et du peuple éthiopiens, souhaitait la bienvenue aux participants.

160. La Conférence des ministres de la CEA était appelée à examiner des questions d'une importance cruciale pour l'Afrique : la crise alimentaire, l'endettement, la question des pays les moins avancés et le système économique mondial défectueux. Dans plus de 20 pays africains, 150 millions de personnes environ souffraient de la malnutrition, de la faim ou de la famine, du fait de la baisse constante de la production agricole, aggravée par la sécheresse catastrophique. Ne serait-ce qu'en Ethiopie, 10,8 millions de personnes étaient touchées par la pénurie alimentaire et 7,9 millions d'entre-elles avaient besoin d'une assistance. Les mesures prises pour faire face à

cette situation portaient notamment sur la réinstallation des populations frappées par la sécheresse et l'intensification des programmes d'aménagement des sols et des ressources en eau. Les résultats obtenus jusqu'ici étaient encourageants. Il fallait agir immédiatement pour atténuer ces souffrances, tout en prenant des mesures à moyen et à long terme pour augmenter la production vivrière et agricole, lutter contre les catastrophes naturelles et inverser le processus de désertification.

161. Les pays africains étaient appelés à lancer une action collective en vue de résoudre la crise de la dette, véritable pierre d'achoppement aux efforts de développement, tout en agissant individuellement en vue d'assurer une gestion rationnelle de leur dette nationale. Les pays les moins avancés, les pays enclavés et les pays insulaires, qui constituaient la majorité des Etats africains, avaient cruellement besoin d'une assistance technique et financière; or, les pays développés n'avaient pas honoré les engagements qu'ils avaient pris lors de plusieurs rencontres internationales, notamment à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue en 1981 et qui avait abouti à l'adoption du nouveau Programme substantiel d'action.

162. La crise que traversait l'Afrique pouvait être imputée aux déséquilibres inhérents au système économique mondial. Face à la chute des prix à l'exportation et des recettes d'exportation, à l'alourdissement de la dette, à la réduction de la capacité d'importation, à l'insuffisance de l'aide extérieure, à l'exacerbation du protectionnisme, à la hausse des taux d'intérêt et aux amples fluctuations des taux de change, les pays en développement étaient appelés à agir de concert en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. A cet égard, l'autonomie collective et la coopération intra-africaine étaient de la plus haute importance. L'Afrique devrait se fixer pour objectif la réalisation de l'autosuffisance totale; entre-temps, elle devrait s'assurer toute l'aide extérieure possible en l'utilisant de façon rationnelle.

163. Le Secrétaire exécutif a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui indiquait que les gouvernements africains devaient prendre l'initiative de définir les mesures ainsi que l'appui international nécessaires pour réduire les difficultés auxquelles ils étaient confrontés.

164. Le Secrétaire général était conscient de ce que les pays africains ne pouvaient résoudre à eux seuls tous leurs problèmes : il leur fallait en effet bénéficier d'une coopération internationale soutenue qui vienne appuyer leurs efforts. En décembre 1983, il avait pris l'initiative de sensibiliser la communauté internationale à la détérioration rapide de la situation économique et sociale des pays africains. En décembre 1983, il avait créé un Bureau des opérations d'urgence en Afrique chargé de coordonner le flux de l'assistance en faveur des pays touchés et de constituer un cadre pour l'action internationale. Une Conférence internationale sur la situation d'urgence en

Afrique s'était tenue à Genève en mars 1985 en vue de réunir des fonds pour faire face aux besoins d'urgence - évalués à 1,7 milliard de dollars - des pays africains gravement touchés.

165. L'écho trouvé auprès de la communauté internationale avait été encourageant. Il n'en restait pas moins que le Secrétaire général partageait la préoccupation de nombreux dirigeants africains concernant les ressources mobilisées pour le redressement économique et la réalisation du développement à long terme, dans la mesure où les difficultés économiques que rencontrait l'Afrique ne procédaient pas uniquement de la sécheresse récente. La Banque mondiale disposait à cet égard d'un mécanisme spécial pour l'Afrique qui pouvait financer les projets d'ajustement structurel et de redressement économique; toutefois, il fallait beaucoup plus de fonds pour répondre aux besoins financiers futurs des pays africains.

166. La nécessité de coordonner étroitement l'action entreprise pour atténuer la gravité de la crise avec des mesures à long terme faisait revêtir une importance certaine à la décision prise par le Conseil économique et social d'examiner les aspects immédiats et à long terme de la crise lors de sa seconde session ordinaire de 1985. Il en allait de même de la décision de consacrer le vingt et unième sommet de l'OUA aux mesures spéciales à prendre pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan d'action de Lagos.

167. Enfin, le Secrétaire général se déclarait convaincu que les travaux de la Conférence représenteraient un apport de taille aux prochaines réunions du Conseil et de l'OUA.

168. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie, prenant la parole en sa qualité de président du Comité directeur mis sur pied en vue d'établir les documents de base de la vingt et unième session des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, a exprimé le regret que son pays n'ait pas pu accueillir la Conférence. Il a également présenté ses excuses pour les désagréments causés par la décision de son gouvernement qui, a-t-il souligné, avait été prise dans l'intérêt de la CEA et de l'OUA.

169. Le Conseil des ministres de l'OUA, à sa quarante et unième session, avait demandé à la Conférence des ministres de la CEA d'examiner attentivement le projet d'ordre du jour de la vingt et unième session des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, qui serait consacrée essentiellement à l'examen de questions économiques. La décision des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA d'axer leurs travaux sur les questions économiques témoignait du souci des gouvernements africains de promouvoir un véritable développement économique de la région. Le Plan d'action et l'Acte final de Lagos avaient été adoptés pour orienter la transformation des économies des pays africains et permettre l'amélioration des conditions de vie de leurs populations. Ils préconisaient le déploiement d'efforts collectifs, en dépit des problèmes politiques, idéologiques et économiques, en vue d'une réorientation dans l'immédiat et à long terme des économies africaines. Les

pays africains devaient mobiliser toutes leurs ressources nationales afin de produire des biens destinés à la consommation locale. La coopération économique intra-africaine dans le domaine de l'élaboration et de l'exécution de programmes et projets devait être résolument poursuivie. Les pays africains devaient soutenir financièrement les instruments de coopération intra-africaine existants.

170. Tout en félicitant les membres de la communauté internationale qui avaient répondu à l'appel lancé par les pays africains en faveur d'une aide alimentaire et matérielle destinée aux millions de personnes victimes de la sécheresse et de la famine, il a souligné que le problème de la dette croissante des pays africains exigeait une solution à long terme. Les pays industrialisés avaient toujours adopté une position commune sur les conditions d'octroi de leurs prêts, à l'inverse des pays africains qui avaient adopté des positions individuelles, ce qui avait affaibli leur pouvoir de négociation.

171. La Conférence internationale sur la réforme du système monétaire international, dont la convocation avait été demandée par le Mouvement des non-alignés, donnerait l'occasion à la communauté internationale de réexaminer le fonctionnement des institutions existantes, notamment le FMI, et de les restructurer de façon qu'elles puissent répondre efficacement aux besoins des pays en développement.

172. Intervenant après le Président du Comité directeur de l'OUA, le Secrétaire exécutif de la CEA a dit que la réaction de la communauté internationale face à la sécheresse qui sévissait actuellement en Afrique avait été des plus positives. La suite réservée au Mémoire spécial de 1984 avait conforté la plupart des Africains et des gouvernements du continent dans leur conviction que le monde était un et que les hommes étaient fondamentalement solidaires les uns des autres. C'était essentiellement à cause de cette réaction que le Secrétaire exécutif n'avait pas jugé nécessaire de convoquer une session extraordinaire de la Commission. Il a également exprimé sa gratitude pour les efforts inlassables que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies déployait pour sensibiliser la communauté internationale à la situation d'urgence en Afrique et mobiliser des ressources afin d'aider les pays touchés.

173. La sécheresse qui ravageait le continent était autant une conséquence qu'une cause des problèmes de développement de l'Afrique; et d'autres facteurs s'étaient conjugués pour affaiblir le continent tout entier. Pour renverser cette tendance, reprendre la voie du développement et parvenir à un taux d'autosuffisance accru, l'Afrique devait s'attaquer aux causes de ses problèmes. C'était là l'objet de la présente session.

174. Toute tentative de solution des problèmes de développement des pays africains devait commencer par une évaluation critique du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos. De même, toute mesure tendant à accélérer la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos devait tenir compte d'une appréciation réaliste des raisons qui expliquaient le fossé séparant les promesses d'avril 1980 des résultats économiques médiocres enregistrés par les pays africains de 1980 à 1985. A l'issue des débats au sein du Comité technique préparatoire plénier, les participants étaient parvenus à la conclusion que le passage des structures et orientations socio-économiques traditionnelles au processus de développement endogène envisagé dans le Plan ne s'était toujours pas opéré. Etant donné l'évolution troublante de l'attitude et des politiques adoptées par certains grands pays donateurs vis-à-vis de la coopération internationale, l'essoufflement de l'élan d'aide au développement ainsi que la contraction probable du volume de l'aide humanitaire, le Secrétaire exécutif a tenu à réitérer l'avis qu'il avait exprimé trois ans auparavant, à savoir que les gouvernements et les populations du continent devraient adopter une attitude d'assiégés face aux problèmes du développement. Il leur fallait passer inévitablement par une période d'austérité déterminée et acceptée pour assurer leur développement. Il pourrait s'agir là de la dernière chance que les pays africains avaient de sauver leur économie de la ruine totale.

175. Le Secrétaire général par intérim de l'Organisation de l'unité africaine, quant à lui, a fait observer que la onzième Conférence des ministres de la CEA était censée contribuer à la préparation du vingt et unième Sommet de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. A cet égard, il s'est félicité de l'excellente coopération qui s'était instaurée entre les secrétariats de la CEA et de l'OUA.

176. Evoquant la grave situation alimentaire des pays africains, il a fait état des souffrances endurées par les populations des pays victimes de la sécheresse et évoqué la désertification ainsi que la médiocrité du bilan économique des pays africains au regard de l'accroissement de leur population. Il s'est félicité de la création d'une autorité intergouvernementale de lutte contre la sécheresse et la désertification en Afrique de l'Est en plus du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse déjà établi par les pays du Sahel et a exprimé l'espoir que les pays intensifieraient leurs efforts en créant des groupes de coordination et en prenant des mesures propres à assurer la protection de l'écosystème commun.

177. Il a ajouté que l'alourdissement de la dette extérieure et du fardeau du service de la dette constituait un motif de vive préoccupation. Le Secrétaire général par intérim a préconisé un dialogue entre les pays riches et les pays pauvres et exprimé l'espoir que les participants approuveraient la proposition faite par le Conseil des ministres de l'OUA à sa quarante et unième réunion en vue de l'adoption d'une position africaine commune.

178. Plus de 5 millions de réfugiés et plus de 10 millions de personnes déplacées avaient été recensés en Afrique. La politique d'apartheid en Afrique du Sud avait certes engendré son lot de réfugiés, mais les actions de certains pays africains indépendants avaient également entraîné une augmentation du nombre de réfugiés. Il fallait trouver une solution non seulement en réexaminant le principe de la répartition des charges liées à ce problème, mais encore et surtout en s'attaquant aux causes profondes de celui-ci. S'agissant des personnes déplacées, il importait de créer un organe de coordination pour s'occuper de leurs problèmes.

179. Le Secrétaire général par intérim, de l'OUA a ensuite appelé l'attention des participants sur l'appel pour une plate-forme d'action commune aux niveaux national, régional et international ainsi que sur la politique sud-africaine de déstabilisation des Etats de première ligne.

180. Le Secrétaire général par intérim, a, en conclusion, lancé un appel en faveur d'une stratégie de développement de l'Afrique conforme à l'esprit du Plan d'action de Lagos et a souligné la nécessité d'accorder la priorité aux problèmes qu'étaient la sécheresse, la désertification et la dette extérieure de plus en plus lourde des pays africains. Il a, par ailleurs, exprimé l'espoir que la Conférence recommanderait aux chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine l'adoption de mesures concrètes et a souhaité plein succès à la Conférence.

181. Le représentant du Zaïre a, au nom du président sortant, empêché, remercié les Etats membres de la confiance qu'ils avaient accordée au Zaïre en l'élisant à la présidence de la dixième réunion de la Conférence des ministres de la CEA. Le Mémoire spécial sur la crise économique et sociale en Afrique adopté durant cette Conférence avait connu un retentissement sans précédent sur le plan international.

182. L'Assemblée générale avait, lors de sa trente-neuvième session, adopté une déclaration sur la situation économique critique en Afrique et le Secrétaire général avait créé un Bureau chargé de s'occuper uniquement de la crise en Afrique. La troisième Conférence régionale de la FAO tenue à Harare (Zimbabwe) au début de 1985 avait adopté la Déclaration de Harare qui accordait la plus grande priorité au secteur agricole. Les Etats africains avaient individuellement mené des actions destinées à enrayer les effets de la crise, de la sécheresse, de la désertification, des aléas climatiques et des catastrophes naturelles. Cependant, la plus importante manifestation de la volonté de l'Afrique de juguler la crise qui la dévastait avait été la décision des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA de consacrer leur vingt et unième Sommet essentiellement aux problèmes économiques du continent et de créer un Fonds spécial pour la sécheresse et la famine. Certains pays avaient déjà apporté leurs contributions à ce fonds; il a lancé un appel aux autres pays pour qu'ils contribuent dès que possible.

183. Des efforts notables avaient été déployés par les Etats africains pour la concrétisation des objectifs énoncés dans le Plan d'action de Lagos. La coopération entre l'OUA et la CEA ne faisait que se renforcer avec la mise sur pied d'un mécanisme commun et l'organisation de réunions sectorielles dans le cadre du Plan d'action de Lagos. Au niveau sous-régional, des progrès avaient été réalisés comme en témoignaient la création et le renforcement de groupements sous-régionaux tels que la ZEP, la CEEAC et la CEDEAO. Une nouvelle démarche était envisagée pour résoudre le problème de la lourde dette des pays africains : une plate-forme commune en vue des négociations futures avec les organismes de financement sur les mesures d'allègement qui permettraient aux pays africains d'exécuter leurs programmes de développement dans les meilleures conditions possibles.

184. Si l'Afrique voulait véritablement jeter des bases solides pour son développement, il lui fallait lutter. Ce n'était pas en masquant les réalités que l'Afrique allait assurer son développement.

185. Au nom de tous les participants, le représentant de la République centrafricaine a proposé une motion de remerciements au Gouvernement, au Parti des travailleurs et au peuple d'Ethiopie pour l'accueil chaleureux réservé à toutes les délégations ainsi que pour les installations et services mis à la disposition de la Conférence.

Débat général (point 5 de l'ordre du jour)

- a) La crise économique et sociale en Afrique : examen de la situation depuis la dernière session de la Commission en mai 1984;
- b) Questions économiques dont sera saisie la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à son vingt et unième Sommet conformément aux décisions prises par le Conseil des ministres de l'Organisation à sa quarante et unième session tenue à Addis-Abeba du 25 février au 4 mars 1985;
- c) Questions relatives à la crise africaine dont sera saisi le Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire en juillet 1985 - Examen prioritaire de ces questions;
- d) Questions renvoyées par les organes subsidiaires de la Commission;
- e) Programme de travail et ordre de priorité de la CEA, 1986-1987;
- f) Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique;
- g) Autres questions pertinentes que les Etats membres souhaiteraient soulever au cours du débat général.

186. Le représentant du Congo a indiqué que la Conférence se tenait en une période où les relations économiques internationales passaient par une crise, dont les effets étaient durement ressentis par le continent et les populations africaines, cinq ans après l'adoption du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement de l'Afrique. La question fondamentale était de savoir comment traduire dans les faits les objectifs fixés dans le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia et de juguler la crise que traversait le continent.

187. A cette fin, des efforts résolus et soutenus étaient nécessaires pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire et à l'autonomie collective, lesquelles ne pouvaient être atteintes qu'en faisant preuve d'une ferme, volonté politique afin de surmonter les obstacles à l'intégration et d'assurer la coopération africaine.

188. Pour conclure, il a fait part de l'invitation de son pays d'accueillir en 1986 la vingt et unième session de la Commission/douzième réunion de la Conférence des ministres de la CEA.

189. Le Président a remercié le Gouvernement congolais de son invitation et a déclaré que, puisque le Gouvernement camerounais avait également invité la Commission à tenir sa vingt et unième session au Cameroun, une décision devrait être prise ultérieurement.

190. Le représentant des Comores a félicité le Secrétaire exécutif de la CEA pour les efforts qu'il ne cessait de déployer pour mettre à la disposition de la Conférence des documents de haute qualité.

191. L'isolement de son pays, notamment sur le plan des communications, expliquait dans une large mesure le fait que les pays africains ignoraient les problèmes les plus graves que connaissaient les Comores, à savoir cyclones, inondations, sécheresse et autres catastrophes naturelles, ainsi que malnutrition, sous-équipement et sous-exploitation des ressources.

192. Les systèmes économiques importés ne répondaient pas aux besoins de l'Afrique et, pour que les plans de développement aboutissent à un développement autonome et auto-entretenu, toutes les analyses devraient porter sur les conditions de vie des agriculteurs, dans la mesure où la solution de bien des problèmes passait par une connaissance approfondie de ces conditions.

193. En conclusion, l'intervenant a demandé aux participants d'adopter une approche fondée sur l'utilisation maximale du savoir-faire et de l'expérience des pays africains, de façon à permettre à ces derniers de se dégager de la main-mise de ceux qui exploitaient actuellement les ressources de l'Afrique aux dépens des Africains.

194. Le représentant du Nigéria a fait observer que les causes de la crise économique sévissant en Afrique tenaient aux mauvais résultats du secteur agricole, à la forte croissance démographique, à la sécheresse, à la désertification, aux termes de l'échange défavorables, à la lourde dette extérieure et aux importants versements au titre du service de la dette par rapport aux recettes en devises. Les mesures prises à l'échelle nationale pour s'attaquer à ces problèmes étant souvent insuffisantes, une assistance extérieure était nécessaire. Les institutions financières internationales et les donateurs multilatéraux pourraient contribuer de façon décisive à enrayer les sorties de capitaux de la région. Le représentant a souscrit à l'idée d'adopter une approche africaine commune du problème de la dette du continent afin de renforcer les mesures nationales et à celle d'axer les efforts sur des programmes spécifiques afin d'atteindre les objectifs du Plan d'action de Lagos.

195. Le représentant du Ghana a fait état des efforts que son pays avait déployés dans le domaine de l'agriculture pour stimuler la production vivrière et lutter contre la désertification, ainsi que des mesures radicales prises pour préparer les femmes à contribuer davantage à la production et au développement. Le Ghana avait considérablement renforcé le Conseil national pour l'intégration de la femme au développement, qui avait élaboré des programmes d'activités génératrices de revenu à l'intention des femmes rurales; des industries artisanales avaient été mises en place et des programmes mis sur pied pour améliorer la condition de la femme grâce à l'éducation populaire et à la recherche. Dans ce contexte, le gouvernement avait adopté des politiques démographiques plus progressistes et des mesures visant à éliminer les inégalités en matière d'éducation, de formation et d'emploi.

196. Toutefois, la pénurie des ressources, les problèmes de balance des paiements et les fuites de devises substantielles constituaient autant d'obstacles aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Plan d'action de Lagos par le Ghana qui avait pourtant, au prix de lourds sacrifices, adopté des politiques monétaires et budgétaires pour les surmonter; certes, des succès avaient été enregistrés, mais les acquis restaient fragiles et il était de plus en plus évident que les efforts déployés sur le plan national devaient être consolidés par une coopération plus poussée aux niveaux sous-régional, régional et international.

197. Le représentant du Rwanda a résumé les conclusions de la huitième réunion du MULPOC de Gisenyi, tenue les 21 et 22 mars 1985, en matière de programmes et de priorités dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie et des ressources naturelles, des transports et communications, du commerce et des finances et de l'intégration de la femme au développement.

198. Il a lancé un appel au secrétariat de la CEA pour qu'il dote le MULPOC de Gisenyi des moyens matériels et humains nécessaires pour qu'il puisse réaliser le programme adopté, surtout en cette période de crise qui nécessitait des efforts soutenus pour redresser les économies de la sous-région.

199. Le représentant de l'Ouganda a souligné la nécessité de créer des mécanismes efficaces permettant d'accroître les transferts financiers en faveur des pays les moins avancés de la région africaine. Il a plaidé pour une action collective en vue d'atténuer les problèmes globaux liés aux transferts de ressources financières et de technologie des pays développés vers les pays en développement; il a également préconisé d'insister moins sur les études de faisabilité et de réduire le nombre des mécanismes qui retardaient la formulation et l'exécution des projets.

200. Les pays qui s'efforcent de parvenir à l'autosuffisance alimentaire devraient étudier sérieusement les propositions de la Banque mondiale relatives à cette question : le paiement rapide de prix rémunérateurs et la fourniture d'instruments aratoires de meilleure qualité aux agriculteurs constituaient les moyens les plus rapides de stimuler la production agricole. Il a dit que son pays était en mesure de dégager des excédents alimentaires pour l'exportation mais qu'il avait d'abord besoin de l'appui international pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire.

201. Le Plan d'action de Lagos n'avait pas été très explicite en ce qui concerne les questions de population mais cette lacune avait été comblée par le Programme d'action de Kilimandjaro qui prévoyait des programmes devant permettre aux pays africains d'accorder un rôle central aux questions de population dans leurs plans de développement économique et social, de réaliser des taux de croissance démographique compatibles avec leurs objectifs de développement et d'abaisser leurs taux élevés de natalité. Il a souligné l'importance que revêtait l'intégration des programmes démographiques d'ensemble dans les plans des pays africains et souligné que le Programme d'action de Kilimandjaro renforcerait la capacité des gouvernements africains à résoudre les problèmes liés à l'enseignement, à la santé et à l'emploi. Pour terminer, il a fait appel à l'aide internationale pour ce qui est de l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement et souligné la nécessité pour les gouvernements africains d'adopter des politiques démographiques conformes aux objectifs du Plan d'action de Lagos.

202. Reconnaissant le bien-fondé des analyses critiques contenues dans les documents présentés à la Conférence, le représentant de la Guinée a déploré la faiblesse structurelle de l'économie africaine, fondée sur les produits primaires et miniers.

203. Citant l'exemple de son pays en matière de production agricole, il a mis l'accent sur la faiblesse de la production par rapport à l'étendue des terres arables, dont 20 p. 100 seulement étaient exploitées, et ce, en dépit

du fait que la Guinée jouissait d'un climat tropical et était dotée d'importantes ressources hydrologiques. Il a imputé la médiocrité de ces résultats à l'absence de plans d'incitation à la production agricole, à l'insuffisance de facteurs de production tels qu'engrais, crédit agricole et services de vulgarisation, à l'insuffisance et à la vétusté des infrastructures de transport et à la concurrence des produits importés sur le marché intérieur.

204. Ces faiblesses s'étaient traduites par une diminution du revenu des exploitants, qui ne bénéficiaient d'aucune aide. Les résultats du secteur industriel étaient également médiocres. Seules les industries extractives avaient enregistré, entre 1981 et 1984, un accroissement modeste en valeur réelle, tandis que le secteur manufacturier avait souffert d'une sous-utilisation quasi chronique de sa capacité de production.

205. Cette situation, à laquelle venaient s'ajouter une chute de recettes en devises et une augmentation des besoins en capitaux, avait abouti à un alourdissement considérable de la dette et, partant, du service de la dette. La situation économique désespérée avait été aggravée par des catastrophes naturelles telles que la sécheresse, qui avait frappé 16 des 33 préfectures du pays, amenant ainsi la Guinée à demander, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa réunion tenue à Genève en juillet 1981, l'aide de la communauté internationale.

206. L'intervenant s'est félicité des réactions favorables des pays et organismes donateurs en particulier ceux du système des Nations Unies, qui avaient aidé son pays à élaborer un programme de reconstruction transitoire pour la période 1985-1987, dans lequel un rang de priorité élevé était accordé au développement rural, au développement de l'infrastructure et à la formation technique et professionnelle.

207. En conclusion, il a réitéré la ferme volonté de son pays de faire adopter toutes les recommandations contenues dans les documents devant être présentés aux chefs d'Etat et au Conseil économique et social, afin de sensibiliser la communauté internationale à la nécessité d'aider l'Afrique à sortir de la crise actuelle.

208. Le représentant de la Guinée-Bissau a exprimé sa gratitude aux organismes de financement qui avaient participé à la réunion de suivi de la Conférence de Genève sous forme d'une table ronde organisée par son pays. Cette réunion avait passé la situation en revue pour identifier les erreurs et lacunes et définir les domaines à renforcer, le but étant d'amener les organismes de financement à appuyer les efforts de développement déployés par son pays.

209. Le représentant de la Sierra Leone a souligné la nécessité pour les pays africains d'accélérer la poursuite des initiatives et l'application des mesures préconisées pour alléger les souffrances des populations de la région. Il a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle

renforce sa coopération et fasse preuve d'une plus grande souplesse en aidant les pays africains à atteindre leurs objectifs prioritaires de développement; pour bénéficier de cette aide, ces derniers devaient montrer qu'ils étaient disposés à résoudre leurs propres problèmes.

210. Le représentant du Soudan a déclaré que la sécheresse était l'un des problèmes les plus importants auxquels se heurtait le continent africain, puisqu'elle avait entraîné une diminution considérable des disponibilités alimentaires et des ressources animales. Au Soudan, plus de 5 millions de personnes étaient victimes de la sécheresse et plus d'un million d'enfants souffraient de malnutrition et de maladie. Ce pays avait obtenu une assistance de la communauté internationale et de pays amis; le représentant a formulé l'espoir que cette assistance se poursuivrait afin que le Soudan surmonte la crise actuelle et ses effets secondaires.

211. L'intervenant a également indiqué que le Soudan avait accueilli plus d'un million de réfugiés de pays africains voisins et, s'agissant de la dette extérieure de l'Afrique et de ses effets sur l'exécution des plans de développement, il a prié l'OUA et la CEA de poursuivre leurs efforts en vue de résoudre le problème grâce à des négociations entre créanciers internationaux et emprunteurs africains.

212. Le représentant du Sénégal a dit que la présente session marquait une étape décisive dans la recherche par l'Afrique de solutions aux crises dans lesquelles le continent s'enlisait. Les documents dont la Conférence était saisie indiquaient que si les mesures préconisées dans le Plan d'action de Lagos avaient été prises aux niveaux national, régional et international en les intégrant aux programmes et activités menés dans divers pays africains, la question du redressement d'un secteur aussi important que l'alimentation et l'agriculture ne se serait jamais posée.

213. Jusqu'ici, la seule méthode employée pour alléger le fardeau de la dette extérieure de l'Afrique avait été le rééchelonnement. Une véritable solution serait la remise partielle ou la conversion en dons des dettes contractées au titre de l'aide publique au développement. Le cadre le plus approprié pour prendre de telles mesures était, dans les circonstances actuelles, une conférence internationale au cours de laquelle les prêteurs et les pays débiteurs africains examineraient les problèmes en jeu.

214. L'attitude négative de certains pays développés pourrait paralyser certains organismes des Nations Unies, voire remettre en cause leurs objectifs. Le représentant du Sénégal a estimé indispensable pour les pays africains d'apporter leur concours et leur appui à ces organismes afin que des considérations égoïstes ne puissent reléguer à l'arrière-plan les problèmes de développement et le rôle que ces organismes pouvaient jouer dans la solution de ces problèmes.

215. Le représentant de l'Egypte a souligné la nécessité d'agir pour stabiliser les recettes d'exportation des pays africains grâce à l'adoption de prix équitables et rémunérateurs. Il a recommandé l'intensification des efforts en vue de négocier des accords relatifs aux produits de base dans le cadre du Programme intégré relatif aux produits de base. Son pays accordait un rang de priorité élevé à l'alimentation et à l'agriculture et appréciait, à sa juste valeur, le rôle joué par le Fonds international de développement agricole (FIDA) en matière de financement de projets relatifs à la sécurité alimentaire en Afrique.

216. Les principaux prêteurs avaient par le passé exclu l'Afrique de mécanismes tels que le mécanisme de renégociation de la dette créé en faveur de l'Amérique latine, et la communauté internationale accordait toujours un rang de priorité peu élevé au problème de la dette extérieure de l'Afrique. Or, compte tenu de la faiblesse relative du revenu par habitant de la plupart des pays africains, dont 26 étaient parmi les 36 pays les moins avancés du monde, l'Afrique souffrait, plus que toute autre région en développement, de l'alourdissement de la dette extérieure. Les pays développés créanciers et les institutions financières et monétaires devaient tenir dûment compte de la crise économique généralisée aggravée par la sécheresse et la désertification dans la plupart des pays africains. S'agissant de la création du Fonds monétaire africain qui pourrait contribuer à la réalisation de l'autosuffisance collective, l'intervenant a prié les Etats membres de contribuer à son financement.

217. Le représentant du Zaïre a déclaré que la réalisation de l'autosuffisance alimentaire exigeait une évaluation critique et objective des aspects suivants : les modes de consommation alimentaire en Afrique; la technologie importée dans l'agriculture africaine; l'incidence négative de l'aide alimentaire sur le développement agricole et la détérioration de l'équilibre écologique, en particulier de la qualité du sol, du fait des intrants importés. Pour mener à bien un tel examen, il serait judicieux d'organiser une rencontre d'experts africains qui se pencheraient d'une manière pratique sur les différents points énoncés et proposeraient des initiatives et des actions susceptibles de réduire la dépendance de l'Afrique vis-à-vis du monde extérieur. De l'avis de l'intervenant, l'Afrique possédait un savoir-faire technologique qui, une fois modernisé et exploité rationnellement, lui permettrait d'atteindre l'autosuffisance alimentaire conformément au Plan d'action et à l'Acte final de Lagos.

218. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a indiqué que la crise économique (aggravée, ces dernières années, par la sécheresse) en Afrique illustrait l'inaptitude de l'économie africaine à faire face à ces problèmes en raison de son caractère déséquilibré et peu diversifié. Malgré l'existence de nombreuses données sur l'économie africaine et ses problèmes, la situation ne cessait de se détériorer et les objectifs du Plan d'action de Lagos étaient loin d'être réalisés. En effet, longtemps après avoir accédé à l'indépendance politique, les pays africains étaient toujours tributaires de l'assistance

économique extérieure. Les problèmes de l'Afrique ne sauraient être résolus au niveau national; tout au contraire, une action collective s'imposait. Des projets stratégiques visant à promouvoir l'intégration économique devraient être encouragés et toute l'assistance extérieure devrait être orientée vers la réalisation de cet objectif et le développement de la capacité de production nécessaire dans les pays africains.

219. Il a suggéré que la Conférence remercie tous les pays, organisations internationales et personnes qui avaient aidé les pays africains, qui souffraient de l'actuelle crise économique.

220. Le représentant du Maroc a déclaré, qu'une fois de plus, la crise économique et sociale était le principal point inscrit à l'ordre du jour de la session de la Commission et que tous les indicateurs socio-économiques révélaient une tendance alarmante pour le continent africain, qui faisait face à une détérioration rapide de la situation économique internationale, à un alourdissement de sa dette extérieure et à la persistance de la sécheresse. Même les rares pays africains qui avaient été jusqu'ici épargnés commençaient à être touchés.

221. Le Maroc était conscient des effets néfastes de la sécheresse qui ravageait l'Afrique et n'avait pas hésité à manifester sa solidarité en contribuant pour le montant de 10 millions de dollars à l'effort de la communauté internationale. Depuis 1978, il menait une politique prudente en matière d'investissement et avait mis sur pied un dispositif en vue de l'amélioration du profil de la dette grâce à un financement à des conditions libérales.

222. L'intervenant a déploré les maigres progrès réalisés au cours des cinq premières années d'application du Plan d'action de Lagos, lesquels étaient dus aux problèmes internes et externes qui avaient pesé sur les économies africaines.

223. Pour promouvoir la mise en valeur des ressources humaines, le Maroc avait adopté un système de participation reposant sur les coopératives locales, les groupements professionnels et syndicaux ainsi que sur la Chambre des représentants et le Conseil supérieur de la planification et de la promotion nationale. Le Maroc attachait une importance primordiale à l'intégration économique de l'Afrique mais avait constaté que la coopération économique intra-africaine, quoiqu'ayant connu un certain dynamisme variant selon les sous-régions, ne s'était pas développée au rythme escompté. Pour conclure, il a dit que le Maroc était déterminé à oeuvrer pour que s'instaurent, dans un avenir très proche, une véritable intégration maghrébine et une réelle coopération arabo-africaine, dans l'intérêt réciproque des Etats concernés.

224. Le représentant de la Tunisie a dit que la vingtième session de la Commission offrait l'occasion de passer en revue les activités menées, d'évaluer les progrès réalisés dans la tâche de longue haleine qu'est le développement et d'adopter au besoin des mesures de redressement, en particulier

en cette période de crise où la croissance économique avait été remplacée par une économie de subsistance. Cette crise découlait de la sécheresse en Afrique et de la récession mondiale, qui n'avait épargné aucun pays africain. Rappelant la décision des chefs d'Etat et de gouvernement de consacrer leur prochain sommet à la crise économique, il a souligné l'importance que continuait de revêtir le Plan d'action de Lagos en ce sens qu'il devrait soutenir tous les efforts de mobilisation globale en vue d'une croissance économique autonome et durable, en dépit de la conjoncture économique internationale défavorable.

225. Autarcie toutefois ne signifiait pas isolationnisme à un moment où l'interaction des facteurs économiques nécessitait l'adoption d'une approche intégrée aux problèmes du développement. C'est pourquoi la coopération interafricaine, la coopération économique et technique entre pays en développement et la coopération avec les pays développés ne devaient pas être envisagées séparément. A cet égard, des négociations multilatérales sur le commerce devaient être lancées en vue de promouvoir les échanges intra-africains à moyen et long terme, puisqu'ils ne représentaient toujours qu'une part négligeable du commerce extérieur des pays africains.

226. S'agissant des questions économiques devant être examinées lors du vingt et unième sommet de l'OUA, il a dit que les recommandations formulées par le Comité sur l'agriculture, l'alimentation et la dette extérieure ne produiraient les résultats escomptés que si elles étaient accompagnées de mesures d'appui visant d'autres secteurs de développement, comme les transports et les communications, la science et la technique, les ressources humaines et le commerce et les finances. En outre, il devrait exister une corrélation entre les mesures d'urgence et les solutions à moyen terme. En rapport avec la prochaine session du Conseil économique et social consacrée à la crise en Afrique, il a recommandé que soit lancée une campagne destinée à sensibiliser la communauté internationale, et les pays développés en particulier, à la nécessité d'agir conformément à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, à la troisième Stratégie internationale du développement, au nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays africains les moins avancés et autres instruments de coopération internationale pour le développement.

227. L'observateur de la France a déclaré qu'en 1985, son pays augmenterait d'environ 50 p. 100 son aide alimentaire bilatérale aux pays les plus touchés. La contribution de la France représentait près du quart de l'aide alimentaire octroyée par la Communauté économique européenne.

228. L'intervenant a fait observer que l'aide alimentaire d'urgence devrait s'accompagner d'une intensification des activités de restructuration. C'est pourquoi la France s'était engagée, lors de la Conférence des pays les moins

avancés tenue à Paris en 1981, à consacrer en 1985 0,15 p. 100 de son PNB à ces pays. Par ailleurs, elle avait versé 150 millions de dollars au fonds spécial pour l'Afrique et faisait, à cet égard, des démarches diplomatiques afin d'amener le plus grand nombre possible d'organismes de financement à participer.

229. L'observateur de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a indiqué que le monde luttait pour la coexistence pacifique et qu'il fallait d'urgence rétablir entre les Etats un climat de confiance fondé sur l'égalité et la sécurité. Son pays coopérait avec 34 pays frappés par la crise économique actuelle, dans le cadre de projets concernant le secteur public et destinés à promouvoir le progrès socio-économique de ces pays. De même, son pays collaborait avec la CEA en matière d'octroi de bourses et d'organisation, à l'intention de spécialistes africains, de séminaires, d'ateliers et de voyages d'études en URSS. L'Union soviétique avait assuré la formation de quelque 300 000 spécialistes africains et continuerait d'aider l'Afrique à atteindre un degré d'indépendance économique plus élevé.

230. L'observateur de Cuba a déclaré que la crise en Afrique remontait à l'ère de domination coloniale et que les efforts de développement déployés par l'Afrique avaient été compromis par les effets dévastateurs de la crise économique internationale, partie des pays capitalistes développés. Les catastrophes naturelles et la progression inexorable du désert avaient fait des millions de victimes en Afrique, dont la majorité étaient des enfants. A cet égard, il a réaffirmé la volonté de son pays d'appuyer les efforts des gouvernements africains en vue de juguler la crise.

231. L'observateur de la République fédérale d'Allemagne a déclaré que son pays avait axé ses activités de coopération économique sur l'Afrique et que ses engagements au titre de l'aide au développement s'étaient élevés en 1985 à 1,6 million de DM. La contribution de son pays représentait plus de 27 p. 100 de la contribution de la Communauté économique européenne et le peuple allemand avait réuni 120 millions de DM au titre de l'aide d'urgence aux victimes de la crise actuelle.

232. L'intervenant a souligné l'importance de la coopération régionale et a rendu hommage aux organismes des Nations Unies pour les efforts qu'ils déployaient en vue de mobiliser l'assistance internationale en faveur de l'Afrique en crise. Il a affirmé la volonté de son pays d'aider les gouvernements africains à appliquer les mesures prioritaires définies dans la Déclaration de Harare. C'est ainsi que son pays avait affecté, pour la période 1985-1986, 1,2 million de DM au projet relatif à la réduction des pertes alimentaires après récolte en Afrique, projet exécuté par la CEA en collaboration avec le Gouvernement allemand. En outre, l'importance accordée par son pays aux activités de coopération multilatérale pour le développement était illustrée par le fait qu'il avait consacré, en 1984, 1,8 million de DM aux projets menés en commun avec la CEA et portant sur l'approvisionnement en énergie, la planification du développement et la création de réseaux de communications.

233. Si la plupart des pays africains continuaient d'avoir besoin de l'aide au développement, il n'en demeurerait pas moins nécessaire de promouvoir la coopération commerciale, sous tous ses aspects, afin que ces pays ne soient plus exclus de la division internationale du travail. L'intervenant a donc instamment demandé aux pays africains de maintenir et d'intensifier leurs relations commerciales dans le cadre du GATT, ce qui constituerait pour eux le meilleur moyen de sauvegarder leurs intérêts face à des partenaires commerciaux plus puissants.

234. L'observateur de l'Inde a informé la Conférence que pour faire face à la situation alimentaire critique de l'Afrique, son gouvernement avait fait don de 100 000 tonnes de blé par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial et envisageait une coopération technique bilatérale avec les pays africains dans le domaine de la gestion des ressources en eau et des sols. Il a également indiqué les efforts déployés par le Bureau de coordination du Mouvement des non-alignés, qui s'était réuni récemment à New Delhi, afin de mobiliser et sensibiliser ses membres et la communauté internationale au sort tragique de l'Afrique.

235. Son gouvernement collaborait avec la CEA dans l'exécution de projets industriels à petite échelle en Afrique, domaine dans lequel son pays disposait de la technologie appropriée. Il a ensuite décrit les activités de la National Small Industries Corporation et de la National Research and Development Corporation, qui oeuvraient dans plusieurs pays africains, et promis que la coopération avec la CEA dans ces domaines serait poursuivie.

236. Le représentant de l'Italie, en sa qualité d'observateur du Conseil de la Communauté économique européenne, a déclaré qu'à sa réunion tenue à Dublin en décembre 1984, le Conseil avait lancé un programme d'aide d'urgence comportant la fourniture de 1,2 million de tonnes de céréales ou équivalent à 7 ou 8 des pays africains les plus touchés, en veillant à ce que cette aide parvienne aux populations touchées. En l'occurrence, 1,5 million de tonnes avaient été fournies. Les programmes d'aide alimentaire de la Communauté économique européenne comportaient, outre les céréales, la fourniture d'autres produits tels que le lait en poudre et l'huile végétale. La CEE s'efforçait de coordonner ses activités avec les autres organisations et les pays donateurs et de faire en sorte que le type de produits fournis correspondent aux habitudes alimentaires des populations-cibles. Pour atténuer les effets de la sécheresse qui frappait le Sahel, il avait été procédé à une évaluation des besoins et un plan de lutte contre la sécheresse était mis en oeuvre, et ce, en collaboration avec le CILSS, le PAM, d'autres organismes des Nations Unies et les pays donateurs.

237. L'intervenant a souligné que l'aide d'urgence ne devrait compromettre ni le développement à long terme ni la production vivrière dans les régions touchées; des programmes d'alimentation en échange de travail avaient été entrepris dans le cadre desquels les agriculteurs recevaient non seulement des produits alimentaires de base, mais également des semences et autres facteurs de production.

238. Dans ce cadre, il a déclaré que la Convention de Lomé III, signée le 8 décembre 1984, outre la fourniture d'une assistance financière, mettait l'accent sur la coopération en matière de développement agricole et d'aménagement rural, de conservation des ressources naturelles, de lutte contre la sécheresse et la désertification et de transports et communications.

239. Le représentant du Coordonnateur du Bureau des opérations d'urgence en Afrique (Siège de l'ONU), a informé la Conférence des activités que menait le Bureau pour soulager la détresse et les souffrances indicibles de millions d'Africains, imputables à la sécheresse persistante et à d'autres catastrophes naturelles. Il a attiré l'attention des ministres sur le taux de croissance démographique élevé, la faiblesse de la production agricole, la désertification et la détérioration des terres arables soumises à de fortes pressions du fait que nombre de personnes cherchaient à y survivre, et a fait observer que la sécheresse actuelle n'avait fait qu'aggraver des problèmes anciens.

240. La détermination de la Conférence des ministres de la CEA à résoudre la crise et celle des chefs d'Etat de l'OUA, comme en témoignait la décision de ceux-ci de se pencher sur cette question à son vingt et unième Sommet, qui devait se tenir prochainement, traduisaient l'importance que les gouvernements et institutions africains accordaient à la crise; par ailleurs, la communauté internationale tout entière et notamment les organismes des Nations Unies appuyaient sans réserve les efforts déployés par les pays africains. Toutefois, la communauté internationale et certains Etats africains n'avaient malheureusement pas tenu compte des avertissements lancés quant à l'imminence de la crise.

241. De nouvelles alliances étaient scellées entre la communauté internationale et les gouvernements africains grâce à la fourniture de l'aide humanitaire et l'Organisation des Nations Unies jouait à cet égard un rôle important. Le Secrétaire général de l'ONU avait chargé l'Administration du PNUD, secondé par le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, de superviser les activités du Bureau des opérations d'urgence en Afrique, en qualité de directeur et de directeurs adjoints, respectivement.

242. Des efforts remarquables avaient certes été faits pour répondre aux besoins d'urgence en 1985, mais les fournitures de semences, d'engrais et autres facteurs de production agricole demeuraient insuffisantes. Les activités du Bureau des opérations d'urgence en Afrique et les efforts de la communauté internationale devaient porter également sur des programmes et une assistance à long terme en vue d'éliminer les causes profondes de la faim et de la malnutrition.

243. Le Coordonnateur du Bureau s'est particulièrement félicité des propositions réalistes et constructives faites par les participants.

244. L'observateur de la FAO a donné lecture d'une déclaration du Directeur général de cette organisation, qui indiquait que les événements des trois dernières années avaient tragiquement révélé à quel point l'Afrique était exposée aux catastrophes naturelles et à la crise économique. Bien que potentiellement riche en ressources, sa production alimentaire et agricole ne contribuait pas suffisamment à renforcer son aptitude à faire face à une crise aggravée par une croissance démographique rapide et des facteurs externes qui ne faisaient qu'accroître les pressions sur l'agriculture et les terres. Il importait d'inclure la population au nombre des paramètres de la planification des politiques et de faire en sorte que les priorités, les besoins de production et les modes de vie soient conformes aux véritables aspirations nationales.

245. Invitant les pays africains et les pays donateurs à consacrer davantage de ressources au secteur de l'agriculture, il a souligné que les problèmes étaient d'ordre structurel et non conjoncturel et que leur solution passait par une refonte des politiques et stratégies de développement national. Bien que la sécheresse ait été vaincue dans certains pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, il fallait s'attendre à la persistance des pénuries alimentaires au Mozambique, en Ethiopie et au Soudan. La situation dans la zone sahélienne demeurait préoccupante et la situation globale pour 1985 continuait à se détériorer. L'observateur de la FAO a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse 90 000 tonnes d'aide alimentaire supplémentaire, qu'elle en accélère la livraison et qu'elle prenne des mesures spéciales pour aider à en assurer la distribution.

246. Les crises alimentaires se prolongeraient dans la région, même si les conditions climatiques s'amélioraient; il a demandé aux pays africains de mieux se préparer à y faire face et de s'atteler au redressement de leur agriculture. La FAO avait tenu des consultations avec les donateurs en vue du financement de 194 projets d'un coût d'environ 108 millions de dollars et ce, en étroite collaboration avec les pays touchés. Pour conclure, il a indiqué que la FAO poursuivrait son assistance.

247. Le Président du Conseil mondial de l'alimentation s'est dit gravement préoccupé par la faim et la malnutrition qui continuaient de sévir sur une grande partie du continent africain. Bien que la production alimentaire ait été plus importante qu'en 1984, davantage d'Africains souffraient de la faim, si bien que la faim tenait davantage à l'impossibilité de se procurer de la nourriture qu'à une situation de pénurie. La malnutrition et la faim étaient généralement le lot des pays en développement et notamment ceux d'Asie, mais depuis quelque temps, c'était surtout les pays africains qui étaient touchés; en effet, les problèmes d'alimentation et de développement s'y étaient révélés plus graves et plus complexes qu'on ne l'avait cru.

248. Il a réitéré la volonté de son organisation de lutter contre la faim et la malnutrition, en s'attaquant aux problèmes politiques, économiques et sociaux entravant la répartition équitable des ressources alimentaires grâce à la mobilisation de ressources extérieures et à la fourniture d'une assistance sur le plan politique, en encourageant les débats et le dialogue devant permettre de mieux percevoir la nature et les causes véritables de la crise et en aidant les pays africains à élaborer et à appliquer des politiques et des stratégies alimentaires appropriées. Le Conseil mondial de l'alimentation travaillait en étroite collaboration avec plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organisations nationales et internationales.

249. Il a souligné la nécessité d'établir un lien entre les opérations de secours d'urgence et le développement à long terme, de former des experts africains en politiques alimentaires, de faire participer les femmes africaines et de s'inspirer de l'expérience acquise par les pays d'Asie dans le domaine de l'accroissement de la production alimentaire, avant de prier instamment les gouvernements africains d'accorder au secteur de l'agriculture la priorité qu'il méritait et les pays développés d'éliminer les mesures protectionnistes dont étaient frappées les importations des pays en développement. A condition que la volonté existe, il était possible de résoudre le problème de la faim.

250. Le représentant de l'Organisation météorologique mondiale a informé les participants que la sécheresse était un phénomène courant dans les zones à climat sec et que l'Afrique devait par conséquent mettre au point de nouvelles méthodes de production agricole, des facteurs de production et des systèmes de gestion des ressources en eau qui lui permettent de faire face à une situation de sécheresse prolongée. Des efforts considérables étaient déployés dans le cadre du programme mondial de recherche climatologique pour déterminer jusqu'à quel point il était possible de prévoir les conditions climatiques et jusqu'à quel autre l'homme pouvait agir sur le climat.

251. Après avoir présenté les activités menées par son organisation aux niveaux national et sous-régional en Afrique, il a fait état du projet de création d'un centre africain pour l'application de la météorologie au développement qui servirait de veille météorologique et hydrologique pour l'ensemble du continent, en réponse à une proposition qui émanait de la dix-neuvième session de la Commission et dixième réunion de la Conférence des ministres.

252. L'observateur du Fonds monétaire international a déclaré que son organisation n'avait ménagé aucun effort pour répondre aux difficultés économiques et financières éprouvées par les pays africains au cours des quelques dernières années, en augmentant son assistance financière. A cet égard, les tirages bruts effectués par les Etats membres africains avaient

doublé. Les tirages au titre du guichet céréalier, récemment créé et destiné à atténuer la gravité des problèmes découlant de l'insuffisance des disponibilités alimentaires, s'étaient élevés à 400 millions de dollars au cours des deux à trois années de l'existence du guichet. Il en était de même pour le mécanisme de financement compensatoire. En outre, le Fonds avait prêté une assistance technique en matière de politiques fiscales, de gestion de la dette extérieure et de formulation et d'application de politiques monétaires.

253. Il a assuré les participants que, dans les limites prescrites, le Fonds était disposé à poursuivre son assistance aux Etats membres africains en vue de résoudre leurs problèmes de balance des paiements.

254. Le représentant de la Banque mondiale s'est félicité des relations étroites existant entre la CEA, l'OUA et la Banque mondiale, compte tenu de la priorité élevée que la Banque avait accordée à l'Afrique concernant l'allocation de ressources dans le cadre de son programme d'assistance technique. La Banque avait financé un certain nombre d'études de pré faisabilité relatives aux réformes intérieures à opérer pour accélérer la croissance économique, et ce, grâce à une utilisation plus judicieuse des ressources intérieures; toutefois, d'autres mesures s'imposaient pour alléger la dette croissante des pays africains et juguler la crise économique qui frappait le continent. Une conférence entre pays africains et pays donateurs fournirait un cadre adéquat à cet effet. La Conférence des pays donateurs tenue à Paris au début de 1985 avait donné lieu à des annonces de contributions d'un montant supérieur à l'objectif fixé de 1 milliard de dollars et de ce fait, il avait été créé un mécanisme qui commencerait à fonctionner en juillet 1985. Par ailleurs, ce mécanisme offrirait une assistance, qui viendrait s'ajouter à celle de l'Association internationale de développement, aux gouvernements qui étaient disposés à entreprendre des réformes générales et à s'attacher à améliorer leur capacité de production, opérer des ajustements structurels et assurer la reprise. Il a espéré que ce mécanisme constituerait un pas vers la solution de la crise économique et sociale que traversait actuellement l'Afrique.

255. L'observateur de l'Université des Nations Unies a apprécié le travail urgent et nécessaire entrepris par la CEA sur les problèmes actuels de l'Afrique. Cependant, les problèmes futurs devraient aussi faire l'objet de tels travaux et l'Université était prête à y participer en vue de trouver des solutions appropriées.

256. Le représentant du Fonds international pour le développement agricole (FIDA) a fait l'historique des activités menées par son organisation en Afrique depuis sa création en 1977, activités dont il a souligné le caractère particulier et qui étaient notamment axées sur les petits exploitants et les paysans sans terres, sur de petits projets de production céréalière, de pêche et d'élevage, ainsi que sur les circuits de distribution des petits exploitants. Le FIDA ne participait pas aux opérations d'urgence ou de secours mais se consacrait plutôt à des activités à long terme destinées à améliorer la nutrition et à réduire la pauvreté.

257. Pour conclure, il a dit que le FIDA traversait une crise financière née de divergences entre les groupes de l'OCDE et de l'OPEP, principales sources de financement du FIDA. Il a exprimé la crainte de voir ce différend compromettre l'assistance du FIDA à l'Afrique et a demandé à la Conférence d'adopter une résolution dans laquelle les principaux donateurs seraient instamment priés de continuer à financer le FIDA.

258. Le représentant de la CNUCED a déclaré que les répercussions de l'aggravation de la situation économique mondiale avaient été particulièrement graves en Afrique, l'économie des pays africains étant extrêmement sensible aux chocs extérieurs et aux catastrophes naturelles. Certains phénomènes qui touchaient la région, à savoir la faiblesse des cours des produits de base, la détérioration des termes de l'échange, les difficultés d'accès aux marchés et l'instabilité des recettes d'exportation préoccupaient vivement la CNUCED. Les mesures prises par celle-ci pour pallier les effets désastreux de ces phénomènes avaient notamment porté sur la négociation d'accords de stabilisation des prix, l'élaboration de propositions en vue d'accroître la participation des pays en développement aux activités de transformation, de commercialisation et de distribution des produits primaires ainsi que sur le projet d'établissement d'un mécanisme de financement compensatoire par produit qui serait examiné par le Conseil du commerce et du développement en juin 1985. Il a demandé aux 13 pays africains qui n'avaient pas encore ratifié l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base de le faire immédiatement, étant donné qu'outre le financement du stock régulateur au titre des accords internationaux sur les produits de base, les activités du Fonds commun comportaient également l'exécution, par l'intermédiaire de son deuxième compte, de projets destinés à l'amélioration de la productivité, de la commercialisation et de la distribution qui pourraient profiter aux pays africains.

259. Il a demandé l'accroissement des apports financiers, particulièrement ceux fournis au titre de l'aide publique au développement (APD) en faveur des PMA. A cet égard, il a mentionné les diverses propositions de la CNUCED visant à obtenir une assistance importante, à des conditions libérales, au titre de l'aide bilatérale et multilatérale, par l'intermédiaire du Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI, ainsi qu'un allègement de la dette. Il a, en particulier, préconisé le doublement rapide des apports globaux au titre de l'APD en faveur des PMA en 1985, conformément aux objectifs fixés dans le nouveau Programme substantiel d'action. Il a également demandé aux ministres d'exhorter les pays et organismes donateurs à faire preuve de la volonté politique nécessaire à l'occasion du prochain examen global à mi-parcours du nouveau Programme substantiel d'action, afin d'éviter une aggravation de la situation des PMA.

260. Au nombre des autres activités de la CNUCED présentant un intérêt pour les pays membres de la CEA figuraient celles relatives au protectionnisme, à l'ajustement structurel et aux services. Le Conseil du commerce

et du développement avait demandé que des études soient réalisées sur ces questions. S'agissant du protectionnisme et de l'ajustement structurel, on s'attacherait à aider les pays africains les moins avancés à accroître leur production et leurs échanges agro-industriels. Un rang de priorité élevé serait accordé au tourisme, importante source de devises en Afrique.

261. Les programmes d'assistance technique de la CNUCED en faveur des pays africains étaient les suivants : conseils dans le domaine des importations de denrées alimentaires, activités de formation en matière de transport maritime et de gestion des ports, programme de gestion de la dette financé par le PNUD et un projet de facilitation du commerce de transit pour les pays sans littoral récemment concrétisé par la signature, à Bujumbura, d'un accord sur le couloir de transit septentrional. Les autres activités portaient sur l'organisation de séminaires régionaux en faveur des PMA africains, l'assistance en vue de développer les échanges avec les pays socialistes d'Europe orientale ainsi qu'une assistance technique relative à la promotion et au développement de la coopération économique et des groupements d'intégration sous-régionaux. La CNUCED poursuivrait et accroîtrait, sur demande, son assistance dans ces domaines et dans d'autres secteurs relevant de sa compétence.

262. L'observateur du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), a déclaré que son organisation ne considérait pas le protectionnisme comme une philosophie que des discours et des résolutions pouvaient combattre, mais plutôt comme un obstacle de taille à la libération et à l'expansion des échanges, ainsi qu'une entrave au développement économique de toutes les nations commerçantes. Il a rappelé à la Conférence les dispositions prises après la réunion ministérielle des parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, en 1982, en vue de la tenue d'une série de consultations multilatérales sur les mesures restrictives telles que les barrières tarifaires et non tarifaires (notamment les restrictions quantitatives) qui s'opposaient au commerce des produits tropicaux dont les pays africains étaient les principaux exportateurs. Ces dispositions avaient permis d'instaurer un dialogue constructif entre les pays en développement et leurs partenaires industrialisés, auxquels il avait été expressément demandé de lever, voire d'éliminer, les barrières tarifaires et non tarifaires préjudiciables aux intérêts commerciaux des pays requérants. L'intervenant a lancé un appel à la Conférence des ministres pour qu'elle fasse en sorte que les pays africains, qui ne devraient épargner aucun effort pour consolider leur position en matière commerciale, participent à ces consultations.

263. L'incertitude résultant de la conjoncture économique mondiale et la vive concurrence entre les nations commerçantes avaient accru le protectionnisme qui se manifestait sous forme d'accords bilatéraux discriminatoires qui minaient gravement le système commercial multilatéral établi dans le cadre du GATT. L'observateur a donc lancé un appel aux Etats africains (dont

30 étaient membres du GATT) pour qu'ils se préparent à participer de façon efficace aux négociations multilatérales qui pourraient se tenir en 1986 sous les auspices du GATT et concernant le commerce international au cours des années 80 et 90 ainsi qu'un accord censé remplacer l'Accord multifibres qui expirerait en juillet 1986. Le secrétariat du GATT était disposé à aider les pays africains à préparer ces négociations.

264. L'observateur du Groupe de la Banque africaine de développement a déclaré que la médiocrité des résultats des principaux secteurs économiques de ses membres de la région, leur forte dépendance à l'égard des facteurs de production importés et la baisse de leur capacité d'importer faisaient planer l'incertitude sur leurs perspectives de croissance économique et de développement. Un facteur majeur de la baisse des résultats économiques était la diminution constante de la capacité de bon nombre d'Etats africains à assurer le service de la dette extérieure. Si l'assistance de la communauté internationale était nécessaire pour contenir le problème, il fallait aussi prendre des mesures au niveau national : action concertée pour engendrer l'épargne intérieure aux fins d'investissement dans la production alimentaire et industrielle intérieure, et ce, pour économiser des devises étrangères, utilisation plus efficace des ressources tant intérieures qu'extérieures, et autres réformes de politique générale visant à accroître la productivité de l'ensemble de l'économie, et enfin, amélioration de la gestion de la dette extérieure et de la balance des paiements.

265. Depuis l'adoption du Plan d'action de Lagos, le Groupe de la Banque avait consacré une part croissante de ses ressources au développement du secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Compte tenu de la crise alimentaire que traversait l'Afrique, le Groupe se proposait d'affecter au sous-secteur de l'alimentation 60 p. 100 des ressources à allouer à des conditions de faveur au secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Le succès serait toutefois fonction de la capacité des pays à lancer un nombre suffisant de projets à financer dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. L'intervenant a lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils mettent tout en oeuvre pour lancer ces projets, étant entendu que le Groupe de la Banque fournirait l'assistance technique nécessaire pour les études de préfaisabilité et de préinvestissement.

266. Précisant que plus de la moitié des membres de son organisme se trouvaient en Afrique, l'observateur de la Banque islamique de développement a dit que cette dernière n'épargnait aucun effort pour participer au développement de ses Etats membres. L'intervention de la Banque s'inscrivait dans le cadre d'opérations ordinaires de prêts consentis à des conditions de faveur, de la participation au capital de sociétés industrielles, de l'assistance technique, des opérations commerciales avec l'extérieur en vue de promouvoir les échanges commerciaux entre ses membres et du programme spécial d'assistance aux pays du Sahel victimes de la sécheresse tandis que, dans le cas des pays non membres, la Banque accordait des subventions prélevées sur son compte d'assistance spécial.

267. Pour terminer, l'observateur a exprimé l'espoir que la Banque islamique de développement bénéficierait, à l'avenir, de l'expérience acquise par la CEA dans ses pays membres, en particulier dans les bureaux sous-régionaux du Maroc, du Niger et du Cameroun.

268. L'observateur de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, regroupant le Burundi, le Rwanda et le Zaïre, s'est félicité des liens de coopération existant entre la CEPGL et le MULPOC de Gisenyi, créé en 1977. En effet, ce MULPOC aidait la CEPGL à réaliser certaines des activités de son programme de travail dans les domaines social, industriel, agricole et commercial ainsi que dans le secteur des transports et des communications. Les dures réalités économiques et sociales qui frappaient bien d'autres pays africains n'avaient pas épargné les pays des Grands Lacs, auxquels il faudrait donc fournir une assistance d'urgence, tout comme aux pays les plus durement touchés par la sécheresse. Il fallait renforcer les infrastructures de production vivrière et mettre en place un véritable programme de redressement du secteur agricole fondé sur des mesures concrètes et une connaissance approfondie de la situation exacte de chaque pays. L'observateur de la CEPGL a lancé un appel à la communauté internationale tout entière, à commencer par les pays touchés eux-mêmes, afin que, sans plus tarder, les orientations et les engagements politiques soient traduits en une action plus vigoureuse et plus soutenue susceptible de donner plus de vigueur à l'agriculture et d'accroître la production dans ce secteur.

269. S'agissant de l'application du Plan d'action de Lagos, l'observateur s'est réjoui du rôle privilégié que la CEPGL jouait en tant que trait d'union entre les deux grandes organisations de la sous-région, à savoir la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale.

270. Pour ce qui était des réalisations de la CEPGL, des entreprises communautaires étaient déjà opérationnelles dans le domaine industriel et l'Institut de la CEPGL pour la recherche agronomique et zootechnique entreprenait des actions visant à augmenter la production vivrière de base. Les problèmes énergétiques trouvaient une solution avec le début des travaux de construction de la centrale hydro-électrique de Ruzizi II et la recherche de financement pour Ruzizi III. Toutefois, le pas le plus décisif fait vers l'intégration avait été la libération totale des échanges de produits locaux et de produits agricoles qui s'écoulaient librement des zones de surproduction vers les zones déficitaires de la Communauté.

271. Deux des Etats membres de la CEPGL étaient des PMA et leur souci de croissance économique d'antan avait rapidement fait place à une préoccupation pour la survie. L'observateur s'est félicité de la tenue de la vingt et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA consacrée essentiellement aux problèmes économiques de l'Afrique et a estimé qu'il faudrait redéfinir les priorités, réajuster les

programmes, arrêter les mesures les plus urgentes pouvant produire les résultats les plus durables et les plus significatifs. De même, il fallait une concertation plus poussée en vue de l'échange de données d'expérience et de l'évaluation des efforts entrepris par chaque nation ou groupe de nations dans la réalisation des objectifs communs.

272. L'observateur du Centre régional africain de conception et de fabrication techniques a indiqué que la construction de quatre des bâtiments du Centre était presque terminée et a remercié les 23 Etats membres, le pays hôte (Nigéria), les Gouvernements indien et hongrois, la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique, la CEA, le PNUD, l'ONUDI et l'UNESCO pour leur appui continu.

273. Il a demandé qu'un soutien soit fourni pour les services consultatifs et de gestion du Centre, y compris la promotion de services consultatifs, et a lancé un appel de candidatures pour le quatrième programme de formation devant débiter en août 1985 ainsi que pour un poste de niveau élevé vacant au Centre.

274. Enfin, il a invité les Etats qui n'étaient pas membres du Centre à y adhérer.

275. La Présidente du Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement (CRAC) s'est, au nom des femmes africaines, félicitée de ce que les Etats et la communauté africaine aient pris part à l'intégration de la femme au développement.

276. Le haut niveau de participation à la sixième réunion du CRAC attestait que les pays africains étaient de plus en plus déterminés à contribuer à la prise en charge du mécanisme mis en place dans la région africaine pour assurer la promotion de la femme en Afrique. En dépit des résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, jugés insuffisants dans certaines régions du monde, le CRAC était fier de signaler que les Africains prenaient de plus en plus conscience du problème lié à l'intégration de la femme au développement et que les gouvernements mobilisaient des ressources financières et humaines au titre des programmes en faveur de la femme. Par ailleurs, les Etats membres avaient, en collaboration avec le secrétariat de la CEA et d'autres organisations, entrepris une action qui s'était révélée dynamique.

277. L'intervenante a demandé aux gouvernements africains de veiller à ce que les femmes africaines participent massivement à la Conférence de Nairobi qui se tiendra en juillet 1985.

278. Pour terminer, elle a dit que les femmes africaines étaient conscientes de la gravité de la situation qui prévalait actuellement en Afrique, et que les gouvernements africains pouvaient compter sur elles dans leur lutte pour le développement du continent africain.

279. L'observateur du Pan Africanist Congress of Azania a dit que son mouvement livrait une lutte sans merci contre le régime raciste de la minorité blanche dans son pays. Ce régime raciste commettait des atrocités contre le peuple sud-africain et perpétrait des actes de déstabilisation contre les Etats indépendants de la sous-région de l'Afrique australe, avec l'appui des puissances impérialistes occidentales. L'observateur a rendu hommage aux MULPOC pour l'appui qu'ils fournissaient aux mouvements de libération et a fait appel aux pays africains pour qu'ils accroissent leur appui économique et politique afin de renverser le régime raciste en Azanie.

Rapport et recommandations de la sixième réunion du Comité technique préparatoire plénier sur les questions économiques dont sera saisi le vingt et unième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (point 6 de l'ordre du jour)

Rapport et recommandations du Comité technique préparatoire plénier sur les questions relatives à la situation économique en Afrique dont sera saisi le Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire en juillet 1985 (point 7 de l'ordre du jour)

Rapport et projets de résolution de la sixième réunion du Comité technique préparatoire plénier pour adoption par la Conférence des ministres (point 9 de l'ordre du jour)

280. Le Président de la sixième réunion du Comité technique préparatoire plénier a présenté le rapport du Comité (E/ECA/CM.11/79) qui contenait également les projets de résolution recommandés à la Conférence des ministres pour adoption. En réponse à la décision prise par le Conseil des ministres de l'OUA, à sa quarante et unième session, d'associer la Conférence des ministres de la CEA à la préparation de la vingt et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, un document contenant les recommandations relatives aux questions économiques inscrites à l'ordre du jour provisoire du Sommet (E/ECA/CM.11/80) a également été présenté à la Conférence pour examen. Par ailleurs, le Deuxième Mémoire spécial de la Conférence des ministres de la CEA : Action internationale en vue de relancer l'initiative visant à assurer le développement et la croissance économique à long terme (E/ECA/CM.11/77) avait été établi dans le but de faire le point sur la situation économique critique en Afrique en vue de la seconde session ordinaire du Conseil économique et social des Nations Unies.

281. Les documents établis étaient le fruit d'un examen, d'une analyse et des débats approfondis auxquels s'étaient livrés des experts ayant une formation et une expérience des plus diverses, spécialement au niveau national. Le Président a proposé les recommandations du Comité technique préparatoire plénier à l'approbation officielle des ministres.

282. La Conférence a pris note du document intitulé "Recommandations de la Conférence des ministres de la CEA sur les questions économiques inscrites au projet d'ordre du jour de la vingt et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine" (E/ECA/CM.11/80) et a décidé de le transmettre, assorti de certaines modifications, au Comité directeur chargé d'élaborer les documents de base sur les questions économiques inscrites à l'ordre du jour du Sommet de l'OUA.

283. Un représentant a demandé si le document qui venait d'être adopté allait, après sa présentation au Comité directeur, être présenté au Conseil des ministres de l'OUA ainsi qu'aux chefs d'Etat et de gouvernement à leur vingt et unième Sommet.

284. Après un échange de vues, les participants ont convenu que le Comité directeur, qui avait été chargé par les chefs d'Etat et de gouvernement d'établir les documents de base pour le vingt et unième Sommet, devrait non seulement se servir des recommandations pour mettre au point la documentation destinée au Sommet, mais également mettre à la disposition du Conseil des ministres de l'OUA, à sa quarante-deuxième session, les Recommandations de la Conférence des ministres de la CEA sur les questions économiques inscrites au projet d'ordre du jour de la vingt et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (E/ECA/CM.11/80).

285. La Conférence a ensuite examiné le Deuxième Mémoire spécial de la Conférence des ministres de la CEA : Action internationale en vue de relancer l'initiative visant à assurer le développement et la croissance économique à long terme des pays africains (E/ECA/CM.11/77), accepté les améliorations de forme à apporter à la version française, proposées par le représentant du Sénégal en sa qualité de rapporteur du Sous-Comité qui a préparé le Mémoire, et l'a adopté pour présentation au Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1985.

286. La Conférence a pris note du rapport du Comité technique préparatoire plénier publié sous la cote E/ECA/CM.11/79. Sur la base des projets de résolution présentés par le Comité, elle a adopté 26 résolutions /531 (XX) à 556 (XX) jointes en annexe au présent rapport/; elle a également examiné quatre projets de résolution qui lui avaient été présentés directement et, après y avoir apporté les amendements nécessaires, les a adoptées /résolutions 557 (XX) à 560 (XX), également jointes en annexe au présent rapport/.

Cinquième Conférence biennale pour les annonces de contribution au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (point 8 de l'ordre du jour)

287. Après avoir rappelé l'origine de la création du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, le Président de la Conférence des ministres a lancé un appel aux Etats africains pour

qu'ils contribuent à ce Fonds, conformément aux objectifs du Plan d'action et l'Acte final de Lagos. Cela n'excluait cependant pas que la communauté internationale en fasse autant.

288. Le Secrétaire exécutif de la CEA a également remercié les Etats membres africains qui, depuis la création du Fonds, y avaient toujours contribué, en dépit de la crise actuelle. Il a indiqué que ce Fonds était ouvert aussi aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui n'étaient pas membres de la CEA et que l'un de ses buts principaux était de renforcer la coopération régionale. Le Président a ensuite invité les participants à annoncer leurs contributions.

289. Le représentant du Kenya a informé les participants que son pays contribuait au Fonds depuis 1977 et continuerait à le faire, les ressources ayant été jusqu'ici bien utilisées. Son pays acquitterait ses arriérés de contribution, qui s'élevaient à 35 000 dollars, dans un délai d'un mois; pour la période 1985-1986, il verserait un montant de 75 000 dollars, dont 45 000 dollars pour les activités du MULPOC de Lusaka et 30 000 dollars pour les projets relatifs à l'alimentation et à l'agriculture.

290. Après avoir rappelé le soutien que son pays apportait au Fonds et l'aide bilatérale qu'il fournissait aux pays africains, le représentant de l'Egypte a indiqué que la priorité serait accordée à l'autosuffisance alimentaire. Il a annoncé une contribution de 400 000 dollars couvrant la mission et le traitement de trois experts, au niveau du MULPOC, dans les domaines de l'agriculture et de l'intégration de la femme au développement. Il a annoncé également que 35 bourses de spécialisation d'un montant total de 420 000 dollars seraient offertes à des Africains dans les domaines de l'irrigation, de l'agriculture et des problèmes de réfugiés. Dans le cadre du programme spécial d'assistance aux pays africains, son pays mettrait également à la disposition des gouvernements africains 200 bourses d'un montant total d'un million de dollars pour la formation d'experts en agriculture et en médecine vétérinaire.

291. Le représentant de la République centrafricaine a informé les participants que bien que son pays fasse partie des pays les moins avancés, il verserait un montant de 10 millions de francs CFA, qui serait réparti comme suit : 7 millions pour les programmes relatifs aux femmes du MULPOC de Yaoundé et 3 millions pour couvrir les dépenses de fonctionnement de l'IFORD.

292. Le représentant du Cameroun a rappelé aux participants que son pays attachait une importance particulière au Fonds et qu'il avait dans le passé contribué pour 260 000 dollars. Pour la période 1985-1986, le Cameroun verserait 60 000 dollars pour les activités du MULPOC de Yaoundé.

293. Le représentant du Rwanda a annoncé que son pays verserait une contribution d'un montant de 15 000 dollars destinés au financement de certaines activités du MULPOC de Gisenyi.

294. Le représentant du Gabon a annoncé que son pays verserait pour commencer une contribution de 10 000 000 de francs CFA dont un tiers pour les programmes des femmes et les deux autres tiers pour les activités du MULPOC de Yaoundé.

295. Le représentant du Nigéria a annoncé que son pays contribuerait pour un montant de 150 000 dollars dont 50 p. 100 devraient être consacrés aux projets relatifs à l'agriculture et à l'eau dans la sous-région du MULPOC de Niamey.

296. Le représentant du Congo a annoncé que son pays contribuerait pour une somme de 60 000 dollars devant servir au financement de projets prioritaires du MULPOC de Yaoundé.

297. Le représentant de l'Inde a mentionné l'appui de son pays aux projets de la CEA, au nombre desquels l'ARCEDEM et le centre de technologie rurale dont la création est envisagée à Dakar. Le Gouvernement indien souhaitait financer un projet de promotion de la petite industrie en Afrique par le biais de missions préparatoires, de séminaires et de voyages d'études en Inde dont le coût avait été estimé par la CEA à 400 000 dollars environ. Son pays mettrait également 25 bourses d'études à la disposition de la CEA qui choisirait, parmi les candidats des Etats membres, les futurs boursiers.

298. Le représentant du Botswana a annoncé que son pays verserait un montant de 12 000 dollars au Fonds.

299. Le représentant du Togo a annoncé que son pays verserait un montant de 10 000 dollars au Fonds.

300. Le représentant de la Sierra Leone a annoncé que son pays verserait un montant de 10 000 dollars.

301. Le représentant de la Guinée-Bissau a annoncé que son pays verserait un montant de 100 000 pesos de la Guinée-Bissau.

302. Le représentant de la BAD a informé la Conférence qu'à titre exceptionnel, la Banque examinerait, en collaboration avec le secrétariat de la CEA, 8 des projets mentionnés dans le rapport E/ECA/CM.11/58 concernant l'alimentation et l'agriculture, l'eau, les techniques de réduction des pertes après récolte, le développement et l'expansion du commerce intra-africain, la création d'un système d'alerte avancée et les problèmes liés à la sécheresse.

303. Le représentant du Bénin a informé la Conférence que son pays annoncerait sa contribution une fois qu'il serait assuré que la contribution faite antérieurement avait effectivement été perçue par le secrétariat de la CEA.

304. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a informé la Conférence que son pays verserait en 1985 ses arriérés qui se montaient à 298 000 dollars et que pour 1985-1986, son pays verserait 1 800 000 shillings tanzaniens au Fonds.

305. Les représentants de la Jamahiriya arabe libyenne, du Sénégal, de l'Ethiopie, de la Côte d'Ivoire, du Zimbabwe, du Soudan, de Sao Tomé-et-Principe et de l'Angola ont informé la Conférence que leurs gouvernements respectifs se mettraient en contact avec le secrétariat de la CEA pour l'informer du montant de leurs contributions.

306. En conclusion, le Président de la Conférence s'est félicité des contributions annoncées par les Etats membres de la CEA. Il a estimé que les contributions annoncées au cours de la cinquième Conférence pour les annonces de contribution atteignaient un total de 2 millions de dollars environ, et a informé les participants que les pays qui n'avaient pas annoncé leur contribution pouvaient le faire pendant le reste de l'année.

Adoption du rapport et des recommandations de la cinquième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés (point 10 de l'ordre du jour)

307. Le Président de la cinquième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés a présenté le rapport et les recommandations de cette Conférence (E/ECA/CM.11/78) ainsi que son Mémoire sur l'examen mondial à mi-parcours de l'application du nouveau Programme substantiel d'action en Afrique aux fins de présentation à la réunion de haut niveau du Groupe intergouvernemental de la CNUCED chargé de la question des pays les moins avancés consacrée à l'examen mondial à mi-parcours de l'application du nouveau Programme substantiel d'action. La Conférence a pris note du rapport et a approuvé ledit Mémoire.

Date et lieu de la vingt et unième session de la Commission et douzième réunion de la Conférence des ministres (point 11 de l'ordre du jour)

308. Le Cameroun, le Congo et le Niger ont, séparément, fait part au secrétariat de la CEA de leur désir d'accueillir la vingt et unième session de la Commission et douzième réunion de la Conférence des ministres. Après consultations entre les représentants des Etats membres intéressés, et compte tenu des relations fraternelles et cordiales existant entre ces trois pays, le Congo et le Niger ont décidé de retirer leur offre. La Conférence s'est déclarée satisfaite de cet arrangement et a, par acclamation, accepté l'invitation du Cameroun d'accueillir la vingt et unième session de la Commission et douzième réunion de la Conférence des ministres du 24 au 29 avril 1986, ainsi que les réunions connexes précédant la session.

Questions diverses (point 12 de l'ordre du jour)

309. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Adoption du rapport de la vingtième session de la Commission et onzième réunion de la Conférence des ministres (point 13 de l'ordre du jour)

310. La Conférence a adopté, le lundi 29 avril 1985, le présent rapport et les résolutions figurant dans le présent document.

Clôture de la réunion (point 14 de l'ordre du jour)

311. Les représentants des Etats membres qui avaient fait des annonces de contribution au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique le 27 avril 1985 ont signé les accords relatifs à ces contributions.

312. Le représentant de la Guinée-Bissau a proposé, au nom de la Conférence, une motion de remerciements au Camarade Mengistu Haile-Mariam, Secrétaire général du Comité central du Parti des travailleurs d'Ethiopie, Président du CAMP et Commandant en chef des forces armées révolutionnaires de l'Ethiopie socialiste, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple éthiopiens pour leur hospitalité chaleureuse et les services mis à la disposition de la Commission pour les réunions précédant immédiatement la Session, lesquels avaient grandement contribué au succès des travaux.

313. Le Rapporteur de la session a donné lecture du communiqué final résumant les principales conclusions de la réunion. Ce communiqué a été approuvé par acclamation.

314. Dans son allocution de clôture, le Secrétaire exécutif s'est associé à la motion de remerciements présentée par la Guinée-Bissau. Il s'est déclaré pleinement satisfait des travaux extrêmement fructueux de la session et a exprimé l'espoir que les participants oeuvreraient résolument à l'application effective des recommandations et résolutions de la Conférence.

315. Les recommandations adoptées par la Conférence et relatives aux questions économiques dont serait saisie la vingt et unième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA contribueraient grandement à la préparation de cette conférence au Sommet. Le Secrétaire exécutif s'est, par ailleurs, félicité des annonces de contributions faites par les Etats membres au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. Ces Etats réaffirmaient par là leur volonté résolue de soutenir les travaux et activités de la Commission. Il a lancé un appel aux Etats membres afin qu'ils apportent leur soutien au deuxième Mémoire spécial devant être examiné à la seconde session ordinaire de 1985 du Conseil économique et social tout comme ils l'avaient fait pour le premier Mémoire lors du débat sur la crise économique et sociale en Afrique au Conseil et à l'Assemblée générale.

316. Dans son allocution finale, le Président a souligné que les participants, faisant du Plan d'action de Lagos le point de départ de leurs travaux, avaient dressé un bilan global et sectoriel de la situation en Afrique depuis l'adoption du Plan d'action, cinq ans auparavant. Ils avaient pu ainsi, ayant évalué la crise économique que traversait le continent ainsi que la situation économique mondiale, adopter des mesures pratiques de relance de l'économie africaine. Pour ce faire, ils n'avaient pas craint d'avoir recours à l'autocritique, mais n'avaient pas non plus hésité à souligner les facteurs inhérents au système économique international dont l'Afrique subissait les répercussions.

317. La tâche des participants avait été ardue et n'aurait certes pu être menée à bien sans l'immense travail accompli tant par le Comité technique préparatoire plénier que par le Secrétaire exécutif et les fonctionnaires de la Commission. Au nom des participants, il leur a exprimé sa profonde gratitude. Il a également remercié tout particulièrement le Secrétaire général par intérim de l'OUA et les fonctionnaires de cette organisation.

318. La profonde crise économique et sociale que traversaient les pays africains ne pouvait se résoudre par de simples discours. Il importait de définir des plans et de nouvelles stratégies, de procéder à l'examen des politiques nationales afin de les appliquer résolument si elles étaient adaptées à la situation ou, au contraire, de les modifier dans le cas contraire et ce, non pas tant pour suivre l'avis de la Banque mondiale ou du FMI que pour réagir de façon correcte à la situation.

319. En conclusion, le Président a remercié le bureau, le personnel d'appui et tous ceux qui avaient, dans l'anonymat, contribué au succès des travaux de la Conférence. Il a réitéré sa profonde gratitude au pays hôte et tout particulièrement au Camarade Mengistu Haile-Mariam, Secrétaire général du Comité central du Parti des travailleurs d'Ethiopie, Président du CAMP et Commandant en chef des forces armées révolutionnaires de l'Ethiopie socialiste, pour le soutien sans faille qu'il apportait à tous les efforts déployés en faveur de l'Afrique tant au sein de la CEA que dans d'autres instances.

320. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la Conférence.

D. Programme de travail et ordre de priorité

321. En 1984, le secrétariat de la Commission a assuré le service de la cinquième réunion du Comité technique préparatoire plénier et de la dix-neuvième session de la Commission et dixième réunion de la Conférence des ministres, tenues à Addis-Abeba (Ethiopie).

322. Il a organisé, conjointement avec le Centre d'études africaines de l'Université de Dalhousie, une conférence ayant pour thème l'avenir des relations économiques internationales de l'Afrique dans le cadre du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos : Projections et incidences, à l'intention des dirigeants.

323. En 1984, le secrétariat a élaboré des propositions qui ont été soumises au Comité de la planification et de la budgétisation des programmes pour être intégrées au projet de budget-programme présenté par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 1986-1987. Les éléments de ces propositions relatifs aux programmes sont contenus dans le document E/ECA/CM.11/56, dont a été saisie la Conférence des ministres de la CEA à sa onzième réunion, tenue à Addis-Abeba, en 1985. La Conférence était appelée à présenter ses observations et recommandations à ce sujet pour examen par le Comité du programme et de la coordination, qui devait examiner les propositions du Secrétaire général à sa vingt-cinquième session en avril-mai 1985.

324. En 1985, le secrétariat a assuré le service de la sixième réunion du Comité technique préparatoire plénier et de la vingtième session de la Commission et onzième réunion de la Conférence des ministres.

325. Pour la période biennale 1984-1985, le nombre des produits finals devant être exécutés par le secrétariat s'élève à 2 382, auxquels s'ajoutent 124 produits additionnels dont une grande partie répond à la nécessité de faire face à la crise économique et sociale que traverse le continent.

326. La Commission a poursuivi et renforcé ses liens de coopération étroite avec les autres organes des Nations Unies. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1984, la CEA a mis à la disposition du Sous-Secrétaire général pour les opérations d'urgence en Ethiopie des locaux qui lui permettent de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées en ce qui concerne les besoins alimentaires et le soutien logistique requis pour la distribution de vivres aux régions de ce pays victimes de la sécheresse. La façon dont l'ensemble des organes des Nations Unies a réagi à la Déclaration de l'Assemblée générale sur la situation économique critique en Afrique (résolution 39/29, annexe) et les propositions présentées en vue de faire face aux aspects à long terme d'une telle situation illustrent bien le renforcement de la coopération entre le secrétariat de la CEA et les autres organes des Nations Unies.

<u>Numéro</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
546 (XX)	Renforcement du rôle que jouent les établissements d'enseignement supérieur dans le développement de l'Afrique.. .. .	119
547 (XX)	Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques	120
548 (XX)	La crise alimentaire et agricole en Afrique	121
549 (XX)	Coopération technique et économique sous-régionale, régionale et interrégionale.. .. .	123
550 (XX)	Rapport du Comité spécial créé en application de la résolution 477 (XVIII) relative aux institutions parrainées par la CEA et l'OUA.. .. .	128
551 (XX)	Renforcement de l'administration et de la gestion en Afrique.. .. .	130
552 (XX)	Nomination des directeurs des MULPOC	132
553 (XX)	Adoption de la langue portugaise comme langue officielle de travail de la Commission économique pour l'Afrique ..	133
554 (XX)	Programme de travail et ordre de priorité de la Commission économique pour l'Afrique, 1986-1987	134
555 (XX)	Prise au niveau international de mesures tendant à relancer le développement et la croissance à long terme des pays africains.. .. .	136
556 (XX)	Transmission des recommandations de la Conférence des ministres relatives aux questions économiques à l'ordre du jour provisoire de la vingt et unième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine.. .. .	137
557 (XX)	Contribution de la Commission économique pour l'Afrique à la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.. .. .	139
558 (XX)	Motion de remerciements aux pays, institutions et particuliers qui ont aidé les pays africains à faire face à la crise économique et sociale	140
559 (XX)	Appui au Fonds international de développement agricole (FIDA)	141
560 (XX)	Activités des sociétés transnationales en matière de production, de distribution et de commercialisation du pétrole et des produits pétroliers en Afrique.. .. .	141
561 (XX)	Motion de remerciements à Son Excellence le Camarade Mengistu Haile Mariam, Secrétaire général du Comité central du Parti des travailleurs d'Ethiopie, Président du Conseil administratif militaire provisoire et Commandant en chef de l'Armée révolutionnaire de l'Ethiopie socialiste par la onzième Conférence des ministres de la CEA.....	143

IV. RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE
DES MINISTRES A SA ONZIEME REUNION

531 (XX). Signature et ratification de l'Accord portant création
du Fonds africain de développement industriel (FADI) 9/

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 1 (VI) adoptée en novembre 1981 par la Conférence des ministres africains de l'industrie à sa sixième session, dans laquelle cette Conférence invitait notamment tous les Etats membres à renforcer le Fonds africain de développement industriel (FADI) qui est l'un des mécanismes ayant essentiellement pour objet de leur permettre d'être mieux à même de mobiliser les ressources financières nécessaires à l'exécution du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique,

Rappelant la résolution 2 (VII) relative au Fonds africain de développement industriel adoptée par la Conférence des ministres africains de l'industrie en mars 1984, dans laquelle cette Conférence avait entre autres noté avec satisfaction les résultats des négociations entre la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique sur l'accord de gestion du Fonds et noté que 15 Etats membres avaient signé ou ratifié l'Acte constitutif du FADI, permettant ainsi au Fonds de devenir opérationnel, étant donné que le nombre minimum de 12 membres avait été atteint,

Notant que depuis la dernière session de la Conférence des ministres de la CEA, il n'y avait eu aucune augmentation du nombre des membres du Fonds,

Consciente que le FADI ne pourra contribuer réellement à la solution de la crise économique actuelle que si le nombre de ses membres actuellement de 15, augmente considérablement,

Réitérant son intérêt soutenu pour la création du Fonds afin de permettre à celui-ci de jouer un rôle dans le processus d'industrialisation de l'Afrique,

Notant avec une très vive préoccupation que si le FADI ne reçoit pas une contribution financière suffisante des Etats africains, sa viabilité serait compromise,

9/ Pour ce qui est de l'adoption par la Commission, à sa vingtième session, de la présente résolution et de celles dont on trouvera le texte ci-après, voir ci-dessus, Chapitre III, paragraphe 186.

1. Exhorte tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier sans délai l'Acte constitutif du FADI conformément aux résolutions antérieures relatives à ce sujet, afin d'augmenter le nombre des membres du Fonds et de rendre celui-ci viable;

2. Demande à tous les Etats membres de verser leur contribution au FADI afin qu'il devienne rapidement opérationnel;

3. Prie la Banque africaine de développement d'étudier la formule qui permette de gérer le Fonds le plus économiquement possible et de proposer des mesures pour mobiliser des fonds en faveur du FADI dès qu'il commencera ses opérations;

4. Prie le Secrétaire exécutif de la CEA de suivre la mise en oeuvre de la présente résolution.

24^{ème} séance,
29 avril 1985.

532 (XX). Mise en oeuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution CM/Res.941 (XL) adoptée par le Conseil des ministres de l'OUA à sa quarantième session, tenue à Addis-Abeba du 27 février au 7 mars 1984,

Rappelant la résolution 491 (XIX) de la CEA, en date du 26 mai 1984, sur la mise en oeuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique,

Rappelant la résolution 39/233 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1984, dans laquelle l'Assemblée a fait sien l'appel lancé par la septième Conférence des ministres africains de l'industrie, tenue à Addis-Abeba du 26 au 28 mars 1984, pour qu'un montant minimum de 5 millions de dollars par an soit imputé en permanence sur le budget ordinaire de l'ONU afin de permettre à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'aider les pays africains et les organisations intergouvernementales intéressées à mettre en oeuvre le programme de la Décennie,

Se félicitant de la Déclaration adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à sa vingtième session, tenue à Addis-Abeba du 12 au 15 novembre 1984, dans laquelle la Conférence

a apporté son soutien au programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et aux recommandations de la septième Conférence des ministres africains de l'industrie, en particulier la résolution 1 (VII) sur la mise en oeuvre du programme de la Décennie,

Consciente de la nécessité d'atténuer les effets de la crise économique actuelle en Afrique, en particulier dans les industries prioritaires qui soutiennent la réorganisation et la relance du secteur alimentaire et agricole,

Consciente de ce que la mise en oeuvre des mesures et programmes prévus dans le cadre de la Décennie dépend de l'existence de ressources suffisantes, de la volonté résolue de tous les participants et à tous les niveaux, et en particulier de la coopération industrielle sous-régionale et régionale pour les projets multinationaux dont l'exécution exige de vastes marchés et la complémentarité des matières premières et facteurs de production intermédiaires,

Rappelant la résolution 2 (VIII) adoptée en mars 1985 par les Etats membres du Centre multinational de programmation et d'exécution de projets de Lusaka et les résolutions similaires des autres MULPOC sur le rôle que les MULPOC sont appelés à jouer dans l'accélération de la mise en oeuvre du programme de la Décennie au niveau sous-régional, en particulier en ce qui concerne les projets multinationaux,

1. Prend note des mesures prises ou en voie d'être adoptées par les Etats membres, les organisations intergouvernementales et les secrétariats de l'Organisation de l'unité africaine, de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour mettre en oeuvre les programmes et activités de la Décennie, exprime sa satisfaction à cet égard et demande instamment à tous les intéressés de continuer à intensifier leurs efforts;

2. Invite les Etats membres à procéder aux ajustements requis pour les programmes et projets qu'ils ont retenus dans le cadre de la Décennie, à y allouer les ressources nécessaires et à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des programmes et projets industriels prioritaires de réorganisation et de relance de l'économie des pays africains, y compris la fabrication de facteurs de production agricole et de pièces de rechange et l'institution de mesures propres à favoriser la substitution des matières premières locales aux matières premières importées et le recyclage des matières premières disponibles;

3. Demande aux Etats membres de sélectionner les programmes industriels en cours ou futurs qu'ils proposeront aux secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI afin de les inclure dans un programme d'activités global à exécuter aux niveaux national, sous-régional et international, dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de la Décennie;

4. Demande aux Etats membres et aux organisations intergouvernementales de communiquer aux secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI toute information pertinente afin que le Comité mixte intersecrétariats puisse suivre la mise en oeuvre du programme de la Décennie;

5. Se félicite du travail accompli et demande aux sous-régions qui ne l'ont pas encore fait de se doter de comités de coordination de la mise en oeuvre du programme de la Décennie et de comités techniques sous-sectoriels chargés de coordonner, promouvoir et contrôler l'exécution des projets multinationaux;

6. Demande instamment aux Etats membres et aux organisations intergouvernementales d'approuver au plus tôt les programmes sous-régionaux intégrés de promotion industrielle, y compris l'affectation des ressources nécessaires et les mesures de suivi recommandées en vue de l'exécution de ces programmes;

7. Se félicite de la décision prise par l'Assemblée générale de porter de 1 million de dollars à au moins 5 millions de dollars par an le montant des ressources du budget ordinaire de l'ONU allouées à l'ONUDI au titre de la Décennie;

8. Prie l'Assemblée générale d'envisager la possibilité d'allouer à la CEA et aux MULPOC, à titre permanent, un montant annuel de 700 000 dollars afin de leur permettre de mener des consultations et des négociations sur les modalités de l'exécution de projets multinationaux et de promouvoir les investissements au titre de tels projets;

9. Demande aux secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI de continuer à fournir leurs services aux Etats membres pour permettre la bonne exécution du programme de la Décennie.

241ème séance,
29 avril 1985.

533 (XX). Instituts africains de formation démographique

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 426 (XVI) du 10 avril 1981 sur la pleine régionalisation des instituts régionaux de formation démographique en Afrique, invitant l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à en approuver les nouveaux statuts,

Rappelant sa résolution 429 (XVII) du 30 avril 1982, dans laquelle il est recommandé que les statuts révisés soient soumis à l'approbation de l'Assemblée générale à sa trente-septième session,

Rappelant la décision 37/444 du 21 décembre 1982, par laquelle l'Assemblée générale a approuvé les statuts amendés des deux instituts démographiques,

Rappelant en outre sa résolution 489 (XIX) du 26 mai 1984, par laquelle la Commission a pris note de la situation financière précaire de l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD), due à l'insuffisance et à l'irrégularité des versements faits par les Etats membres et par laquelle elle a exprimé sa préoccupation à propos de la réduction du financement accordé par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) aux institutions de formation,

Se félicitant du soutien apporté à ce jour aux instituts par le FNUAP et les Etats membres africains,

Consciente des services rendus par les instituts pour ce qui est de la formation des démographes africains ainsi que des besoins persistants des pays africains en matière de démographes et de compétences nécessaires à la promotion des programmes démographiques,

Sérieusement préoccupée par les problèmes financiers auxquels fait face l'IFORD, qui menacent son bon fonctionnement et font que l'IFORD a été en déficit et s'est trouvé dans l'incapacité de régler intégralement ses factures en 1983 et 1984,

Egalement préoccupée par les mauvaises perspectives de financement du Regional Institute for Population Studies (RIPS),

1. Prie instamment les gouvernements africains de continuer à assurer leur soutien aux instituts et d'oeuvrer à ce que la gestion en soit saine, en payant régulièrement leurs contributions;

2. Insiste en outre auprès des Etats membres de l'IFORD pour qu'ils s'acquittent de leurs arriérés depuis 1982 et auprès des Etats membres du RIPS pour qu'ils versent leurs contributions pour 1984 et 1985;

3. Lance un appel au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population afin qu'il rétablisse son financement aux instituts à son niveau de 1983 au moins, et pour qu'il continue de les financer au-delà de 1987 afin qu'ils puissent fonctionner de façon efficace.

241ème séance,
29 avril 1985.

534 (XX). Système panafricain de documentation et d'information (PADIS)

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 359 (XIV) du 27 mars 1979 relative au projet de banque panafricaine de données numériques et non numériques,

Rappelant également sa résolution 377 (XV) du 12 avril 1980, relative à la mise en oeuvre du projet de système panafricain de documentation et d'information (PADIS),

Rappelant en outre sa résolution 413 (XVI) du 10 avril 1981, relative au financement du PADIS,

Rappelant la résolution relative au PADIS adoptée par la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains à sa troisième session,

Rappelant sa résolution 438 (XVII) du 30 avril 1982, relative au PADIS,

Rappelant sa résolution 469 (XVIII) du 2 mai 1983, relative aux services africains de statistique,

Rappelant sa résolution 498 (XIX) du 26 mai 1981, relative à la création d'un comité technique régional du PADIS,

Notant avec satisfaction la participation croissante de certains Etats membres aux activités du PADIS,

Notant avec satisfaction que la mise en place du réseau PADIS progresse de façon satisfaisante grâce à la création du Bureau central de coordination et de deux des quatre centres sous-régionaux,

Ayant examiné le rapport du Comité technique régional du PADIS sur sa première réunion, tenue à Addis-Abeba du 26 au 28 mars 1985,

1. Adopte le rapport de la première réunion du Comité technique régional du PADIS;

2. Exprime ses remerciements à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et à la Banque africaine de développement (BAD) pour leur assistance financière, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et au Gouvernement français pour l'appui technique qu'ils ont apporté au projet PADIS;

3. Invite les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à désigner leur centre participant au PADIS;

4. Prie le Secrétaire exécutif d'informer les organismes responsables des programmes d'aide au développement de l'importance que les Etats membres attachent à l'exécution du programme du PADIS;

5. Donne mandat au Secrétaire exécutif de la CEA :

a) Pour négocier, au nom des Etats membres, avec les organismes d'aide au développement (PNUD, Communauté économique européenne, BAD et CRDI, en particulier) susceptibles de prêter l'assistance financière nécessaire à l'exécution des activités de la troisième phase du PADIS aux niveaux régional, sous-régional et national;

b) Pour négocier avec les Etats membres les modalités de leur participation active, du point de vue technique et financier, à l'exécution du projet régional du PADIS;

c) Pour négocier avec des organismes techniques spécialisés (UPAT, UIT, IBI et ASE) la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'un réseau panafricain de transmission de données répondant aux besoins du PADIS;

6. Prie en outre le Secrétaire exécutif de créer une équipe de conseillers techniques régionaux chargés de contribuer à l'exécution du projet;

7. Prie également le Secrétaire exécutif de présenter à la prochaine réunion de la Conférence des ministres de la CEA un rapport concernant :

a) Le plan de travail détaillé pour la phase III du programme du PADIS (1986-1989);

b) Les ressources financières prévues et déjà obtenues pour l'exécution de la phase III du projet PADIS;

c) Le degré de participation actuelle et prévue des Etats membres au PADIS et à son réseau.

24ème séance,
29 avril 1985.

535 (XX). La femme et le développement en Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant ses résolutions 360 (XIV) et 363 (XIV), en date du 27 mars 1979, relatives à la création de mécanismes permettant de promouvoir la participation de la femme au développement,

Rappelant la résolution 28 adoptée par la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, tenue à Copenhague du 14 au 30 juillet 1980, sur la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,

Ayant présente à l'esprit sa résolution 512 (XIX), en date du 26 mai 1984, sur la mobilisation des ressources humaines et financières au titre des programmes régionaux et sous-régionaux en faveur des femmes au-delà de la Décennie pour la femme,

Ayant aussi présentes à l'esprit la résolution CM/Res.714 (XXXII) sur la création, au sein du secrétariat général de l'OUA, d'un service chargé de la promotion de la femme (1979), adoptée par le Conseil des ministres de l'OUA à sa trente-deuxième session ordinaire, et la résolution CM/Res.876 (XXXVII) sur la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, approuvée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à sa dix-huitième session ordinaire (1981),

Prenant note avec satisfaction du rapport de la réunion intergouvernementale régionale préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix/Troisième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement, tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie), du 8 au 12 octobre 1984,

Consciente de ce que les femmes soumises à la politique d'apartheid et les femmes vivant dans la Namibie illégalement occupée sont toujours victimes de toutes sortes d'injustices et d'atrocités dont se rend coupable le régime raciste d'Afrique du Sud et de ce que la condition des femmes des pays de première ligne s'est sérieusement détériorée du fait des actes d'agression et de déstabilisation commis par l'Afrique du Sud,

1. Demande aux gouvernements et aux organisations internationales de poursuivre leur assistance aux mécanismes nationaux pour l'intégration de la femme au développement, en vue de l'élaboration et de l'exécution de programmes nationaux de promotion de la femme conformément aux stratégies d'Arusha;

2. Demande instamment aux Etats qui ne l'ont pas encore fait de signer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et aux pays signataires de procéder à la ratification de la Convention et de tout faire pour en garantir la mise en oeuvre;

3. Lance un appel aux gouvernements africains et aux mécanismes nationaux pour l'intégration de la femme au développement pour qu'ils veillent, d'une part, à l'inclusion de femmes dans les délégations qui participent aux réunions régionales et internationales, notamment celles portant sur les questions de développement et, d'autre part, à l'inclusion d'une composante féminine dans les projets nationaux de développement chaque fois que cela est requis;

4. Adopte le rapport de la troisième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement et demande aux gouvernements et aux institutions appropriées de mettre en oeuvre les stratégies prospectives d'Arusha pour la promotion de la femme en Afrique au-delà de la Décennie des Nations Unies pour la femme, contenues dans ledit rapport;

5. Réitère sa demande aux gouvernements africains afin qu'ils mettent tout en oeuvre pour libérer les fonds et les experts nationaux requis pour la conception, l'exécution et le suivi des projets d'intégration de la femme au développement;

6. Demande aux gouvernements africains d'accorder un appui matériel et moral aux femmes vivant sous le régime d'apartheid en Afrique du Sud et dans la Namibie illégalement occupée;

7. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire exécutif de la CEA de ne ménager aucun effort pour doter le Centre africain de recherche et de formation pour la femme et les MULPOC de postes financés par imputation au budget ordinaire, et obtenir les crédits nécessaires pour assurer la continuité des programmes régionaux et sous-régionaux des Nations Unies en faveur de la femme;

8. Demande au Secrétaire général par intérim de l'OUA de prendre toutes les dispositions nécessaires à la création et au renforcement, au sein du secrétariat général, du service chargé de la promotion de la femme africaine;

9. Demande à la Présidente du Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement (CRAC), au Secrétaire exécutif de la CEA et aux membres du CRAC, de rendre compte de l'application de la présente résolution aux prochaines réunions du CRAC et de la Commission;

10. Prie le Secrétaire exécutif de la CEA de continuer d'étudier les différentes manières dont l'apartheid fait obstacle à l'intégration de la femme au développement, intégration que préconisent les programmes et stratégies au titre de la Déclaration d'Arusha et de la Décennie des Nations Unies pour la femme;

11. Prie le Secrétaire exécutif de la CEA d'étudier la manière dont les Etats membres pourraient faire connaître, aux niveaux national, sous-régional et régional, l'action menée par leurs gouvernements pour résoudre la question pressante de la condition de la femme en Afrique australe, en particulier sous le régime d'apartheid d'Afrique du Sud et dans la Namibie illégalement occupée.

241ème séance,
29 avril 1985.

536 (XX). Participation de l'Afrique à la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution CM/Res.985 (XLI) relative à la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, adoptée par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine à sa quarante et unième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 25 février au 4 mars 1985,

Notant avec préoccupation les conclusions de la troisième réunion de la Commission sur la condition de la femme, tenue à Vienne du 4 au 13 mars 1985, et faisant office de Comité préparatoire pour la Conférence de Nairobi,

Reconnaissant la nécessité d'examiner les questions cruciales du développement africain à une réunion aussi importante que la Conférence de Nairobi,

Considérant les efforts déployés par les gouvernements africains pour assurer l'intégration de la femme au développement national,

Rappelant sa résolution 511 (XIX) du 26 mai 1984, relative à la femme africaine et à la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix,

1. Lance un appel aux gouvernements africains pour qu'ils acceptent de consentir les sacrifices nécessaires afin de permettre à des représentants de haut niveau et en nombre suffisant de participer à la Conférence de Nairobi;

2. Demande aux femmes africaines de se mobiliser pour adopter et conserver une position ferme et commune afin d'assurer la sauvegarde et la prise en considération des intérêts politiques, économiques, sociaux et culturels du continent;

3. Insiste auprès de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation panafricaine des femmes afin qu'elles mettent tout en oeuvre pour que les stratégies d'Arusha, qui expriment les besoins et décisions des femmes du continent africain, soient prises en considération par la Conférence de Nairobi;

4. Lance un pressant appel au Comité directeur de l'OUA chargé de la préparation de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement devant se tenir en juillet 1985 et consacrée essentiellement aux questions économiques, pour que figure à l'ordre du jour de ladite conférence la question du rôle économique des fermes dans le développement, compte tenu des stratégies d'Arusha;

5. Félicite le Gouvernement kényen pour les efforts fournis dans le cadre de la préparation de la Conférence mondiale de Nairobi, et émet le voeu que toutes les dispositions particulières soient prises pour assurer et faciliter la plus large participation possible du continent africain.

241ème séance,
29 avril 1985.

537 (XX). Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)

La Conférence des ministres,

Rappelant ses résolutions 285 (XII) du 28 février 1975, 350 (XIV) du 27 mars 1979, 399 (XV) du 12 avril 1980 et plus particulièrement 433 (XVII) du 30 avril 1982 sur l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP),

Rappelant sa résolution 526 (XIX) du 26 mai 1984 exprimant sa vive préoccupation devant l'aggravation de la crise économique et sociale en Afrique et ses sérieuses conséquences pour les populations et les économies du continent et considérant le rôle et la contribution que l'Institut peut apporter dans l'atténuation et la solution de la crise économique actuelle,

Considérant qu'à sa vingt-septième réunion, tenue à Addis-Abeba du 9 au 10 janvier 1985, le Conseil d'administration de l'Institut a demandé à la onzième réunion de la Conférence des ministres de préparer et d'adopter une résolution priant instamment les Etats membres, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Assemblée générale d'apporter leur concours pour le financement futur de l'Institut,

Notant que l'Institut devrait étendre ses activités d'enseignement et de recherche conformément aux objectifs du Plan d'action de Lagos et que l'obstacle majeur à la réalisation de cette tâche est l'insuffisance des ressources financières,

Consciente de la nécessité de consolider et de renforcer la position financière de l'Institut dans le moyen terme,

1. Recommande que le Programme des Nations Unies pour le développement poursuive son soutien financier à l'Institut, étant donné que celui-ci est une institution qui pourrait assister le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement dans leurs efforts accrus pour aider l'Afrique à atténuer les effets de la crise économique et sociale;
2. Recommande à l'Assemblée générale des Nations Unies d'incorporer sept postes clés de la catégorie des administrateurs de l'Institut dans le budget ordinaire des Nations Unies comme contribution au financement à long terme de l'Institut comme elle l'a fait pour d'autres institutions régionales en Afrique (par exemple les MULPOC) et hors d'Afrique (la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes);
3. Demande aux gouvernements africains d'appliquer la résolution 433 (XVII) de la Commission relative à l'augmentation de leur contribution annuelle à l'Institut selon la formule, établie par la Commission économique pour l'Afrique et acceptée par les pays, d'indexation aux chiffres du PNB de 1980 pour l'ensemble des pays africains indépendants, y compris ceux dont l'indépendance est récente;
4. Demande aux pays africains de payer leurs arriérés à l'Institut pour que celui-ci puisse disposer des fonds nécessaires pour continuer à étendre ses activités;
5. Invite les gouvernements africains qui sont en mesure de le faire, à verser des contributions volontaires supplémentaires à l'Institut;
6. Prie instamment le Secrétaire exécutif de la CEA, en sa qualité de Président du Conseil d'administration de l'Institut, ainsi que le Directeur de l'Institut, de tout mettre en oeuvre pour obtenir des ressources extrabudgétaires dans le cadre de programmes d'assistance technique, pour compléter les fonds dont il dispose au titre du budget ordinaire;
7. Prie en outre instamment le Secrétaire exécutif de la CEA et le Directeur de l'Institut de poursuivre leurs efforts en vue d'accélérer et d'étendre les services de l'Institut aux pays africains, aux institutions ainsi qu'aux organisations internationales dans ses

domaines de compétence, à savoir la formation, la recherche et les services consultatifs.

241ème séance,
29 avril 1985.

538 (XX). Mesures propres à assurer l'exécution efficace et rapide du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés au cours de la seconde moitié des années 80

La Conférence des ministres,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 37/224 du 20 décembre 1982, 38/195 du 20 décembre 1983 et 39/174 du 17 décembre 1984, relatives à l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés,

Rappelant sa résolution 397 (XV) du 12 avril 1980 dans laquelle elle a chargé la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés d'assurer la coordination des efforts, l'établissement des priorités, le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés ainsi que sa résolution 503 (XIX) du 26 mai 1984 relative aux mesures propres à assurer l'exécution efficace du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés,

Gravement préoccupée par la détérioration continue de la situation économique et sociale des pays africains les moins avancés, aggravée par la sécheresse alarmante qui s'est étendue à toute la région, entraînant un grave déficit vivrier et, partant, une famine généralisée,

Reconnaissant qu'il importe donc d'aider les pays africains les moins avancés à procéder aux changements structurels nécessaires et qu'il leur faut pour ce faire bénéficier d'une aide accrue des donateurs.

Notant avec satisfaction les résultats de la réunion de Genève sur la crise économique africaine, convoquée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin d'amener la communauté internationale à fournir aux pays africains, en particulier aux moins avancés, l'assistance financière et technique dont ils ont besoin,

Profondément préoccupée et déçue par la lenteur désespérante de l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés depuis qu'il a été adopté en septembre 1981 et par les faibles résultats des négociations sur le nouveau Programme substantiel d'action à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Belgrade en juin et juillet 1983,

Prenant note des efforts considérables faits par les pays africains les moins avancés pour organiser leurs réunions de consultation nationales respectives, notamment pour définir des stratégies et politiques visant à assurer la bonne exécution de leurs plans nationaux de développement ainsi que de leurs programmes et projets d'investissements publics,

Notant que les résultats des tables rondes et des réunions des groupes de consultation organisées jusqu'ici n'ont pas totalement répondu à l'attente des pays les moins avancés, étant donné que les engagements pris par les pays et organismes donateurs n'ont pas été pleinement conformes aux dispositions du nouveau Programme substantiel d'action,

Notant que le Groupe intergouvernemental de la CNUCED chargé de la question des pays les moins avancés procédera, à sa réunion de haut niveau qui doit se tenir du 30 septembre au 11 octobre 1985, à un examen global à mi-parcours du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés et, éventuellement, à sa révision afin d'en accélérer autant que possible l'exécution au cours de la seconde moitié des années 80,

1. Prie vivement une fois de plus les pays africains les moins avancés de bien préparer, avec l'assistance de la CEA, la réunion sur l'examen global à mi-parcours qui aura lieu en septembre - octobre 1985, afin de pouvoir faire des propositions constructives sur l'éventuelle révision du nouveau Programme substantiel d'action, compte tenu de leur situation particulière, et d'accélérer l'exécution du Programme au cours de la seconde moitié de la décennie;

2. Prie instamment les pays développés, les pays en développement à même de le faire, les institutions multilatérales de financement, les organismes des Nations Unies ainsi que les autres organisations intergouvernementales, non gouvernementales et internationales concernées, de se faire représenter à un niveau élevé à la réunion sur l'examen global à mi-parcours et de prendre les mesures nécessaires pour replacer le nouveau Programme substantiel d'action dans son véritable contexte afin d'en assurer la bonne exécution au cours de la seconde moitié des années 80;

3. Prie instamment les pays africains les moins avancés de redoubler d'efforts pour accroître la production agricole, notamment vivrière, de manière à réduire leur dépendance excessive à l'égard de sources extérieures pour leur approvisionnement alimentaire et demande à la communauté internationale de fournir l'assistance technique et financière propre à assurer le développement agricole et rural des pays africains les moins avancés;

4. Invite les pays africains les moins avancés à renforcer leur capacité d'utilisation, de gestion et d'entretien des infrastructures existantes et à persévérer dans la recherche des moyens propres à assurer une utilisation accrue des matières premières locales;

5. Prie les pays africains les moins avancés d'accorder une plus grande attention aux projets sous-régionaux lors de leurs tables rondes avec les donateurs, ainsi qu'il est préconisé au paragraphe 90 du nouveau Programme substantiel d'action, en tant que moyen d'aider les pays les moins avancés à réaliser une coopération et une intégration économiques plus poussées;

6. Invite en outre les pays africains les moins avancés à mettre davantage l'accent sur l'analyse économique sectorielle de façon à encourager les donateurs à prendre des engagements plus précis, plus fermes en tenant compte des besoins;

7. Demande instamment aux pays les moins avancés d'élaborer une plate-forme commune en vue d'accélérer l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action;

8. Exhorte les pays donateurs à porter leur aide publique au développement (APD) en faveur des pays les moins avancés à l'objectif de 0,15 p. 100 de leur PNB ou à la doubler d'ici à la fin des années 80, et ce, dans le cadre global de l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action, en vue de progresser vers l'objectif convenu de 0,7 p. 100;

9. Exhorte en outre les pays donateurs à faire preuve de beaucoup plus de souplesse dans le décaissement de l'aide publique au développement (APD) afin d'éliminer les retards qui compromettent l'exécution des projets dans les pays africains les moins avancés, et fait appel à l'ensemble des donateurs pour qu'ils apportent, dans toute la mesure du possible, l'aide publique au développement aux pays les moins avancés sans la lier;

10. Se félicite des efforts faits par certains donateurs pour fournir aux pays les moins avancés une assistance adaptée à leurs besoins particuliers et se présentant sous forme de dons ainsi que d'autres formes d'assistance plus souples, telles que le financement des coûts locaux, de ceux de fonctionnement et d'entretien, l'aide consentie au titre de la relance et du redressement de la balance des paiements, et prie instamment les autres donateurs et institutions multilatérales de financement de prendre, en règle générale, des mesures analogues;

11. Demande aux pays donateurs développés de donner une suite favorable à la demande faite par les pays africains les moins avancés et de respecter les engagements pris à la Conférence de Paris en termes d'allègement du fardeau de la dette des PMA, par annulation et autres ajustements avec effet rétroactif ou par des mesures d'effet équivalent, ainsi que d'appliquer intégralement les dispositions de la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, en date du 11 mars 1978;

12. Recommande vivement l'amélioration des mécanismes de coordination de l'aide que sont les groupes consultatifs et les tables rondes pour intensifier le flux de ressources vers les pays les moins avancés et, à cette fin, propose que soit créé un cadre de négociations périodiques entre les pays donateurs et les pays les moins avancés en tant que groupe, de façon à accélérer la mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action;

13. Prie le Secrétaire exécutif de la CEA, en étroite collaboration avec le Secrétaire général de l'OUA, d'assurer la liaison avec les institutions et les organismes internationaux des autres régions du monde afin d'oeuvrer pour aider les pays les moins avancés à mieux appréhender leurs problèmes, et de leur fournir leur appui afin que les pays développés tiennent les promesses faites aux pays les moins avancés qui ont pris des mesures en vue de remplir leurs engagements relatifs à l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action;

14. Prie en outre le Secrétaire exécutif de la CEA, en étroite collaboration avec le Secrétaire général de l'OUA et avec le concours d'organisations compétentes d'autres régions en développement, de créer un cadre de négociations interrégionales sur le nouveau Programme substantiel d'action entre tous les pays les moins avancés, en vue de l'adoption d'une position commune sur les modalités de l'aide et sur la révision éventuelle du nouveau Programme substantiel d'action avant la réunion de haut niveau sur l'examen global à mi-parcours, qui doit se tenir en septembre - octobre 1985 à Genève,

15. Exprime sa gratitude au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique pour les efforts qu'il déploie afin de surveiller et de suivre l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action en Afrique et le prie de faire rapport, à la sixième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés, en 1986, sur les résultats de la réunion prévue dans le cadre de l'examen global à mi-parcours ainsi que sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution;

16. Demande en outre à l'Assemblée générale d'accroître les ressources humaines et financières dont dispose le programme de la CEA en faveur des pays africains les moins avancés, afin qu'une assistance plus adéquate leur soit apportée.

24^{ème} séance,
29 avril 1985.

539 (XX). Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant l'appui total qu'elle accorde à la création et au renforcement du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique en faveur des gouvernements et des peuples d'Afrique,

Ayant examiné le rapport intérimaire sur les contributions annoncées, sur les contributions versées par les Etats membres ainsi que sur l'état d'exécution des projets et les dépenses y relatives pour la période 1983-1984 10/,

Ayant examiné par ailleurs le rapport sur les ressources extra-budgétaires nécessaires à l'exécution du programme de travail de la période 1986-1987 11/,

Consciente de la grave crise économique et sociale que traverse le continent africain et de la nécessité pour les Etats membres d'appliquer la politique d'autosuffisance adoptée par la Commission,

10/ Document E/ECA/CM.11/57.

11/ Document E/ECA/CM.11/58.

Notant avec satisfaction la bonne volonté des Etats membres, des gouvernements de pays non africains et d'institutions financières internationales en ce qui concerne l'alimentation du Fonds,

Reconnaissant les efforts entrepris par le Secrétaire exécutif pour dynamiser le Fonds et obtenir le versement effectif des contributions annoncées,

1. Prie instamment les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de verser dans les meilleurs délais les contributions qu'ils ont annoncées;

2. Prie le Secrétaire exécutif de poursuivre les efforts qu'il a entrepris pour négocier au nom des Etats membres avec d'autres pays en développement ou développés ainsi qu'avec des institutions financières internationales susceptibles de contribuer au Fonds;

3. Lance un appel à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et à toutes les institutions financières internationales pour qu'ils contribuent généreusement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique afin de fournir au secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique les ressources extrabudgétaires qui lui permettraient d'exécuter le programme de travail adopté par les organes délibérants de la Commission.

241ème séance,
29 avril 1985.

540 (XX). Centre africain pour l'application de la météorologie au développement

La Conférence des ministres,

Considérant les conséquences désastreuses de la sécheresse prolongée sur l'économie de plus des deux tiers des pays africains, et qui ont entraîné sur une grande échelle la famine, la faim, les maladies et agité le spectre de la mort pour des millions d'Africains,

Notant avec préoccupation que le processus de désertification, accentué par la sécheresse, s'étend inexorablement de la zone aride soudano-sahélienne aux pays sub-humides de l'Afrique tropicale au rythme de 7 à 8 kilomètres par an, détruisant des millions d'hectares de terres arables productives,

Rappelant ses résolutions 196 (IX) de février 1969 sur la Veille météorologique mondiale et le développement économique en Afrique, 446 (XVII) d'avril 1982 sur la lutte contre la désertification en Afrique, 473 (XVIII) d'avril 1983 concernant la Table ronde sur la situation climatique et la sécheresse en Afrique, 499 (XIX) du 26 mai 1984 sur le Plan d'action régional pour la lutte contre les effets de la sécheresse en Afrique et 528 (XIX) du 26 mai 1984 sur les services météorologiques pour la lutte contre la sécheresse en Afrique, qui ont toutes servi de guide à la Commission pour aider ses Etats membres à lutter contre la sécheresse et la désertification en Afrique,

Prenant note avec satisfaction du rapport de l'étude de faisabilité relative à l'établissement d'un centre de météorologie en Afrique, réalisée conjointement par l'Organisation météorologique mondiale et la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, en application de sa résolution 528 (XIX) du 26 mai 1984 12/,

1. Décide qu'un centre africain pour l'application de la météorologie au développement (CAAMD) sera créé;
2. Prie instamment les Etats membres de soutenir les activités proposées pour le Centre africain pour l'application de la météorologie au développement et d'accélérer l'établissement du centre afin de renforcer les moyens des pays pour le traitement et l'application des données et des informations météorologiques et hydrologiques aux activités cruciales que sont l'agriculture, la production vivrière, la gestion de l'énergie et des ressources en eau;
3. Prie le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale de réaliser les études complémentaires nécessaires et de prendre des mesures appropriées afin d'assurer la disponibilité des données et des informations météorologiques ainsi que les moyens de leur échange entre Etats membres, par l'intermédiaire du réseau de télécommunications régional de l'Organisation qui est le moyen essentiel pour le Centre de rassembler des données météorologiques et de les diffuser, et de faire rapport à la Commission à sa vingt et unième session;

12/ Voir le document E/ECA/CM.11/15/Add.1, Annexes I et II.

4. Décide que le rôle du Centre africain pour l'application de la météorologie au développement est d'améliorer la connaissance des processus atmosphériques et climatiques sur le continent, de collecter, d'analyser et de diffuser des informations météorologiques et hydrologiques, de jouer le rôle d'une veille ou d'un système d'alerte avancée pour l'Afrique, et de faciliter la formation des techniciens et scientifiques africains aux applications de la météorologie au développement;

5. Lance un appel au Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne et au Programme des Nations Unies pour le développement pour qu'ils fournissent un soutien financier appréciable afin d'assurer l'établissement et le fonctionnement du centre, et aux autres donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi qu'aux institutions financières pour qu'ils fournissent un soutien financier supplémentaire au Centre au cours de ses premières phases de fonctionnement.

241ème séance,
29 avril 1985.

541 (XX). Le rôle du commerce et du financement du développement dans l'atténuation de la crise économique et sociale en Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant les dispositions du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos concernant le rôle crucial joué par le commerce et les finances dans la transformation socio-économique des pays africains,

Gravement préoccupée par le rôle décroissant du commerce international et des finances dans la recherche d'une solution à la crise économique et sociale dans un environnement économique international peu favorable, caractérisé particulièrement par la chute désastreuse des cours des produits de base, la réduction très sensible de l'aide publique au développement (APD), la persistance des taux d'intérêt élevés prévalant dans les pays développés et l'effet négatif des fluctuations des taux de change sur l'économie des pays en développement,

Reconnaissant la nécessité d'adopter d'urgence des mesures efficaces au niveau international pour atténuer la crise par le biais d'un système efficace de consultations et de coopération internationales et la nécessité de créer un mécanisme africain permanent chargé de suivre de façon régulière l'évolution de la situation dans le domaine monétaire et financier,

Notant que le Plan d'action de Lagos préconisait la rationalisation des circuits de distribution et des structures du commerce intérieur en vue d'assurer une croissance endogène auto-entretenu,

Consciente du fait que, en dépit de la création de groupements économiques régionaux, aucun progrès concret n'a été enregistré en ce qui concerne la libération et l'expansion du commerce intra-africain et que la croissance du commerce intra-africain demeure trop faible pour assurer l'autonomie collective,

Consciente de la nécessité de créer, là où elles n'existent pas, des institutions financières et monétaires intra-africaines adéquates ou de renforcer celles qui existent déjà, en vue de mobiliser des ressources intérieures suffisantes pour le développement économique au niveau sous-régional et régional,

Ayant examiné le rapport de la Réunion régionale ministérielle sur la dette extérieure des pays africains et la "Déclaration d'Addis-Abeba" sur la dette extérieure des pays africains, annexée au Mémoire spécial de la Conférence des ministres de la CEA sur la crise économique et sociale en Afrique, adopté par la Commission à sa dix-neuvième session tenue à Addis-Abeba du 24 au 28 mai 1984,

Profondément préoccupée par l'ampleur de la dette extérieure et par le coût croissant du service de la dette auquel ont eu à faire face plusieurs pays africains, en particulier au cours des dix dernières années, qui réduisent sérieusement leurs maigres ressources en devises, diminuant ainsi les perspectives de croissance,

Reconnaissant que la solution de ces problèmes réside dans l'aptitude des gouvernements africains à procéder à des ajustements structurels efficaces pour renforcer leurs économies,

A. Mesures au niveau national

1. Invite les pays africains à envisager la possibilité de créer, là où il n'en existe pas, des services nationaux permanents chargés de suivre l'évolution de la dette extérieure et de conseiller les gouvernements en matière de gestion efficace de la dette;

2. Recommande que tous les pays africains prennent des mesures propres à mettre en place des circuits de distribution efficaces dans le domaine du commerce intérieur et des finances en vue d'assurer une croissance endogène équilibrée;

B. Mesures aux niveaux sous-régional et régional

3. Prie instamment les Etats africains de prendre des mesures, par le biais des institutions sous-régionales et régionales, pour lancer une campagne de publicité intitulée "Achetez des produits africains", afin de promouvoir le commerce intra-africain des produits agricoles, en particulier des produits alimentaires, des biens de consommation de base manufacturés et des matières premières;

4. Souligne la nécessité pour les gouvernements africains d'apporter leur appui sans réserve à la Fédération des chambres de commerce africaines nouvellement créée, institution de première importance du secteur privé au service du développement et de l'expansion du commerce intra-africain;

5. Demande au Secrétaire exécutif de la CEA de présenter à la prochaine session de la Commission un rapport préliminaire sur la possibilité d'organiser des négociations commerciales multilatérales entre pays africains en vue de promouvoir, à moyen et à long terme, les échanges intra-africains;

6. Décide de créer une conférence des ministres africains des finances, assistée par les secrétariats de la CEA et de l'OUA et par les gouverneurs des banques centrales, en tant que mécanisme approprié qui se réunirait au moins une fois tous les deux ans et aurait le mandat suivant :

a) Contrôler et évaluer les incidences de la situation monétaire et financière internationale sur l'économie des pays africains et proposer les mesures correctives qui s'imposent;

b) Evaluer, de façon régulière, la structure et le volume de la dette extérieure de l'Afrique, y compris les engagements au titre du service de la dette des pays africains en vue de proposer des mesures efficaces pour alléger le fardeau de cette dette;

c) Etudier la coopération monétaire et financière intra-africaine et proposer des mesures pour accroître le flux des ressources financières vers l'Afrique, y compris le projet de création d'un Fonds monétaire africain;

d) Promouvoir l'échange d'informations et de données d'expérience nationales dans le domaine monétaire et financier;

e) Elaborer des stratégies en vue de renforcer la position de l'Afrique lors des négociations internationales dans le domaine monétaire et financier;

7. Décide en outre que le secrétariat de la CEA est chargé de convoquer ladite conférence;

8. Invite tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux mécanismes de paiement et de compensation qui existent déjà au niveau sous-régional, tels que la Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest, la Chambre de compensation de l'Afrique centrale et la Chambre de compensation de la Zone d'échanges préférentiels (ZEP) des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, et à prendre des mesures pour utiliser au maximum ces institutions pour le règlement des transactions et autres paiements intra-africains;

9. Invite en outre les pays qui n'ont pas encore créé leurs propres mécanismes sous-régionaux de paiement et de compensation à le faire;

C. Mesures au niveau international

10. Note avec satisfaction qu'à sa vingtième session ordinaire, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine a fait siens le Mémoire spécial de la Conférence des ministres de la CEA sur la crise économique et sociale en Afrique ainsi que son annexe contenant la Déclaration d'Addis-Abeba sur la dette extérieure des pays africains, qui constituent la base d'une action concrète en vue de résoudre la crise de la dette extérieure;

11. Lance un appel aux pays développés et aux institutions de financement, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, pour qu'ils augmentent le flux de ressources financières accordées à l'Afrique à des conditions plus favorables afin d'aider les pays africains, en particulier les moins avancés d'entre eux et ceux qui sont sérieusement touchés par la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles, à réorganiser et reconstruire leur économie, en veillant tout particulièrement à accroître l'autonomie en matière de production et de sécurité alimentaires.

241ème séance,
29 avril 1985.

542 (XX). Mise en oeuvre du Programme d'action de Lusaka pour la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales en Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant les recommandations relatives à la mise en valeur des ressources minérales en Afrique aux niveaux national, sous-régional et

régional citées aux paragraphes 79 et 80 du Plan d'action de Lagos,

S'inspirant des recommandations de la première Conférence régionale sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales en Afrique, organisée par le secrétariat de la CEA à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 2 au 6 février 1981 conformément aux dispositions du Plan d'action de Lagos,

Tenant compte des faibles progrès réalisés en ce qui concerne l'application et le suivi de ces recommandations,

Ayant examiné le rapport de la deuxième Conférence régionale sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales en Afrique, tenue à Lusaka (Zambie) du 4 au 14 mars 1985, et les recommandations adoptées à cette Conférence et qui constituent le Programme d'action de Lusaka pour la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales en Afrique,

Consciente de la nécessité pour les pays africains d'accroître l'utilisation de leurs ressources minérales et produits dérivés aux fins de leur développement socio-économique,

1. Fait siens le rapport et les recommandations adoptés à la deuxième Conférence régionale sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales en Afrique;

2. Prie les gouvernements des Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre des recommandations spécifiques de la Conférence d'Arusha et de celles définies dans le Programme d'action de Lusaka;

3. Lance un appel aux institutions multinationales africaines, aux organisations d'assistance technique bilatérale et multilatérale et aux organismes des Nations Unies s'intéressant à la mise en valeur des ressources minérales en Afrique, pour qu'ils coordonnent leurs efforts avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique afin d'assister les Etats membres dans la mise en oeuvre des recommandations des conférences d'Arusha et de Lusaka relatives à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources minérales en Afrique;

4. Invite les secrétariats de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe et des autres organismes sous-régionaux à promouvoir et à contrôler la coopération multinationale

dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales conformément aux recommandations des conférences régionales africaines, et à fournir au secrétariat de la CEA les informations de base dont il aura besoin pour établir des rapports régionaux sur les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en oeuvre de ces recommandations, devant être présentés à la Conférence des ministres responsables de la mise en valeur des ressources minérales en Afrique;

5. Prie le Secrétaire exécutif de la CEA de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'application de la présente résolution et convoquer en 1987 la troisième Conférence régionale sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales en Afrique, qui examinera les progrès réalisés en ce qui concerne l'application de l'ensemble des recommandations des conférences d'Arusha et de Lusaka relatives à la mise en valeur des ressources minérales en Afrique.

241ème séance,
29 avril 1985.

543 (XX). Politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement et situation des travailleurs migrants africains

La Conférence des ministres,

Consciente des conséquences sérieuses de la situation socio-économique critique de l'Afrique sur les conditions de vie des populations du continent, ainsi que sur le financement et la fourniture des services sociaux dont l'importance se fait sentir davantage maintenant qu'au cours des périodes antérieures du développement économique,

Réaffirmant le rôle essentiel de la protection sociale dans le processus du développement ainsi que dans le règlement notamment des problèmes que soulèvent les situations de pénuries alimentaires, les questions des réfugiés et personnes déplacées, la séparation des familles, le manque de moyens adéquats dans les domaines de la santé et de l'éducation, le chômage et le sous-emploi, l'urbanisation et les taux élevés de croissance démographique,

Ayant examiné la question des travailleurs migrants africains et l'impact qu'elle a sur le développement socio-économique des pays d'origine et des pays d'accueil,

Prenant acte du fait que depuis 1979 une convention internationale est en cours d'élaboration sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille,

1. Approuve le rapport de la quatrième Conférence des ministres africains des affaires sociales;

2. Prie instamment tous les Etats membres, et en particulier les pays les moins avancés, de se préparer en vue de la prochaine consultation interrégionale sur les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement qui doit se tenir en 1987 et de s'y faire représenter d'une manière adéquate;

3. Demande au Secrétaire exécutif de la CEA d'établir un rapport sur les questions dont fait état le texte de la résolution 1982/22 du Conseil économique et social, en mettant l'accent sur toutes les questions qui sont d'un intérêt particulier pour l'Afrique afin que la teneur de ce rapport reçoive toute l'importance qu'elle mérite, notamment dans l'ordre du jour et la documentation de la consultation interrégionale;

4. Demande également au Secrétaire exécutif de la CEA de prendre les dispositions nécessaires en vue d'une étude détaillée de la situation des travailleurs migrants africains, aussi bien dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine, pour cerner les actions et mesures à prendre afin de promouvoir le bien-être et la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille, ainsi qu'une politique appropriée de réinsertion sociale;

5. Prie instamment le Conseil économique et social de recommander à l'Assemblée générale d'approuver les incidences techniques et financières des activités de la CEA dans ces deux domaines.

241ème séance,
29 avril 1985.

544 (XX). Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 291 (XIII) du 26 février 1977 ainsi que la résolution 2097 (LXIII) du Conseil économique et social, en date du 29 juillet 1977, et la résolution 32/160 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1977, proclamant la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique,

Rappelant également sa résolution 464 (XVIII) du 2 mai 1983 par laquelle elle a demandé au Secrétaire exécutif de la Commission de faire en sorte que l'exécution du programme de la seconde phase favorise, entre autres, l'harmonisation et la coordination des différents modes de transports et de communications, et sa résolution 487 (XIX) du 26 mai 1984, par laquelle la Conférence a entériné le programme de la seconde phase de la Décennie,

Se référant à la résolution 1984/68 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1984, et aux résolutions 38/150 et 39/230 de l'Assemblée générale, en date des 19 décembre 1983 et 18 décembre 1984, sur la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique,

Ayant examiné le rapport d'évaluation de la première phase (1980-1983) de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique et le rapport sur l'état d'avancement du programme de la Décennie pour 1984,

Sachant que l'évaluation de la première phase n'est que provisoire, étant donné que bon nombre des données relatives à l'état d'avancement des projets n'ont pas encore été envoyées au secrétariat par les Etats membres,

Consciente des efforts qui ont été déployés par le Secrétaire exécutif de la Commission pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du programme de la Décennie,

Notant avec satisfaction les ressources financières qui ont été dégagées par l'Assemblée générale pour la réalisation des activités prévues dans ses résolutions 38/150 et 39/230, notamment les études sur l'harmonisation et la coordination des différents modes de transports et de communications,

1. Rend hommage à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement pour le soutien qu'il n'a cessé d'apporter à la Décennie en finançant le Groupe de coordination des activités de la Décennie et le prie de continuer à lui permettre de mener à bien le suivi de l'exécution du programme de la Décennie et d'évaluer les résultats de l'ensemble de ce programme;

2. Se félicite du rôle joué par le Comité de coordination inter-institutions, placé sous la direction de la CEA, chef de file pour la coordination des activités, et de sa contribution à la réalisation des objectifs de la Décennie;

3. Prie le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Commission économique pour l'Afrique des ressources pour lui permettre d'organiser la cinquième Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification en 1986;

4. Prie également le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Commission des ressources financières suffisantes pour lui permettre d'organiser des réunions sur le cofinancement de certains projets régionaux et projets de couloirs de désenclavement des pays sans littoral;

5. Prie le Secrétaire exécutif de la CEA :

a) d'organiser, conjointement avec les autres organes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales africaines, au moins deux fois par an jusqu'à la fin de la Décennie, des réunions sur le cofinancement de certains projets régionaux et projets de couloirs de transport, et ce, avec les pays donateurs et les institutions financières appropriées;

b) de redoubler d'efforts pour contacter autant de pays donateurs et d'institutions financières que possible afin de promouvoir le programme de la Décennie;

6. Fait appel aux pays donateurs et aux institutions financières internationales pour qu'ils participent pleinement et positivement aux trois réunions techniques consultatives sur les transports aériens, les chemins de fer et les services postaux prévues respectivement du 6 au 8 mai, du 24 au 27 septembre et du 20 au 23 novembre 1985 et, en particulier, pour qu'ils accordent aux pays africains, à des conditions de faveur, les ressources techniques et financières nécessaires à la mise en oeuvre du programme de la Décennie;

7. Réitère l'appel précédemment lancé aux pays donateurs et aux institutions financières internationales pour qu'ils accroissent leur soutien financier au programme de la seconde phase et pour qu'ils accordent une attention particulière au financement des projets régionaux ainsi que des projets liés à l'entretien et à la remise en état de l'infrastructure, à la formation et à l'assistance technique et des projets de couloirs de désenclavement des pays sans littoral;

8. Fait appel également aux bailleurs d'aide bilatérale et multilatérale pour qu'ils mettent à la disposition de la Commission des experts dans les différents domaines des transports et des communications afin de renforcer le Groupe de coordination de la Décennie;

9. Demande instamment aux Etats membres :

a) D'intensifier les efforts visant à obtenir le financement extérieur de leurs projets liés à la Décennie et à fournir la composante locale du coût des projets;

b) De redoubler d'efforts pour fournir à la Commission les données requises sur le financement et l'exécution de leurs projets afin que l'on puisse procéder à l'évaluation définitive de la mise en oeuvre du programme de la première phase;

c) D'accorder un rang de priorité plus élevé aux projets portant sur l'entretien et la remise en état ainsi que sur la formation et l'assistance technique;

d) D'assumer de plus grandes responsabilités pour ce qui est des projets nécessitant une coopération multinationale;

10. Invite les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations intergouvernementales africaines à continuer, dans leurs domaines de compétence respectifs, d'aider la CEA à accomplir son devoir d'organisme directeur chargé de coordonner la mise en oeuvre du programme de la Décennie;

11. Prie le Secrétaire exécutif de la CEA d'intensifier ses efforts pour recueillir des données sur l'exécution du projet et de présenter à la douzième réunion de la Conférence un rapport sur l'état d'avancement du programme de la seconde phase.

241ème séance,
29 avril 1985.

545 (XX). Gestion des ressources humaines

La Conférence des ministres,

Reconnaissant la haute priorité accordée par le Plan d'action de Lagos aux ressources humaines en tant que catalyseur le plus important du développement économique,

Rappelant ses résolutions 389 (XV) du 12 avril 1980, par laquelle elle a créé la Conférence des ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines, et 444 (XVII) du 30 avril 1982, par laquelle elle a adopté des programmes pour l'amélioration de la gestion des ressources humaines dans les pays africains,

Ayant examiné le rapport de la deuxième Conférence des ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines et les études de la CEA intitulées "Gestion des ressources humaines en Afrique : programme d'action" et "La crise du chômage et la gestion des ressources humaines",

Appréciant les efforts déployés par les gouvernements africains en vue de renforcer les moyens dont ils disposent en matière de planification, de mise en valeur et d'utilisation des ressources humaines, afin de rendre plus efficace la gestion des ressources humaines dans l'intérêt du développement socio-économique,

1. Approuve le rapport de la deuxième Conférence des ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines, y compris le mandat et le règlement intérieur de la Conférence et les résolutions HRMC 2 (II) et 3 (II);

2. Fait siennes les recommandations figurant dans les documents intitulés "La crise du chômage et la gestion des ressources humaines" (E/ECA/CM.11/33) et "Gestion des ressources humaines en Afrique : Programme d'action" (E/ECA/CM.11/40);

3. Prie instamment les Etats membres de ne ménager aucun effort pour appliquer sans délai lesdites recommandations et celles de la deuxième Conférence des ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines, de façon à accélérer le rythme de la mise en valeur des ressources humaines et à améliorer la gestion et l'utilisation des ressources humaines dans la région;

4. Prie les organismes des Nations Unies, la communauté internationale et les organismes d'assistance technique de continuer d'aider les gouvernements africains à renforcer les moyens dont ils disposent en matière de gestion des ressources humaines;

5. Prie en outre le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de continuer de prêter une assistance aux Etats membres en mettant à leur disposition des services de formation et des services consultatifs pour l'amélioration de la gestion, la planification des ressources humaines, le perfectionnement du personnel et l'organisation des carrières.

241ème séance,
29 avril 1985.

546 (XX). Renforcement du rôle que jouent les établissements d'enseignement supérieur dans le développement de l'Afrique

La Conférence des ministres,

Ayant examiné le rapport et le Programme d'action de Mbabane adoptés par la deuxième Conférence des vice-recteurs, présidents et recteurs des établissements d'enseignement supérieur en Afrique sur les moyens de renforcer la contribution des établissements d'enseignement supérieur au développement socio-économique de l'Afrique,

Consciente du rôle primordial que jouent les établissements d'enseignement supérieur dans la formation des cadres scientifiques, techniques et de gestion de niveau supérieur et moyen, sans lesquels aucune économie moderne orientée vers le développement de la technologie, de l'industrie, de l'agriculture et autres domaines prioritaires ne peut fonctionner,

Appréciant l'engagement que les établissements d'enseignement supérieur ont pris d'orienter leurs activités de recherche, programmes d'enseignement et services de consultants de façon à répondre plus efficacement aux besoins de développement de l'Afrique et à contribuer à la solution de la crise socio-économique que traverse le continent,

1. Prie instamment les établissements africains d'enseignement supérieur d'appliquer sans délai les décisions et recommandations figurant dans le Programme d'action de Mbabane et dans le rapport de la deuxième Conférence;

2. Demande à tous les gouvernements africains de fournir à leurs établissements d'enseignement supérieur un appui matériel, financier et moral concret afin de permettre à ces établissements de s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions;

3. Prie instamment les Etats membres de mettre en place un cadre permettant de faire un meilleur usage des moyens disponibles dans leurs établissements d'enseignement supérieur en matière de services de consultants, de recherche - développement et de formulation, conception et évaluation de projets et de fournir des avis spécialisés sur les questions de développement en général;

4. Prie en outre les gouvernements africains d'aider les établissements d'enseignement supérieur à appliquer le Programme d'action de Mbabane qui contient leurs propositions concernant la solution de la crise économique et sociale que traverse l'Afrique;

5. Prie l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées ainsi que les autres organismes d'assistance technique de continuer d'aider les établissements d'enseignement supérieur et de renforcer les moyens dont ils disposent afin de leur permettre de contribuer de façon plus concrète aux efforts de développement de l'Afrique;

6. Demande au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique d'aider à l'application des décisions de la deuxième Conférence des vice-recteurs, présidents et recteurs des établissements d'enseignement supérieur en Afrique.

24^{ème} séance,
29 avril 1985.

547 (XX). Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 348 (XIV) portant création de l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques en vue de desservir le continent africain tout entier en matière de formation et de recherche relatives à la création et à la mise au point de technologies pour l'industrialisation,

Notant que les difficultés que connaît actuellement l'Afrique et qui entravent son développement ont accentué le retard considérable de la région dans le domaine de la technologie et sa forte dépendance vis-à-vis des autres régions en ce qui concerne le personnel technique qualifié de niveaux intermédiaire et supérieur, de même que la satisfaction de ses besoins en matière d'industrialisation,

Consciente des énormes moyens potentiels de l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques en ce qui concerne la prestation des services nécessaires pour faire face aux besoins de la région en matière de main-d'oeuvre dans le secteur industriel,

Consciente en outre des contraintes énormes qui entravent l'apport, par les Etats membres de l'Institut, d'un soutien financier du fait des difficultés financières et économiques actuelles que rencontrent les pays africains,

Ayant connaissance de la coopération de longue date qui existe entre la Communauté économique européenne (CEE) et les pays africains, en particulier dans le domaine de l'aide au développement,

Appréciant le soutien qu'apportent les gouvernements africains à l'Institut et l'infrastructure d'accueil offerte par le Gouvernement kényen,

1. Appuie les négociations en cours entre l'Institut et la CEE, relatives à la coopération et à l'assistance;
2. Approuve la proposition soumise par l'Institut à la CEE, concernant le financement de la première phase de l'expansion de l'Institut;
3. Prie instamment la Communauté économique européenne d'apporter aux pays africains, par l'intermédiaire de l'Institut, la plus grande assistance et le plus grand soutien possible en vue de renforcer les capacités de mise en valeur de la main-d'oeuvre dans le secteur industriel;
4. Apprécie l'intérêt que la CEE continue de porter au développement du continent et espère que cet intérêt sera matérialisé cette fois-ci par l'assistance apportée à l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques.

241ème séance,
29 avril 1985.

548 (XX). La crise alimentaire et agricole en Afrique

La Conférence des ministres,

Profondément préoccupée par le fait que le secteur de l'alimentation et de l'agriculture continue d'enregistrer des résultats médiocres qui ont conduit à la crise alimentaire et agricole actuelle, malgré l'adoption de nombreuses résolutions, crise qui a été aggravée par la sécheresse persistante, d'autres catastrophes naturelles et des facteurs humains qui ont causé de graves pénuries alimentaires et des pertes de bétail,

Consciente du fait que l'inadéquation des politiques a considérablement contribué aux problèmes alimentaires et agricoles actuels,

Consciente en outre du fait que l'Afrique dispose d'énormes possibilités d'accroître la production agricole et le commerce de produits agricoles, à condition toutefois que des politiques appropriées soient adoptées et que la plus haute priorité soit accordée au secteur de l'alimentation et de l'agriculture lors de l'affectation de ressources

dans le cadre des plans et programmes de développement,

Ayant présent à l'esprit le fait que les activités humaines et les politiques inadaptées dans l'utilisation et la mise en valeur des terres ont grandement contribué à la destruction de l'environnement, à la perturbation des écosystèmes et à la sécheresse et la désertification qui en ont résulté,

Profondément préoccupée par l'accroissement des importations alimentaires et la dépendance accrue du continent vis-à-vis de l'aide alimentaire,

Consciente des efforts louables déployés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et diverses organisations bilatérales et multilatérales, en complétant les efforts faits par les pays africains pour résoudre leurs problèmes alimentaires,

Prenant note avec intérêt des engagements pris par les ministres africains de l'agriculture dans la Déclaration de Harare sur la crise alimentaire en Afrique adoptée le 24 juillet 1984 à la treizième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, tenue à Harare (Zimbabwe),

Convaincue que la recherche de la solution à ce problème incombe au premier chef aux peuples et aux gouvernements africains, comme le précise le Plan d'action de Lagos,

1. Lance un appel aux gouvernements africains afin qu'ils élaborent et appliquent des politiques et des programmes propres à assurer un développement agricole autosuffisant et auto-entretenu se fondant sur l'effort personnel;

2. Lance un appel aux gouvernements africains pour qu'ils augmentent les investissements intérieurs dans le secteur agricole, en mettant en particulier l'accent sur le développement de la recherche, les techniques appropriées, un ensemble de mesures d'encouragement destinées aux petits agriculteurs, l'irrigation et la formation d'un personnel chargé d'encadrer les petits agriculteurs, en tenant compte de la conservation et de la mise en valeur des ressources naturelles;

3. Lance un appel aux institutions financières internationales et à la communauté des donateurs pour qu'elles aident les gouvernements africains dans leurs efforts tendant à réorganiser le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et à entreprendre des mesures à long terme devant aboutir à des solutions durables;

4. Prie le secrétariat de la CEA de poursuivre, en coopération avec la FAO et d'autres institutions sous-régionales, régionales et internationales intéressées, une action concertée en vue de compléter et de soutenir les efforts des gouvernements africains, en particulier en ce qui concerne :

a) L'étude et l'harmonisation des politiques de développement de l'alimentation et de l'agriculture et de faire rapport, le cas échéant, aux réunions futures de la Conférence des ministres de la CEA;

b) L'amélioration de leur aptitude à formuler des politiques et à planifier le développement et, notamment, à exécuter, suivre et évaluer ces activités, grâce à l'élaboration de directives et à l'organisation de programmes de formation appropriés, et de faire rapport, le cas échéant, aux réunions futures de la Conférence des ministres de la CEA;

c) Le renforcement des mesures destinées à assurer des réformes agraires et institutionnelles en vue d'accélérer la production des divers sous-secteurs de l'agriculture, comme prévu dans le Plan d'action de Lagos;

5. Prie instamment les gouvernements des Etats membres de créer des mécanismes chargés de suivre la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos, de renforcer les mécanismes qui existent déjà et de faciliter les activités de suivi à l'échelle régionale et sous-régionale comme le préconise le Plan d'action de Lagos.

241ème séance,
29 avril 1985.

549 (XX). Coopération technique et économique sous-régionale, régionale et interrégionale

La Conférence des ministres,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974 contenant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, 328 (XXIX) du 12 décembre 1974 contenant la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975 sur le développement et la coopération économique internationales,

Rappelant en outre les résolutions de l'Assemblée générale 3177 (XXVIII) du 17 décembre 1973, 3241 (XXIX) du 29 novembre 1974 3251 (XXIX) du 4 décembre 1974 et 3442 (XXX) du 9 décembre 1975, toutes relatives à la coopération économique entre pays en développement, et les résolutions 3251 (XXIX) du 4 décembre 1974 et 3461 (XXX) du 11 décembre 1975 relatives toutes deux à la coopération technique entre pays en développement,

Ayant présent à l'esprit le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement adopté par la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement réunie à Buenos Aires (Argentine), du 30 août au 12 septembre 1978, et le Programme d'action de Caracas adopté par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, qui s'est tenue à Caracas du 13 au 19 mai 1981,

Prenant note des recommandations de la réunion des secrétaires exécutifs des commissions régionales sur la promotion de la coopération économique et technique interrégionale, tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 21 au 23 février 1985,

Rappelant ses résolutions 468 (XVIII) du 2 mai 1983 et 522 (XIX) du 26 mai 1984 sur le renforcement de la coopération sous-régionale et régionale,

Rappelant en outre sa résolution 311 (XIII) du 1er mars 1977 portant création des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC), la résolution 37/138 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1982, concernant le financement des MULPOC au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, et sa résolution 524 (XIX) sur les réunions des organes directeurs des MULPOC,

Tenant compte de l'Acte final de Lagos qui préconise la création d'ici l'an 2000 "sur la base d'un traité à conclure, d'une communauté économique africaine, de façon à assurer l'intégration économique, sociale et culturelle de notre continent" et prenant note des efforts qui ont été faits pour réaliser les objectifs de l'Acte final de Lagos, en particulier pour renforcer ou créer des groupements sous-régionaux chargés de promouvoir la coopération et l'intégration économiques tels que la CEDEAO, la CEEAC, la ZEP, la CEA0, l'UDEAC, la CEPGL, la SADCC et les MULPOC,

Ayant examiné attentivement le document intitulé "Approche sous-régionale pour une survie à l'échelon national" et consciente de la nécessité de lutter contre la crise économique et sociale en Afrique aggravée par des catastrophes naturelles telles que la sécheresse et la désertification au plan sous-régional,

I. Coopération technique et économique sous-régionale

1. Fait siennes les résolutions des conseils des ministres des MULPOC et de la réunion des plénipotentiaires du MULPOC d'Afrique du Nord;

2. Adopte le programme de travail des MULPOC pour 1985 et pour la période biennale 1986-1987;

3. Lance un appel aux Etats membres pour qu'ils accroissent considérablement leur soutien aux programmes de travail des MULPOC, en particulier en contribuant au Fonds d'affectation spéciale pour le développement de l'Afrique au profit de ces programmes;

4. Prie le Secrétaire exécutif de la CEA de poursuivre ses efforts en vue de renforcer les MULPOC en les dotant des ressources financières et humaines nécessaires, le PNUD d'envisager la possibilité de financer les projets des MULPOC et tous les organismes des Nations Unies de collaborer plus étroitement avec les MULPOC dans l'exécution de leurs programmes et projets multinationaux et sous-régionaux;

II. Coopération sous-régionale pour résoudre la crise économique et sociale en Afrique, y compris la sécheresse et la désertification

Prie instamment les Etats membres de se consulter et de coopérer au sein de leurs sous-régions respectives, avec l'assistance des MULPOC, en vue de faire face à la crise susmentionnée et, à cet effet, d'appliquer individuellement et collectivement les mesures visant à harmoniser et rationaliser leurs activités industrielles, assurer leur sécurité alimentaire collective, une intégration accrue de leurs réseaux de transports et de communications et une meilleure utilisation de leur potentiel énergétique et hydraulique

III. Coopération technique et économique régionale

1. Demande aux Etats membres de se consacrer à nouveau à la promotion de la coopération et de l'intégration sectorielles en adoptant dans les deux ou trois années à venir un programme à exécuter dans un délai déterminé dans chaque domaine spécifique correspondant aux différents

secteurs prévus dans le Plan d'action de Lagos chaque fois qu'un tel programme n'a pas déjà été élaboré ou en mettant à jour le programme existant à la lumière de l'expérience acquise depuis l'adoption du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos et à la lumière des exigences présentes;

2. Demande aux secrétariats de la CEA et de l'OUA de prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser périodiquement des réunions de consultation entre les secrétariats des groupements économiques sous-régionaux existants, afin de permettre à ces derniers d'assurer une coordination et une harmonisation horizontales et verticales de leurs politiques et programmes, de manière à promouvoir une coopération plus élargie entre les Etats membres;

3. Lance un appel aux Etats membres potentiels des groupements ci-après qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils signent et ratifient le Traité portant création de la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP) et le Traité instituant la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC);

4. Prie le secrétariat de la CEA, en collaboration avec le secrétariat de l'OUA, d'établir un programme de travail au titre du projet de création d'une communauté économique africaine d'ici à l'an 2000, aux fins de présentation à la Conférence des ministres à sa douzième réunion;

IV. Coopération technique et économique interrégionale

1. Prend note des recommandations des secrétaires exécutifs des commissions régionales faites lors de leur réunion et visant à collaborer étroitement avec le Président du Groupe des 77 à la mise en oeuvre du Programme d'action de Caracas;

2. Prie instamment les Etats membres de la Commission, pour leur permettre de participer de façon effective à la promotion de la coopération interrégionale :

a) D'adhérer et d'apporter leur soutien politique et financier à toutes les institutions régionales qu'ils ont créées pour promouvoir la coopération et l'intégration économiques;

b) De prendre toutes les mesures nécessaires pour tirer profit des complémentarités des organisations et institutions interrégionales, régionales et sous-régionales;

c) D'accorder en particulier la priorité aux activités qui contribuent à accroître la capacité des pays qui coopèrent à satisfaire les besoins fondamentaux des populations, par exemple la technologie pour l'amélioration des semences et l'irrigation, les projets conjoints pour la production d'intrants agricoles essentiels tels que les engrais, les outils spéciaux, etc.;

d) De mener des entreprises communes dans des domaines où il est possible de réaliser des économies d'échelle, tels que l'exploration scientifique des ressources naturelles et leur exploitation, les projets inter-Etats de mise en valeur des ressources en eau et en énergie, la pêche maritime, les programmes éducatifs spéciaux, la recherche en matière d'énergie, etc.;

e) De développer l'infrastructure en vue d'assurer des liaisons équilibrées entre pays africains, en particulier des réseaux de transports et de communications, des services d'appui aux exportations tels que les installations de stockage, les ports et les transports maritimes, le financement, etc.;

f) De coopérer au renforcement de la capacité technique des pays africains dans les négociations internationales au sein d'instances telles que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et dans leurs rapports avec les sociétés transnationales;

3. Félicite les Etats membres de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des dispositions qu'ils ont déjà prises pour appliquer des mesures concrètes dans les domaines du commerce, de la science et de la technique, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines et des ressources minérales, et demande au Secrétaire exécutif de la CEA, en collaboration avec le Secrétaire exécutif de la CEPALC, d'intensifier ses efforts d'assistance aux Etats membres visant à renforcer et à étendre la portée de cette coopération dans le contexte du Programme d'action de Caracas;

4. Félicite le PNUD de son soutien aux activités de coopération économique et technique interrégionale de la Commission et lui lance un appel, ainsi qu'aux autres organismes de financement qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils apportent un soutien généreux aux programmes de coopération économique et technique interrégionale de la Commission;

5. Demande au Secrétaire exécutif de faire rapport à la douzième réunion de la Conférence sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

241ème séance,
29 avril 1985.

550 (XX). Rapport du Comité spécial créé en application de la résolution 477 (XVIII) relative aux institutions parrainées par la CEA et l'OUA

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 477 (XVIII) en application de laquelle il avait été créé un Comité spécial composé de dix Etats membres et chargé d'évaluer les institutions multinationales créées sous les auspices de la CEA et de l'OUA, de formuler des propositions concernant leur utilité et leur efficacité et de donner son avis quant aux moyens permettant de mieux rationaliser, coordonner, harmoniser ou intégrer leurs activités,

Rappelant en outre sa résolution 519 (XIX) qui demandait au Comité de procéder à une étude plus détaillée que celle qu'il avait présentée à la dixième réunion, de faire des propositions concrètes et expresses en vue de coordonner, d'harmoniser et/ou d'intégrer les activités des institutions parrainées par la CEA et l'OUA, et, éventuellement, de dissoudre certaines de ces institutions, et de discuter avec les chefs de secrétariat des institutions parrainées par la CEA et l'OUA avant de rédiger son rapport dans sa forme définitive,

Ayant examiné le rapport final du Comité spécial et noté le manque de soutien financier et politique des Etats membres aux institutions ainsi que d'autres facteurs pris en considération par le Comité spécial pour l'établissement de son rapport final,

1. Approuve les recommandations suivantes dudit rapport, à savoir que :

a) Toutes les institutions, sans exception, sont utiles et s'occupent de questions et problèmes au regard desquels l'Afrique est tristement carente, à savoir, la main-d'oeuvre qualifiée, l'information, la recherche et les services dans divers secteurs techniques, économiques et sociaux,

*b) Le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire général de l'OUA devraient s'informer auprès des gouvernements des Etats membres des institutions qu'elles parrainent pour savoir s'ils sont encore intéressés par celles-ci et, dans l'affirmative, obtenir d'eux une déclaration solennelle de soutien financier auxdites institutions et leur demander que 25 p. 100 de tous les arriérés soient réglés immédiatement et le solde en cinq ans;

c) Le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire général de l'OUA devraient s'informer auprès des gouvernements hôtes des institutions parrainées par elles pour savoir dans quelle mesure ceux-ci sont disposés à garantir l'existence et le développement de leurs institutions pendant une période donnée dans les cas où ces dernières connaîtraient des difficultés considérables du fait du non-versement des contributions des Etats membres;

d) Le Secrétaire exécutif de la CEA devrait faire rapport sur les conclusions relatives aux dispositions des paragraphes a) et b) ci-dessus à la douzième réunion de la Conférence des ministres de la CEA;

e) Il devrait exister des unités de coordination suffisamment dotées en personnel au sein des cabinets du Secrétaire exécutif de la CEA, du Secrétaire général de l'OUA et au sein des gouvernements hôtes pour suivre plus activement et de façon continue les activités des institutions parrainées par elles, et formuler des observations sur les programmes de travail des institutions avant leur présentation à leur conseil d'administration, afin d'assurer la coordination;

f) Les institutions devraient explorer les moyens d'augmenter les recettes afin de réduire les contributions de leurs Etats membres et, de leur côté, les gouvernements africains devraient, autant que possible, considérer les institutions comme un instrument majeur de promotion de l'autonomie collective;

g) Afin de réduire les coûts, les institutions devraient, entre autres, être sélectives dans l'élaboration de leurs programmes, réduire les coûts de voyages au minimum et ne devraient pas prendre en charge les frais de participation aux réunions des membres de leurs divers organes;

h) Le bulletin publié actuellement par la CEA sur les activités des institutions qu'elle parraine devrait continuer à être publié et l'OUA devrait examiner la possibilité de faire de même pour les institutions qu'elle parraine. Avec l'assistance de l'Agence panafricaine d'information, les activités des institutions devraient être portées à la connaissance du public par le biais des agences nationales de presse et autres moyens d'information;

2. Pour ce qui concerne la coordination des activités et la fusion des institutions :

a) Décide que, dans les cas où les options ont été proposées dans le rapport final du Comité spécial, sauf en ce qui concerne le

Centre régional africain pour l'énergie solaire, le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire général de l'OUA convoqueront une réunion des gouvernements des pays hôtes, des Etats membres intéressés et des organismes donateurs qui concourent au financement des institutions en question, afin qu'ils étudient lesdites options et expriment leurs points de vue; et

b) Confirme les recommandations contenues dans le rapport final du Comité spécial et relatives aux institutions pour lesquelles aucune option n'a été proposée et qui doivent demeurer des institutions distinctes;

3. Prie le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire général de l'OUA d'entrer en consultation et de négocier avec les gouvernements hôtes des diverses institutions, les Etats membres intéressés et les organismes donateurs au sujet des nouveaux engagements et des nouveaux arrangements, ce qui permettrait d'évaluer le coût des options proposées au sujet de la coordination des activités et de la fusion d'institutions, et de trouver la meilleure voie à suivre, et prie également le Secrétaire exécutif de la CEA de faire rapport sur l'issue de ces consultations et négociations à la Conférence des ministres de la CEA, à sa douzième réunion.

24^{ème} séance,
29 avril 1985.

551 (XX). Renforcement de l'administration et de la gestion en Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant les résolutions 2018 (LXI) et 1980/2 du Conseil économique et social dans lesquelles l'accent a été mis sur la nécessité de renforcer l'administration et la gestion publiques dans les pays en développement,

Rappelant la résolution 348 (XIV) de la Conférence des ministres en date du 27 mars 1979 sur le perfectionnement de la main-d'oeuvre dans laquelle celle-ci accueillait avec satisfaction les efforts déployés par le secrétariat pour promouvoir la création et le développement d'écoles supérieures sous-régionales de gestion des affaires et d'études financières en Afrique ainsi que le perfectionnement des professeurs de gestion, efforts qui visent à aider les Etats africains à réaliser leur autonomie en matière de formation de cadres de gestion,

Rappelant en outre la résolution HRMC 2(II) de la Conférence des ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines, dans laquelle cette Conférence lançait un appel aux gouvernements africains pour qu'ils s'emploient à renforcer leurs mécanismes et méthodes pour rationaliser l'administration et la gestion publiques ainsi que la gestion financière, et apportent leur plein appui aux institutions de formation et de recherche dans le domaine des ressources humaines, de l'administration publique et de la gestion,

Reconnaissant la nécessité d'adopter des méthodes plus efficaces de gestion économique se fondant en particulier sur l'application rationnelle de techniques éprouvées en matière de gestion lors de l'utilisation des ressources humaines, financières et matérielles ainsi que de la formulation et de l'application des politiques en la matière,

Rappelant les activités du Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement (CAFRAD),

Reconnaissant en outre que les efforts qui ont été déployés par le passé et qui continuent d'être déployés en vue de renforcer les moyens techniques dont disposent les institutions publiques en mettant en oeuvre des programmes de réformes administratives et de formation de cadres n'ont pas produit les résultats escomptés,

Appréciant les contributions versées par plusieurs gouvernements africains au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, contributions qui ont permis d'entreprendre de créer des écoles sous-régionales de hautes études commerciales et financières,

Appréciant en outre les efforts faits par les gouvernements africains en ce qui concerne la restructuration des services publics, l'adoption des réformes administratives et la création d'institutions chargées de la formation des agents de la fonction publique et du perfectionnement des cadres,

Convaincue que pour renforcer l'autonomie en matière de gestion, les Etats africains doivent coordonner leurs efforts et collaborer à la mise en place d'institutions de niveau supérieur et moyen pour la formation des cadres, la recherche et les services de consultants,

1. Lance un appel aux Etats membres pour qu'ils accordent un rang de priorité élevé au renforcement des moyens en matière d'administration publique, de gestion financière ainsi que de gestion des achats et

fournitures, de façon à leur permettre de contribuer davantage au développement socio-économique en général;

2. Prie instamment les Etats membres de créer et de renforcer les services de gestion nécessaires et de coopérer en vue d'améliorer davantage le rendement des institutions d'administration publique, de formation des cadres et de gestion des finances publiques;

3. Prie le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique :

a) De renforcer l'assistance et les services nécessaires aux Etats membres dans le domaine de l'administration publique et de la gestion, en particulier dans des domaines tels que la gestion financière, l'administration du personnel dans les administrations locales, la gestion des entreprises publiques ainsi que la gestion des achats et fournitures; et

b) De mobiliser une assistance auprès du PNUD, de la Communauté économique européenne et d'autres organisations et organismes bilatéraux, multilatéraux et intergouvernementaux d'assistance technique pour compléter les ressources disponibles pour exécuter les programmes de la CEA dans le domaine de l'administration publique et de la gestion financière afin de permettre au secrétariat de fournir davantage de services aux Etats membres.

24^{ème} séance,
29 avril 1985.

552 (XX). Nomination des directeurs des MULPOC

La Conférence des ministres,

Constatant que les Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) sont, pour la plupart, actuellement dirigés par un directeur par intérim plutôt que par un directeur en titre,

Consciente de l'importance du rôle économique que jouent les MULPOC dans la coopération et l'intégration sous-régionales ainsi que de la nécessité de les doter d'un personnel suffisant de haut niveau étant donné le caractère délicat des responsabilités qui leur sont dévolues,

Consciente de la nécessité de respecter, autant que possible, le principe de la répartition géographique équitable des postes entre les Etats membres,

1. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de prendre toutes les mesures nécessaires pour pourvoir rapidement les postes de directeur des MULPOC;

2. Prie en outre le Secrétaire général de veiller à ce que le Directeur d'un MULPOC donné soit dans la mesure du possible un ressortissant de l'un des Etats membres desservis par ce MULPOC;

3. Prie le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique d'entamer avec les Etats membres intéressés les consultations qui sont d'usage lors de la nomination d'un directeur de MULPOC;

4. Prie le Secrétaire exécutif de doter ces centres de davantage de ressources afin qu'ils puissent devenir plus opérationnels;

5. Prie le Secrétaire exécutif de faire rapport sur la question aux différents MULPOC à leur prochaine session annuelle.

241ème séance,
29 avril 1985.

553 (XX). Adoption de la langue portugaise comme langue officielle de travail de la Commission économique pour l'Afrique

La Conférence des ministres,

Ayant présente à l'esprit la résolution CM/Res. 931 (XL) relative à l'adoption du portugais en tant que langue de travail de l'Organisation de l'unité africaine, adoptée par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine à sa quarantième session ordinaire,

Considérant le nombre de pays membres de la CEA et le nombre croissant d'habitants de ces pays qui utilisent le portugais comme langue officielle de travail,

Notant que le développement économique, social et culturel d'un pays passe par la transmission de l'information technique et scientifique à travers la langue,

Reconnaissant que la question de la langue portugaise a fait l'objet de discussions et a été un sujet de préoccupation des chefs d'Etat et de gouvernement des cinq pays dont la langue officielle est le portugais au cours des différents sommets tenus au niveau du continent,

Constatant que les peuples de ces pays ne tirent pas le meilleur parti de l'assistance technique, de la formation professionnelle, des séminaires et autres activités susceptibles de faciliter leur intégration dans les programmes socio-économiques au niveau sous-régional et régional en raison des difficultés d'ordre linguistique,

1. Recommande que la langue portugaise soit adoptée comme langue de travail de la CEA;

2. Prie l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

241ème séance,
29 avril 1985.

554 (XX). Programme de travail et ordre de priorité de la Commission économique pour l'Afrique, 1986-1987

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 508 (XIX), en date du 26 mai 1984, sur le rapport biennal du Secrétaire exécutif,

Ayant axé les délibérations de sa session en cours (25-29 avril 1985) sur les questions économiques dont sera saisie la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa vingt et unième session ordinaire, qui doit se tenir en juillet 1985 et qui sera consacrée principalement à l'examen des questions économiques, et ayant présenté des recommandations ainsi que des propositions destinées à en assurer le suivi, pour examen par le Comité directeur, composé de sept Etats membres, chargé de préparer ladite session ordinaire,

Ayant examiné le rapport préliminaire sur l'exécution du programme de travail et ordre de priorité de la Commission pour l'exercice biennal 1984-1985,

Ayant examiné également le projet de programme de travail et ordre de priorité de la Commission pour l'exercice biennal 1986-1987, qui devrait être examiné par le Comité du programme et de la coordination à sa vingt-cinquième session à New York, du 29 avril au 31 mai 1985,

Convaincue que, si le programme est approuvé par l'Assemblée générale et exécuté par la Commission, il contribuera grandement à résoudre les problèmes économiques et sociaux qui se posent à l'Afrique,

1. Prend note du rapport préliminaire sur l'exécution du programme de travail et ordre de priorité pour l'exercice biennal 1984-1985;

2. Approuve le projet de programme de travail et ordre de priorité de la Commission pour l'exercice biennal 1986-1987;

3. Invite les Etats membres du Comité du programme et de la coordination à appuyer ces propositions à la vingt-cinquième session dudit Comité;

4. Prie instamment le Comité du programme et de la coordination :

a) D'examiner favorablement ces propositions à sa vingt-cinquième session et de recommander leur adoption par l'Assemblée générale à sa quarantième session, qui se tiendra de septembre à décembre 1985, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire en juillet 1985;

b) De prendre, conjointement avec tous les organes de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale et les Deuxième et Cinquième Commissions, toutes les mesures voulues pour que des ressources suffisantes soient accordées à la CEA en vue de l'exécution de ce programme de travail, notamment dans les secteurs prioritaires de l'alimentation et de l'agriculture, de la sécheresse et de la désertification, de la mise en valeur des ressources en eau, des transports et des communications et du développement industriel;

5. Demande au Secrétaire exécutif de la CEA de réviser les propositions en fonction des décisions que pourrait prendre la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa vingt et unième session, en juillet 1985.

241ème séance,
29 avril 1985.

555 (XX). Prise au niveau international de mesures tendant à relancer le développement et la croissance à long terme des pays africains

La Conférence des ministres,

Rappelant son premier Mémoire spécial sur la crise économique et sociale de l'Afrique adressé à la seconde session ordinaire de 1984 du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et à la vingtième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine,

Se félicitant de la préoccupation suscitée par l'escalade rapide de la crise économique et sociale de l'Afrique, qui s'est traduite par le débat du Conseil économique et social consacré à la crise,

Reconnaissante de la ferme expression d'appui de la communauté internationale, dont témoigne la Déclaration de l'Assemblée générale sur la crise économique en Afrique,

Gravement préoccupée par la détérioration constante de la situation économique et sociale de l'Afrique et par la nécessité d'adopter des mesures d'ajustement à long terme s'attaquant aux causes profondes de ce fléau,

Se félicitant également de ce que le Conseil économique et social ait décidé d'accorder la priorité, à sa seconde session ordinaire de 1985, à l'examen des aspects immédiats et à long terme de la crise économique de l'Afrique et au suivi des mesures prises à cet égard par la communauté internationale et le système des Nations Unies,

1. Adopte son deuxième Mémoire spécial intitulé "Prise au niveau international de mesures tendant à relancer le développement et la croissance à long terme des pays africains";

2. Se félicite de ce que le Conseil économique et social continue de se préoccuper de la crise économique et sociale de l'Afrique et, en particulier, ait décidé de consacrer un deuxième débat à cette question;

3. Se félicite également de ce que l'Assemblée générale ait décidé d'adopter par consensus la Déclaration sur la crise économique de l'Afrique;

4. Prie le Secrétaire exécutif de la CEA de transmettre ce deuxième Mémoire spécial au Conseil économique et social et demande instamment au Conseil de prendre pleinement en considération ce mémorandum

au cours de son prochain débat, ainsi que de prendre les mesures nécessaires pour appuyer les propositions qu'il contient;

5. Prie en outre le Conseil de faire en sorte qu'en établissant son programme de travail pour sa seconde session ordinaire de 1985, l'examen des aspects immédiats et à long terme de la situation économique critique en Afrique ainsi que de la suite donnée aux mesures prises par la communauté internationale et les organismes des Nations Unies en réponse à cette situation interviennent auprès le 20 juillet 1985 afin qu'il puisse être pleinement tenu compte des décisions de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa vingt et unième session, prévue du 18 au 20 juillet 1985;

6. Lance un appel pressant à tous les membres de la communauté internationale pour qu'ils prennent d'urgence des mesures appropriées en vue de contribuer à la croissance et au développement à long terme des pays africains en prêtant leur assistance dans les domaines prioritaires énumérés dans le deuxième Mémoire spécial, en faisant preuve du même esprit humanitaire qui les avait poussés dans un passé récent à répondre promptement à l'appel des pays africains;

7. Exhorte également tous les Etats membres africains à redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de la crise généralisée que traverse le continent en exécutant promptement et scrupuleusement les mesures proposées dans le deuxième Mémoire spécial.

241ème séance,
29 avril 1985.

556 (XX). Transmission des recommandations de la Conférence des ministres relatives aux questions économiques à l'ordre du jour provisoire de la vingt et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution AHG/Res. 132 (XX) adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa vingtième session ordinaire et dans laquelle ils ont décidé entre autres que la vingt et unième session ordinaire de 1985 serait consacrée à des questions économiques notamment : a) aux progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos et la définition de nouvelles mesures permettant une accélération de la réalisation des

objectifs du Plan; b) à l'élaboration d'un programme d'urgence pour l'Afrique comportant des mesures immédiates dans les domaines économiques prioritaires et notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation; c) à la mise au point d'une plate-forme commune d'action à l'intention des institutions spécialisées des Nations Unies sur les questions économiques internationales présentant un intérêt critique pour l'Afrique,

Rappelant la résolution CM/Res. 963 (XLI) adoptée par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine à sa quarante et unième session et dans laquelle il avait décidé entre autres que la Conférence des ministres de la CEA se pencherait essentiellement sur les questions à l'ordre du jour provisoire du Sommet de l'OUA et recommanderait des mesures concrètes, notamment des propositions en ce qui concerne le suivi de ces mesures,

Profondément préoccupée par la détérioration continue de la situation économique et sociale en Afrique et notamment par la faim, la malnutrition et la pauvreté dont continuent de souffrir des millions de personnes en Afrique du fait de la sécheresse persistante, de la désertification et d'autres catastrophes naturelles,

Reconnaissant qu'il importe de poursuivre les efforts déjà entrepris pour faire face à la crise actuelle et d'adopter d'autres mesures à cet égard,

Reconnaissant en outre qu'il incombe d'abord aux gouvernements africains de faire face à la crise et que les pays africains ont la volonté et les moyens de prendre des mesures efficaces pour sortir le continent de la crise économique et sociale qu'il traverse et de jeter en même temps de nouvelles bases solides pour assurer une croissance auto-entretenu,

1. Décide d'adopter les recommandations comme mesures fondamentales pour faire face à la crise économique et sociale actuelle;

2. Demande au Secrétaire exécutif de la CEA de mettre ces recommandations à la disposition du Comité directeur chargé d'élaborer les documents de base sur les questions économiques inscrits au projet d'ordre du jour du vingt et unième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine.

3. Demande en outre au Comité directeur de veiller à ce que ces recommandations fassent l'objet d'un des principaux documents à

présenter au vingt et unième Sommet de l'OUA par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Organisation à sa quarante-deuxième session.

241ème séance,
29 avril 1985.

557 (XX). Contribution de la Commission économique pour l'Afrique à la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 39/161 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1984, sur la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies,

Rappelant que l'Organisation des Nations Unies est l'expression des peuples du monde entier qui se sont déclarés résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre,

Exprimant l'espoir que l'année 1985, célébrée comme l'année des Nations Unies, marquera le début d'une ère de paix, de justice, de développement économique et social, et de progrès pour tous les peuples,

Consciente de ce que la Commission économique pour l'Afrique est une organisation internationale importante pour la coordination de la coopération économique, sociale, scientifique et technique entre pays africains,

Considérant que les activités prévues dans le cadre de la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies devraient contribuer au raffermissement et à l'application des principes directeurs de l'ONU, à la coopération économique internationale, au renforcement de la confiance mutuelle et à l'instauration d'une coopération équitable entre tous les Etats,

1. Lance un appel aux Etats membres de la Commission économique pour l'Afrique pour qu'ils apportent l'appui le plus ferme possible à l'organisation d'activités dans le cadre de la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies;

2. Prie le Secrétaire exécutif de prendre, au sein du secrétariat, les mesures nécessaires pour que l'attention voulue soit accordée à la diffusion d'informations sur l'anniversaire;

3. Demande au secrétariat de la Commission d'exploiter au maximum les activités prévues à l'occasion du quarantième anniversaire pour progresser dans la réalisation de ses objectifs en matière de développement de l'Afrique.

241ème séance,
29 avril 1985.

558 (XX). Motion de remerciements aux pays, institutions et particuliers qui ont aidé les pays africains à faire face à la crise économique et sociale

La Conférence des ministres,

Rappelant le Mémoire spécial sur la crise économique et sociale en Afrique adopté à sa dixième réunion,

Prenant note de la Déclaration de l'Assemblée générale sur la situation économique critique en Afrique (résolution 39/29 et annexe),

Ayant examiné la suite donnée par la Communauté internationale et les organismes des Nations Unies à la Déclaration sur la situation économique critique en Afrique, en particulier lors de la Conférence de Genève du 11 mars 1985,

Constatant que l'aide humanitaire et matérielle généreuse ne mettra pas fin aux causes profondes de la crise actuelle et que persisteront les besoins à long terme en matière de développement et de croissance économique qui n'ont pas encore bénéficié de l'attention voulue,

Consciente du fait qu'en dépit de tous les efforts qui ont été déployés, la crise persiste dans toute son ampleur,

1. Exprime sa profonde gratitude aux pays, organismes des Nations Unies et autres organisations internationales ainsi qu'aux particuliers qui ont fourni une aide humanitaire généreuse en nature ou en espèces aux pays africains touchés par la crise;

2. Lance un appel à la communauté internationale, aux organismes des Nations Unies, aux autres organisations internationales et aux particuliers à même de le faire, pour qu'ils continuent de fournir une assistance matérielle et technique généreuse aux pays africains pour leur permettre de réaliser leurs objectifs de développement et de croissance économique à long terme.

241ème séance,
29 avril 1985.

559 (XX). Appui au Fonds international de développement agricole (FIDA)

La Conférence des ministres,

Notant la priorité que le Fonds international de développement agricole (FIDA) a accordée aux pays africains et au Programme spécial qu'il élabore pour l'Afrique,

Rappelant le mandat du Fonds consistant à accroître la production vivrière, à améliorer la nutrition et à réduire la pauvreté dans les zones rurales,

Appréciant le caractère exceptionnel du mode de fonctionnement adopté par le Fonds, qui centre ses efforts sur des groupes cibles bien déterminés de paysans sans terre et de petits exploitants,

Appréciant également l'accent que le Fonds met sur la mise en place de structures institutionnelles à intégration verticale ascendante et le souci qu'il a de faire participer les bénéficiaires à l'identification et à l'exécution des projets,

Profondément préoccupée par le retard dont souffre la deuxième reconstitution des ressources du Fonds et craignant que le niveau de cette reconstitution ne soit nettement insuffisant,

Prie instamment les pays donateurs, en particulier les pays développés, à tout mettre en oeuvre pour accélérer la deuxième reconstitution des ressources du Fonds et la porter à un niveau permettant au Fonds de poursuivre et d'élargir son inestimable mission.

241ème séance,
29 avril 1985.

560 (XX). Activités des sociétés transnationales en matière de production, de distribution et de commercialisation du pétrole et des produits pétroliers en Afrique

La Conférence des ministres,

Reconnaissant l'importance de l'énergie, en particulier le pétrole, pour l'exécution des programmes de redressement et de relèvement de l'économie des pays africains, compte tenu, entre autres, de la crise socio-économique que traverse actuellement l'Afrique,

Gravement préoccupée par l'escalade continue des prix du pétrole et des produits pétroliers fixés par les sociétés pétrolières transnationales et par le fait que les pays africains consacrent jusqu'à 50 p. 100 de leurs recettes d'exportation à l'achat de ces produits,

Consciente du fait que si, au cours des dernières années, les prix du pétrole brut demandés par les pays producteurs ont considérablement baissé, il n'en demeure pas moins que les prix du pétrole et des produits pétroliers vendus aux pays africains par les compagnies pétrolières n'ont pas baissé en conséquence, et ont, dans certains cas, augmenté,

Reconnaissant l'importance qu'il y a, pour les pays africains, d'adopter une position commune lors des négociations avec les compagnies pétrolières en vue d'obtenir des prix plus avantageux,

1. Prie le Directeur exécutif du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales de procéder, en collaboration étroite avec le Secrétaire exécutif de la CEA, à une étude globale du rôle des sociétés transnationales dans le domaine de l'industrie pétrolière en Afrique, notamment pour ce qui est de l'écart entre les prix fixés par les pays producteurs et les prix que les pays africains paient pour le pétrole et les produits pétroliers;

2. Lance un appel aux Etats membres africains pour qu'ils appuient sans réserve les experts de l'Organisation des Nations Unies chargés d'établir cette étude et qu'ils communiquent les données relatives aux activités menées dans ce domaine par les sociétés transnationales dans leur territoire;

3. Prie instamment les Etats membres d'étudier les moyens d'harmoniser leurs positions respectives lors des négociations avec les sociétés transnationales à ce sujet afin de renforcer leur pouvoir de négociation;

4. Prie en outre instamment les Etats membres de procéder à un échange de données, notamment sur l'expérience acquise dans le cadre de leurs relations avec les sociétés transnationales, y compris en matière de négociations, de contrats et d'accords relatifs à la prospection, à la production, à la distribution et à la commercialisation du pétrole et des produits pétroliers en Afrique.

241ème séance,
29 avril 1985.

561 (XX). Motion de remerciements à Son Excellence le Camarade Mengistu Haile Mariam, Secrétaire général du Comité central du Parti des travailleurs d'Ethiopie, Président du Conseil administratif militaire provisoire et Commandant en chef de l'Armée révolutionnaire de l'Ethiopie socialiste par la onzième Conférence des ministres de la CEA

La Conférence des ministres,

Profondément reconnaissante à Son Excellence le Camarade Mengistu Haile Mariam, Secrétaire général du Comité central du Parti des travailleurs d'Ethiopie, Président du Conseil administratif militaire provisoire (CAMP) et Commandant en chef de l'Armée révolutionnaire de l'Ethiopie socialiste, au Gouvernement et au peuple de l'Ethiopie socialiste pour leur très généreuse hospitalité, leur accueil chaleureux et fraternel ainsi que leur coopération pleine et entière donnée à la Commission malgré le fait que le Gouvernement n'ait été saisi qu'à la dernière minute, coopération qui a permis à la Commission économique pour l'Afrique de tenir avec succès à Addis-Abeba, au cours des trois dernières semaines, six réunions importantes de la Commission et de ses organes subsidiaires, à savoir la deuxième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts sur la création d'un fonds monétaire africain, la quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés, la sixième réunion du Comité africain de coordination pour l'intégration de la femme au processus du développement, la sixième réunion du Comité technique préparatoire plénier, la cinquième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés et la vingtième session/onzième réunion de la Conférence des ministres,

Consciente que la coopération offerte par le Gouvernement de l'Ethiopie socialiste pour l'organisation et les dispositions prises pour la tenue des réunions précitées à Addis-Abeba a permis aux représentants des Etats membres de la Commission d'examiner divers aspects de la situation économique actuelle et plus particulièrement la crise économique et sociale de l'Afrique et d'examiner à fond les questions économiques dont seront saisis les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'Organisation de l'unité africaine à l'occasion de leur vingt et unième Conférence au Sommet prévue à Addis-Abeba au mois de juillet 1985 et dont la crise économique que traverse le continent constituera le thème majeur,

1. Exprime sa gratitude à Son Excellence le Camarade Mengistu Haile Mariam, Secrétaire général du Comité central du Parti des travailleurs d'Ethiopie, Président du CAMP et Commandant en chef de l'Armée révolutionnaire de l'Ethiopie socialiste, au Gouvernement et au peuple éthiopiens

pour leur hospitalité digne des meilleures traditions africaines et pour les services qu'ils ont généreusement mis à la disposition de la Commission et de tous les participants aux réunions précitées, contribuant largement ainsi au succès de leurs délibérations;

2. Prie le Secrétaire exécutif de la Commission de transmettre la présente résolution au Gouvernement de l'Ethiopie socialiste.

241ème séance,
29 avril 1985.

ANNEXE I

INCIDENCES FINANCIERES DES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR
LA DIX-NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION ET LA ONZIEME REUNION
DE LA CONFERENCE DES MINISTRES 1/

A. Résolution 532 (XX). Mise en oeuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique

Dans les sixième et septième alinéas du préambule de cette résolution, la Conférence des ministres se déclare consciente de la nécessité d'obtenir des ressources suffisantes pour l'exécution des mesures et programmes prévus dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, en particulier pour l'exécution de projets multinationaux grâce à la coopération industrielle sous-régionale et régionale. Les ministres ont, en outre, reconnu que la CEA et les MULPOC auront également un rôle à jouer dans l'assistance aux Etats membres, en particulier à l'échelle sous-régionale, pour assurer la mise en oeuvre efficace et rapide du programme de la Décennie.

En conséquence, au paragraphe 8 du dispositif, la Conférence lance un appel à l'Assemblée générale pour qu'elle envisage d'allouer en permanence 700 000 dollars par an à la CEA et à ses MULPOC pour leur permettre de mener des consultations et des négociations sur les modalités d'exécution des projets multinationaux ainsi que sur la promotion des investissements nécessaires au titre de ces projets.

Les ressources financières nécessaires se répartissent comme suit :

1. Promotion des projets multinationaux

Consultants	100 000
Frais de voyage du personnel	15 000
Services contractuels	<u>6 000</u>
Total	<u>121 000</u>

1/ Tous les montants sont exprimés en dollars des Etats-Unis.

2.	<u>Organisation de deux réunions de consultation (10 jours chacune) aux sièges des MULPOC</u>	
	Personnel temporaire pour les réunions	40 000
	Frais de voyage du personnel	<u>27 000</u>
	Total	<u>67 000</u>
3.	<u>Inventaire des matières premières métalliques et chimiques nécessaires à l'industrialisation</u>	
	Personnel temporaire affecté à des tâches générales	30 000
	Frais de voyage du personnel	33 000
	Consultants	<u>30 000</u>
	Total	<u>93 000</u>
4.	<u>Inventaire des ressources énergétiques nécessaires à l'industrialisation (18 pays)</u>	
	Personnel temporaire affecté à des tâches générales	30 000
	Frais de voyage du personnel	33 000
	Consultants	<u>30 000</u>
	Total	<u>93 000</u>
5.	<u>Séminaire bilingue sur l'établissement et l'évaluation des soumissions et des contrats industriels (Addis-Abeba, 3 semaines)</u>	
	Consultants	30 000
	Personnel temporaire pour les réunions	30 000
	Réunions de groupes (20 participants)	40 000
	Fournitures et accessoires	<u>6 000</u>
	Total	<u>106 000</u>

6. Organisation d'enquêtes sur l'offre
et la demande des produits des
industries clés prioritaires

Personnel temporaire affecté à des tâches générales	54 000
Frais de voyage du personnel	33 000
	<hr/>
Total	87 000

7. Autres dépenses au titre de l'appui
aux activités prévues sous les rubriques 1 à 7 ci-dessus

Personnel temporaire affecté à des tâches générales	12 000
Services divers	55 000
	<hr/>
Total	67 000

Total général (points 1 à 7) 634 000

B. Résolution 535 (XX). La femme et le développement en Afrique

Par cette résolution, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire exécutif de la CEA ont été priés de doter le Centre africain de recherche et de formation pour la femme (CARFF) et les MULPOC de postes financés par imputation au budget ordinaire de façon à assurer la continuité des programmes régionaux et sous-régionaux des Nations Unies pour la femme. Les incidences financières de cette résolution sont les suivantes :

Postes permanents (1 P.5, 3 P.4)	214 300
Dépenses communes de personnel	<u>100 700</u>
Total	<u>315 000</u>

C. Résolution 537 (XX). Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)

Par cette résolution, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies est priée de financer les principaux postes d'administrateur de l'IDEP par imputation au budget ordinaire à titre de contribution au financement à long terme de l'IDEP. Les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 1986-1987 se répartissent comme suit :

Postes permanents (1 D..1, 1 P.5, 3 P.4, 2 P.3)	732 000
Dépenses communes de personnel	<u>344 000</u>
Total	<u>1 076 000</u>

D. Résolution 540 (XX). Centre africain pour l'application de la météorologie au développement

Aux termes du paragraphe 3 de cette résolution, le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire général de l'OMM doivent effectuer une étude et prendre des mesures appropriées pour assurer la disponibilité de données et d'informations météorologiques et les moyens de les échanger entre et parmi les Etats membres. Les dépenses à engager par la CEA pour entreprendre ces activités se répartissent comme suit :

Consultants (30m/h)	210 000
Services de secrétariat (30m/h)	30 000
Télégrammes et autres dépenses diverses	<u>15 000</u>
Total	<u>255 000</u>

E. Résolution 542 (XX). Mise en oeuvre du Programme d'action de Lusaka pour la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales en Afrique

Par cette résolution, le Secrétaire exécutif de la CEA est prié de convoquer une troisième Conférence régionale sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales en Afrique à Kampala (Ouganda) en février/mars 1987. Tandis que le Gouvernement ougandais prendra à sa charge les frais de voyage du personnel de la CEA assurant le service de la réunion et les frais de transport des documents, la CEA est priée de fournir les ressources ci-après :

Honoraires et frais de voyage des consultants	20 500
Personnel temporaire pour les réunions	20 000
Traduction contractuelle	22 500
Imprimerie	20 000
Frais de voyage du personnel en mission	<u>3 000</u>
Total	<u>86 000</u>

F. Résolution 543 (XX). Politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement et situation des travailleurs migrants africains

Dans sa résolution 543 (XX), la Conférence des ministres a demandé au Secrétaire exécutif d'entreprendre deux grandes études, à savoir :

a) Un rapport sur les questions dont fait état le texte de la résolution 1982/22 du Conseil économique et social, en mettant l'accent sur toutes les questions qui sont d'un intérêt particulier pour l'Afrique afin que la teneur de ce rapport reçoive toute l'importance qu'elle mérite, notamment dans l'ordre du jour et la documentation de la consultation interrégionale sur les politiques et programmes de protection sociale qui doit se tenir en 1987;

b) Une étude détaillée de la situation des travailleurs migrants africains aussi bien dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine pour cerner les actions et mesures à prendre afin de promouvoir le bien-être et la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille.

Toutefois, des ressources en personnel n'avaient pas été prévues au titre du budget ordinaire pour l'exécution des éléments de programme ci-dessus. Reconnaisant la nécessité d'exécuter d'urgence ces projets, la Conférence des ministres a demandé que des ressources suffisantes soient mises à la disposition de la Commission pour lui permettre de mener à bien les tâches susmentionnées.

Les incidences financières s'établissent comme suit :

1. Consultation interrégionale sur les politiques et programmes de protection sociale

Honoraires de 2 consultants (8 m/h)	32 000
Frais de voyage et indemnité de subsistance des consultants	25 000
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	<u>5 000</u>
Total	<u>62 000</u>

2. La situation des travailleurs migrants africains

Honoraires de 3 consultants : Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest et Afrique australe (12 m/h)	48 000
Frais de voyage et indemnité de subsistance des consultants	35 000
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	<u>6 000</u>
Total	<u>89 000</u>

- Total général 151 000

- G. Résolution 544 (XX). Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique
 1. Cinquième session de la Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification : incidences financières

Il est prévu de tenir la cinquième session de la Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification à Harare (Zimbabwe) en février 1986 avant la tenue de la vingt et unième session de la Commission économique pour l'Afrique. En se fondant sur l'hypothèse que deux comités se réuniront simultanément et qu'il faudra assurer, pour ces réunions, l'interprétation et la traduction en anglais, en arabe et en français, on estime que le coût des services techniques nécessaires aux réunions, y compris les frais d'établissement de la documentation pendant la session, s'élèvera à 67 000 dollars.

Personnel temporaire pour les réunions	50 000
Traduction contractuelle	7 000
Frais de transport des documents	5 000
Fournitures et accessoires	1 500
Communications	1 500
Services divers	<u>2 000</u>
Total	<u>67 000</u>

2. Réunions sur le cofinancement de certains projets régionaux et projets de couloirs de transport

a) Dépenses à engager avant et pendant la première réunion sur le cofinancement de projets prévue pour mai 1986

Personnel temporaire pour les réunions	17 000
Honoraires et frais de voyage des consultants	20 000
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	2 500
Traduction contractuelle	8 000
Frais de voyage du personnel envoyé à des réunions	23 500
Communications	6 000
Fournitures et accessoires	1 000
Services divers (reproduction des documents)	<u>1 500</u>
Total	<u>79 500</u>

b) Dépenses à engager avant et pendant la deuxième réunion sur le cofinancement de projets prévue pour octobre 1986

Personnel temporaire pour les réunions	17 000
Honoraires et frais de voyage des consultants	24 000
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	3 000
Traduction contractuelle	7 500
Frais de voyage du personnel envoyé à des réunions	24 500
Communications	6 000
Fournitures et accessoires	1 000
Services divers	<u>1 500</u>
Total	<u>84 500</u>

Total général (1 + 2) 231 000

H. Résolution 548 (XX). La crise alimentaire et agricole en Afrique

Au paragraphe 4 du dispositif de cette résolution, la Conférence des ministres a prié le secrétariat de la CEA de prendre, conjointement avec la FAO et d'autres institutions sous-régionales, régionales et internationales intéressées, les mesures nécessaires en vue de compléter et de soutenir les efforts des gouvernements africains, en particulier en ce qui concerne :

a) L'étude et l'harmonisation des politiques de développement de l'alimentation et de l'agriculture, et de faire rapport, le cas échéant, aux futures réunions de la Conférence des ministres de la CEA;

b) L'amélioration de leur aptitude à formuler des politiques et à planifier le développement et, notamment, à exécuter, suivre et évaluer ces activités, grâce à l'élaboration de directives et à l'organisation de programmes de formation appropriés, et de faire rapport, le cas échéant, aux futures réunions de la Conférence des ministres.

1. Pour les études relatives à l'examen et à l'harmonisation des politiques de développement de l'alimentation et de l'agriculture, il faudra disposer des ressources ci-après :

Consultants (12 m/h)	84 000
Groupes spéciaux d'experts (pour évaluer les résultats des études et formuler des propositions supplémentaires)	20 000

2. Pour les études sur l'amélioration de l'aptitude des gouvernements africains à formuler des politiques et à planifier le développement, il faudra disposer des ressources ci-après :

Consultants (18 m/h)	126 000
Groupes spéciaux d'experts (pour évaluer les résultats des études et formuler des propositions supplémentaires)	<u>20 000</u>
Total (points 1 et 2)	<u>250 000</u>

I. Résolution 550 (XX). Rapport du Comité spécial créé en application de la résolution 477 (XVIII) relative aux institutions parrainées par la CEA et l'OUA

Dans cette recommandation, il est recommandé que des groupes de coordination dotés d'effectifs suffisants soient créés au sein des cabinets du

Secrétaire exécutif de la CEA et du Secrétaire général de l'OUA pour suivre plus activement et de façon continue les activités des institutions que les deux organisations parrainent. Les incidences financières de la création, à la CEA, d'un groupe de coordination doté d'effectifs suffisants seront, pour l'exercice biennal 1986-1987, les suivantes :

Postes permanents (1 P.5, 1 P.4, 1 Agent local)	119 500
Dépenses communes de personnel	56 100
Frais de voyage du personnel	<u>40 000</u>
Total	<u>215 600</u>

J. Résolution 553 (XX). Adoption de la langue portugaise comme langue officielle de travail de la Commission économique pour l'Afrique

Par cette résolution, la Conférence des ministres a recommandé que la langue portugaise soit adoptée comme langue officielle de travail de la CEA. En conséquence, la Conférence prie l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de prendre les dispositions nécessaires à cette fin. Les incidences financières de cette résolution sont les suivantes :

Personnel temporaire pour les réunions (pour l'exercice biennal 1986-1987)	360 000
Traduction contractuelle	<u>80 000</u>
Total	<u>440 000</u>

ANNEXE II

Réunions d'organes subsidiaires tenues pendant
la période considérée

(29 mai 1984 - 29 avril 1985)

Conférence des ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines Président - Ouganda Rapporteur - Malawi	Deuxième Conférence 9-16 octobre 1984 Addis-Abeba	E/ECA/HRP/MC/84
Comité intergouvernemental d'experts pour le développement de la science et de la technique Président : Dr. J.K. Omuse (Kenya) Rapporteur : Dr. Taye (Ethiopie) M. Zie Ibrahim Coulibaly (Mali)	Troisième réunion 26-30 novembre 1984 Addis-Abeba	E/ECA/CM.11/4
Conférence des ministres africains des affaires sociales Président : M. Yaga Ouattara (Côte d'Ivoire) Rapporteur : Mme G. Mongela (République-Unie de Tanzanie)	Quatrième Conférence 25-26 mars 1985	E/ECA/CM.11/46
Réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés Président : M. Guy Darlan (République centrafricaine) Rapporteur : M. D.N. Magang (Botswana)	Cinquième réunion	E/ECA/CM.11/78
Comité technique préparatoire plénier Président : M. C.N.C. Mangwana (Zimbabwe) Rapporteur : M. Hocine Mesloub (Algérie)	Sixième réunion	E/ECA/CM.11/79

ANNEXE III

Liste des documents

E/ECA/CM.11/1	Ordre du jour provisoire
E/ECA/CM.11/2	Ordre du jour provisoire annoté
E/ECA/CM.11/3	Rapport sur la Conférence internationale sur la population, Mexico, 6-13 août 1984
E/ECA/CM.11/4	Rapport du Comité intergouvernemental d'experts pour le développement de la science et de la technique
E/ECA/CM.11/5	Rapport de la réunion ministérielle régionale sur la dette extérieure des pays africains
E/ECA/CM.11/6	Politiques et programmes intégrés pour le développement de l'élevage en Afrique a) Volume I "Problèmes, contraintes et action future nécessaire" b) Volume II Les réalisations dans le secteur de l'élevage, 1968-1984
E/ECA/CM.11/6 (Summary)	Politiques et programmes intégrés pour le développement de l'élevage en Afrique
E/ECA/CM.11/7	Rapport intérimaire sur la Décennie du développement industriel de l'Afrique
E/ECA/CM.11/7 (Summary)	Rapport intérimaire sur la Décennie du développement industriel de l'Afrique
E/ECA/CM.11/8	Problèmes de balance de paiements dans les pays africains en développement : un réexamen
E/ECA/CM.11/8 (Summary)	Problèmes de balance de paiements dans les pays africains en développement : un réexamen
E/ECA/CM.11/9	Rapport sur les progrès réalisés en Afrique dans l'application du Plan d'action de Mar del Plata : une analyse des questionnaires du Secrétaire général (1978-1984)
E/ECA/CM.11/10	Rapport de la deuxième Conférence des ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines
E/ECA/CM.11/10 (Summary)	Rapport de la deuxième Conférence des ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines

- E/ECA/CM.11/11 Evaluation de l'exécution matérielle de la première phase (1980-1983) de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique
- E/ECA/CM.11/12 Rapport de la réunion intergouvernementale d'experts africains sur certains aspects de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer
- E/ECA/CM.11/13 Examen et évaluation des progrès réalisés en ce qui concerne l'intégration de la femme au développement dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la femme
- E/ECA/CM.11/14 Examen et évaluation des résultats économiques en Afrique, 1980-1985 (à la lumière de la Stratégie internationale du développement économique et du Plan d'action de Lagos)
- E/ECA/CM.11/14 (Summary) Examen et évaluation des résultats économiques en Afrique, 1980-1985 (à la lumière de la Stratégie internationale du développement économique et du Plan d'action de Lagos)
- E/ECA/CM.11/15 Suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par la dix-neuvième session de la Commission et dixième réunion de la Conférence des ministres
- E/ECA/CM.11/15/Add.1/
Rev.1 Suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par la dix-neuvième session de la Commission et dixième réunion de la Conférence des ministres
- E/ECA/CM.11/16 Etudes des conditions économiques en Afrique, 1983-1984
- E/ECA/CM.11/16 (Summary) Etudes des conditions économiques en Afrique, 1983-1984
- E/ECA/CM.11/17 Rapport final du Comité spécial sur les institutions parrainées par la CEA et l'OUA
- E/ECA/CM.11/17/Add.1 Rapport final du Comité spécial sur les institutions parrainées par la CEA et l'OUA
- E/ECA/CM.11/17/Add.2 Profil et situation financière des institutions parrainées par la CEA et l'OUA
- E/ECA/CM.11/18 Développement des moyens des pays africains pour la prospection, l'exploitation et la mise en valeur des ressources marines en Afrique

- E/ECA/CM.11/19 Rapport de la réunion inaugurale de la Fédération africaine des chambres de commerce
- E/ECA/CM.11/20 Plan quinquennal en vue de l'application des stratégies prospectives d'Arusha pour la promotion de la femme africaine au-delà de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1985-1990)
- E/ECA/CM.11/21 Mesures d'urgence : perspectives préliminaires en ce qui concerne la situation d'urgence ainsi que les besoins en matière de redressement en Afrique, 1985
- E/ECA/CM.11/22 Rapport et recommandations de la cinquième conférence des chefs de secrétariat des institutions régionales et sous-régionales parrainées par la CEA
- E/ECA/CM.11/23 Rapport intérimaire sur l'établissement du fonds monétaire africain
- E/ECA/CM.11/24 Etude sur le développement de l'énergie tirée des océans dans les Etats côtiers d'Afrique de l'Est
- E/ECA/CM.11/25 Fuites de devises et de ressources financières en Afrique
- E/ECA/CM.11/25 (Summary) Fuites de devises et de ressources financières en Afrique
- E/ECA/CM.11/26 Rapport économique sur l'Afrique, 1985
- E/ECA/CM.11/27 Rapport sur les débats spéciaux sur la crise économique et sociale en Afrique à la deuxième session ordinaire de 1984 du Conseil économique et social, à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la vingtième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine
- E/ECA/CM.11/28 Situation critique de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique (voir document E/ECA/CM.11/29)
- E/ECA/CM.11/29 La crise alimentaire et agricole en Afrique - Perspectives et propositions pour 1985 et 1986

- E/ECA/CM.11/29 (Summary) La crise alimentaire et agricole en Afrique - Perspectives et propositions pour 1985 et 1986
- E/ECA/CM.11/30 La crise et la mise en valeur, la conservation et l'utilisation des ressources en eau
- E/ECA/CM.11/31 La crise, le redressement et la reconstruction des infrastructures
- E/ECA/CM.11/32 La crise et la relance industrielle
- E/ECA/CM.11/33 La crise relative au chômage et à la gestion des ressources humaines
- E/ECA/CM.11/34 Approche sous-régionale pour une survie à l'échelon national
- E/ECA/CM.11/35 Etude des conditions économiques et sociales dans les pays africains les moins avancés pendant la période 1981-1984 : des besoins de croissance aux besoins de survie
- E/ECA/CM.11/36 Examen et évaluation des progrès réalisés dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés (1981-1984)
- E/ECA/CM.11/36 (Summary) Examen et évaluation des progrès réalisés dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés (1981-1984)
- E/ECA/CM.11/37 Evaluation des résultats de l'application du Plan alimentaire régional pour l'Afrique (1978-1984) et bilan provisoire des éléments du Plan d'action de Lagos concernant l'alimentation et l'agriculture
- E/ECA/CM.11/37 (Summary) Evaluation des résultats de l'application du plan alimentaire régional pour l'Afrique (1978-1984) et bilan provisoire des éléments du Plan d'action de Lagos concernant l'alimentation et l'agriculture
- E/ECA/CM.11/38 Lutte contre la sécheresse et la désertification en Afrique Mesures à long terme
- E/ECA/CM.11/39 Propositions pour le développement du secteur alimentaire et agricole, 1986-1990

- E/ECA/CM.11/39 (Summary) Propositions pour le développement du secteur alimentaire et agricole, 1986-1990
- E/ECA/CM.11/40 Gestion des ressources humaines en Afrique : Programme d'action
- E/ECA/CM.11/41 Programme d'action de Lusaka pour la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales en Afrique
- E/ECA/CM.11/42 Harmonisation des politiques de mise en valeur des exploitations forestières en Afrique : Problèmes et perspectives
- E/ECA/CM.11/43 Renforcement de la planification et des politiques agricoles en Afrique

(Partie A - Renforcement du suivi et de l'évaluation des projets et programmes agricoles en Afrique)

(Partie B - Un réexamen des stratégies de planification)
- E/ECA/CM.11/43 (Summary) Renforcement de la planification et des politiques agricoles en Afrique

(Partie A - Renforcement du suivi et de l'évaluation des projets et programmes agricoles en Afrique)

(Partie B - Un réexamen des stratégies de planification)
- E/ECA/CM.11/44 Amélioration de la gestion de l'économie des pays africains: quelques secteurs critiques
- E/ECA/CM.11/45 Rapport des MULPOC sur leurs sessions annuelles
- E/ECA/CM.11/46 Rapport de la quatrième Conférence des ministres africains des affaires sociales
- E/ECA/CM.11/47 Rapport de la deuxième Conférence des vice-recteurs, présidents et recteurs des établissements d'enseignement supérieur en Afrique
- E/ECA/CM.11/48 Rapport de la table ronde des gouverneurs des banques centrales africaines et des hauts fonctionnaires d'institutions financières internationales sur les problèmes de balance de paiements et de fuites de devises des pays africains

- E/ECA/CM.11/49 Rapport de la quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés
- E/ECA/CM.11/50 Rapport de la sixième réunion du Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement
- E/ECA/CM.11/51 Rapport de la première réunion du Comité technique régional du PADIS
- E/ECA/CM.11/51 (Summary) Rapport de la première réunion du Comité technique régional du PADIS
- E/ECA/CM.11/52 Rapport de la deuxième Conférence régionale sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales en Afrique
- E/ECA/CM.11/53 Financement futur de l'IDEP
- E/ECA/CM.11/54 Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1984 et par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session dans les domaines économiques et sociaux intéressant l'Afrique
- E/ECA/CM.11/55 Rapport intérimaire sur l'exécution du programme de travail et ordre de priorité pour l'exercice biennal 1984-1985
- E/ECA/CM.11/56 Projet de programme de travail et ordre de priorité pour la période biennale 1986-1987
- E/ECA/CM.11/57 Rapport intérimaire sur l'utilisation des contributions annoncées pour la période 1983-1984
- E/ECA/CM.11/57 (Summary) Rapport intérimaire sur l'utilisation des contributions annoncées pour la période 1983-1984
- E/ECA/CM.11/58 Rapport sur les ressources extrabudgétaires supplémentaires requises pour l'exercice biennal 1986-1987
- E/ECA/CM.11/59 Questions relatives au personnel et à l'administration
- E/ECA/CM.11/60 Préparatifs du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (1945-1985)

E/ECA/CM.11/62	Population et développement
E/ECA/CM.11/63	Le développement industriel dans le contexte de la Décennie du développement industriel de l'Afrique : Mesures à moyen et à long terme
E/ECA/CM.11/64	Les questions commerciales et financières aux niveaux national et inter-africain
E/ECA/CM.11/65	La gestion de la dette extérieure de l'Afrique
E/ECA/CM.11/66	La déstabilisation des Etats de l'Afrique australe (de la ligne de Front). Effet cumulatif sur la crise économique et sociale actuelle
E/ECA/CM.11/67	Propositions pour une plate-forme commune d'action
E/ECA/CM.11/68	Mesures à prendre en vue de la réalisation accélérée des objectifs du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos dans le secteur de la science et de la technologie
E/ECA/CM.11/68 (Summary)	Mesures à prendre en vue de la réalisation accélérée des objectifs du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos dans le secteur de la science et de la technologie
E/ECA/CM.11/69	Coopération économique et technique
E/ECA/CM.11/70	Mise en oeuvre de l'Acte final de Lagos
E/ECA/CM.11/71	Transport et communications
E/ECA/CM.11/72	Réfugiés, personnes déplacées et victimes des catastrophes naturelles
E/ECA/CM.11/73	Examen des progrès réalisés dans la prise en compte des objectifs et directives du PAL dans les politiques de développement des Etats africains
E/ECA/CM.11/74	Rapport intérimaire relatif à la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos par le secrétariat de la CEA

- E/ECA/CM.11/75 Réaction des organismes des Nations Unies à la déclaration de l'Assemblée générale sur la situation économique critique en Afrique (Annexe de la résolution 39/29 de l'Assemblée générale) et la contribution qu'ils envisagent d'apporter pour résoudre les aspects à long terme de la situation économique critique
- E/ECA/CM.11/76 Rapport de la deuxième réunion du Groupe inter gouvernemental d'experts sur la création d'un fonds monétaire africain
- E/ECA/CM.11/77/Rev.1 Deuxième Mémoire spécial de la Conférence des ministres de la CEA : Action internationale en vue de relancer l'initiative visant à assurer le développement et la croissance économique à long terme des pays africains
- E/ECA/CM.11/78 Rapport de la cinquième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés
- E/ECA/CM.11/79 Rapport de la sixième réunion du Comité technique préparatoire plénier
- E/ECA/CM.11/80/Rev.1 Recommandations de la Conférence des ministres de la CEA sur les questions économiques inscrites au projet d'ordre du jour de la vingt et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine